



ABOMEY-CALAVI

COTONOU

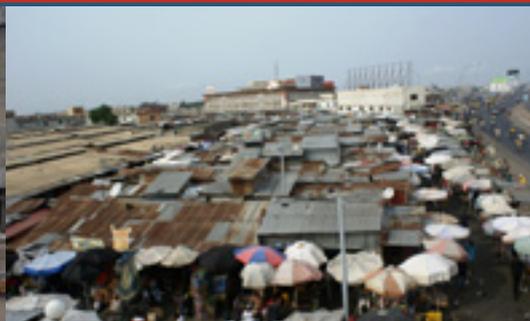
SEME-PODJI

Élaboration de la Stratégie de Développement Urbain de l'Agglomération de Cotonou (CDS-COTONOU)

| RAPPORT FINAL



République du Bénin



Sommaire

Résumé exécutif	11
Introduction	19
 SECTION 1 : Contexte	19
1.1 - Contexte urbain national	20
1.2 - Contexte urbain de l'Agglomération	20
1.3- Contexte du Projet CDS-COTONOU	21
 SECTION 2 : Synthèse de l'étude diagnostique de l'Agglomération	23
2.1 - Démarche d'élaboration du diagnostic participatif	24
2.2 - Résultats des analyses sectorielles du diagnostic stratégique de l'Agglomération	25
 SECTION 3 : Stratégie de développement urbain (SDU) de l'Agglomération	43
3.1 Méthodologie de la formulation de la Stratégie de Développement Urbain	44
3.2 Les défis de développement de l'Agglomération	45
3.3 Vision et Axes stratégiques de développement	53
3.4 Les objectifs spécifiques de la stratégie	59
3.5 Cohérence de la stratégie avec les différents documents de planification stratégique du Bénin	59
 SECTION 4 : Plans d'Actions	70
4.1 Plan d'actions d'ensemble	71
4.2 Plan d'Actions prioritaires (2010-2015)	84
4.3 Schéma Territorial de Développement	89
 SECTION 5 : Dispositif de mise en œuvre de la Stratégie	91
5.1 Structures de mise en œuvre de la stratégie	92
5.2 Acteurs de mise en œuvre de la stratégie	93
5.3 Activités préparatoires	94
 SECTION 6 : Evaluation Financière de la Stratégie	95
 SECTION 7 : Evaluation des impacts physiques et socio-économiques de la Stratégie	98
Conclusions	100
Bibliographie	102
Annexes	106

Liste des tableaux, cartes, encadrés et schémas du dispositif

| TABLEAUX

	Pages
Tableau N° 1 : Tendances d'évolution de la population urbaine de l'Agglomération	
Tableau N° 2 : Forces , faiblesses, opportunités et menaces de l'Agglomération	37
Tableau N° 3 : Axes stratégiques de développement de l'Agglomération	35
Tableau N° 4 : Comparaison des objectifs de l'Agglomération aux objectifs du document Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté	64
Tableau N° 5 : Etat récapitulatif des projets prioritaires	88

| CARTES

	Pages
Carte 1 : Agglomération de Cotonou : limites des arrondissements	
Carte 2 : Agglomération de Cotonou dans le Bénin	22
Carte 3 ; Agglomération de Cotonou : Poche de pauvreté	48
Carte 4 : Agglomération de Cotonou : occupation du sol	51
Carte 5 : Agglomération de Cotonou dans la sous région ouest- africaine	55
Carte 6 Schéma Territorial de Développement de l'agglomération	90

« La métropolisation, c'est-à-dire la concentration des richesses et des fonctions de commandement dans les villes du sommet de la hiérarchie urbaine, est une conséquence de la mondialisation : la mise en réseau du monde, les échanges de capitaux et d'information et la diffusion de modèles culturels, entraînent une compétition entre les grandes villes du globe pour attirer les investissements.

Ce mouvement lisible à l'échelle du globe se traduit, à l'échelle locale, par des processus puissants qui visent à restructurer et réorganiser les villes. Dans un contexte de concurrence accrue, les villes deviennent ainsi les vitrines d'une vaste région voire d'un pays dans son entier et dont elles entraînent la croissance et le développement. »

Pierre-Arnaud Barthel,

| ENCADRÉS ET SCHÉMAS DU DISPOSITIF

	Pages
Encadré n°1 : Le secteur informel : une opportunité pour le développement urbain	47
Encadré n°2 : Textes de lois sur la décentralisation et compétences des communes	65
Encadré n°3 : Le Droit béninois de l'intercommunalité : Actualités et Perspectives	66
Encadré n°4 : OSD 2006 – 2011 et Priorités sectorielles de développement urbain	67
Encadré n°5 : ONU – HABITAT : Ce qu'il faut faire pour améliorer les bidonvilles	68
Encadré n°6 : Secteurs susceptibles de recevoir l'appui de l'UEMOA	69
Encadré n°7 : Quelques instruments pour l'information et le marketing urbain	72
Encadré n°8 : Etat des Finances Locales dans l'Agglomération	96
Schéma du Dispositif Institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie de Développement Urbain	
Schéma du Dispositif de Concertation des Populations	

Sigles

A – OSDU	Axe – Objectif Stratégique de Développement Urbain
AFD	Agence Française pour le Développement
AORTMU	Autorité Organisatrice et Régulatrice du Transport et de la Mobilité Urbaine
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest
BIT	Bureau International du Travail
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CA	Chef d’Arrondissement
CCIB	Chambre de Commerce et d’Industrie du Bénin
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de L’Afrique de l’Ouest
CETOM	Centre de Traitement des Ordures Ménagères
CIAAU	Cellule Intercommunale d’Amélioration de l’Assainissement Urbain
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DAT	Délégation à l’Aménagement du Territoire
DSCRP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
DSM	Déchets Solides Ménagers
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DUA	Direction de l’Urbanisme et de l’Assainissement
FADeC	Fonds d’Appui au Développement des Communes
FAGACE	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire
IDA	Association Internationale de Développement
INSAE	Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique
M/COT	Maire de la commune de Cotonou
MCA	Millennium Challenge Account
MC-AC	Maire de la commune d’Abomey-Calavi
MC-SP	Maire de la commune de Sèmè-Podji
MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l’Aménagement et de l’Administration Territoriale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAACO	Projet d’Appui à l’Agglomération de Cotonou
PAE	Plan d’Action Environnementale
PAF	Projet d’Accès au Foncier du MCA
PDC	Projet d’Accès au Foncier du MCA
PDM	Plans de Développement Communaux

PGUD	Projet de Gestion Urbaine Décentralisée
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprises
PMI	Petite et Moyenne Industries
PNUD	Programme des Nations Unies Pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies Pour l’Environnement
PRGU	Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RFU	Registre Foncier Urbain
SAIC	Service d’Appui aux Initiatives Communautaires
SBEE	Société Béninoise d’Energie Electrique
SDAU	Schéma Directeur d’Aménagement et d’urbanisme
SDU	Stratégie de Développement Urbain
SERHAU SA	Société d’Etudes Régionales d’Habitat et d’Aménagement Urbains
TUC	Transport Urbain Commun
UAC	Université d’Abomey-Calavi
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
ZFI	Zone Franche Industrielle

Résumé exécutif

L'Agglomération de Cotonou, située au sud du Bénin, regroupe les communes de Cotonou, Abomey-Calavi, et Sèmè Podji. Cette agglomération qui fait partie du réseau des villes du golfe de Guinée, est la plus grande du Bénin. Elle s'étend sur une superficie totale d'environ 825 km² (250 km² pour la conurbation) pour une population totale estimée à 1 270 000 habitants. Elle contribue pour 57% au PIB du milieu urbain et pour 33% au PIB national.

Cette agglomération s'organise autour de trois pôles d'activités. Le principal pôle est situé à Cotonou, centre géographique de l'agglomération et est structuré par une zone commerciale de grands équipements administratifs et économiques. Le second est situé à Sèmè-Podji et constitue un « espace » d'activités comprenant notamment la Zone Franche Industrielle et le Marché frontalier de Kraké. Le troisième pôle est le pôle universitaire d'Abomey-Calavi, principal pôle d'enseignement supérieur du pays.

L'examen de cette organisation fonctionnelle laisse apparaître deux relations fortes complémentaires :

- la première entre les communes d'Abomey-Calavi et de Cotonou : il s'agit essentiellement de la relation « résidence-lieu de travail-enseignement » ;
- la seconde entre Cotonou et Sèmè Podji : cette relation est plutôt économique-industrielle-commerciale, et ouverte sur le commerce frontalier avec le Nigeria.

La plupart des principales caractéristiques qui fondent le développement d'une ville, se retrouvent donc au niveau de l'agglomération de Cotonou, ce qui explique son attractivité sur l'ensemble du pays et même au-delà des frontières nationales.

Les caractéristiques spécifiques se présentent comme ci-après :

- l'agglomération est caractérisée par le manque de mise en œuvre d'une politique cohérente en matière de planification et de gestion du développement urbain,
- l'habitat est caractérisé par le développement des taudis. Ces bidonvilles sont souvent d'accès difficile, fortement inondables et sont caractérisés par l'insécurité de la tenure foncière, l'absence de services urbains de base : accès à l'eau, à l'assainissement)
- la mobilité urbaine est caractérisée par la prédominance du mode de transport individuel avec ses problèmes de congestion des axes routiers.

Si les tendances observées actuellement se maintenaient, on observerait les évolutions suivantes :

- en 2016, l'agglomération aurait une population d'environ 1.905.294 habitants dont 1.100.000 habitants en milieu urbain. La population urbaine de l'agglomération sera de 2.500.000 habitants en 2025. Cet accroissement démographique entraînera une densification continue des quartiers périphériques de Cotonou et des communes d'Abomey-Calavi (Godomey), et Sèmè-Podji (Ekpe, Djéffa) ;
- la poursuite de l'extension spatiale de l'agglomération urbaine avec l'occupation des zones impropres à l'habitation par les populations ;

- sur le plan de la mobilité urbaine, l'aggravation de la congestion urbaine exacerbée par la multiplication des points critiques à l'intérieur des zones administratives et d'activités;
- l'aggravation de l'état de sous – équipement et de déficit en services urbains publics liée aux faibles capacités de financement au regard des besoins en investissements ;
- une pollution de plus en plus importante de la nappe phréatique liée à l'occupation anarchique des bas- fonds, des marais et des chenaux naturels ;
- l'insalubrité en milieu urbain et les inondations, difficultés aggravées par la dynamique démographique de l'agglomération et la poursuite de l'urbanisation des zones basses impropres à l'habitation ;
- une importance croissante de la pollution atmosphérique liée à la circulation automobile et au développement d'activités industrielles polluantes ;
- des besoins en investissement hors des possibilités de financement des collectivités locales.

Ces tendances induiraient une détérioration des conditions de vie, marquée par l'augmentation du chômage et du sous emploi, une paupérisation des couches les plus vulnérables et le développement de l'habitat précaire.

Bien qu'il n'existe pas de cadre institutionnel de concertation intercommunale, la coopération entre les trois communes de l'agglomération, aujourd'hui effective, s'articule autour de programmes et projets dont le champ couvre les trois communes.

L'amélioration de cet environnement passe par le relèvement d'un certain nombre de défis.

Le premier défi de développement de l'Agglomération est **la mise en place d'un cadre institutionnel pour la gestion de l'intercommunalité**. Il n'existait pas, avant l'élaboration de la stratégie, une vision claire formulée et partagée pour le développement de l'Agglomération. De même, les interventions des différents projets dans l'agglomération étaient pour la plupart peu partagées par les communautés à la base.

Le deuxième défi de l'agglomération est celui du **développement économique et social** devant se traduire par le renforcement du Partenariat Public Privé, l'accroissement de la production interne des biens et services, l'amélioration des performances et de la gestion du secteur informel, l'atténuation du sous-emploi et de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail en vue notamment de supprimer des situations de grande précarité avec dans certaines zones de l'agglomération, des revenus inférieurs à 12.000 Fcfa par mois.

Le troisième défi majeur est **l'amélioration de la délivrance des services urbains**: la résolution de la question des inondations dans l'agglomération apparaît comme une priorité, tandis que les problèmes de la gestion des eaux usées domestiques et des déchets (et le désensablement des rues) sont encore plus critiques. Avec la question de l'assainissement et de la propreté, se pose la question de l'accès à l'eau potable et à l'énergie. Une majorité de ménages de l'Agglomération doit faire face à d'importantes difficultés d'approvisionnement en eau potable. En matière de fourniture d'énergie électrique, il est fondamental de souligner que l'Agglomération de Cotonou – Abomey-Calavi – Sèmè-Podji qui en est la principale consommatrice, n'a pas de sources propres de production. Par ailleurs, l'offre en matière d'établissements d'enseignement maternel et primaire reste insuffisante et conduit à un sureffectif dans les salles de classes. En matière de santé, la problématique est similaire.

La maîtrise du développement spatial et de l'habitat constitue le **quatrième défi** que l'agglomération devra relever. Il s'agit du contrôle de l'occupation des sols, de la mise en œuvre d'une politique cohérente en matière de planification et de gestion du développement urbain et l'amélioration de la mobilité et le développement de l'habitat.

La question de la sécurité constitue un défi (**le cinquième**) pour l'agglomération. Car le développement de l'insécurité constitue une des menaces importantes pesant sur le développement de l'agglomération. Au titre de l'amélioration de services rendus aux populations, mais également au titre des conditions favorables à mettre en place pour le développement des investissements et des activités économiques dans l'intercommunalité, l'amélioration de la sécurité urbaine est une nécessité.

Enfin **le sixième défi** est **le financement du développement local** qui apparaît comme une des questions majeures à résoudre pour atteindre les objectifs de développement fixés. En effet, les capacités locales de financement sont très insuffisantes pour répondre aux besoins d'investissement et d'entretien dans l'agglomération. L'amélioration des capacités internes de financement, la diversification des ressources, notamment les transferts de l'Etat et le recours des communes de l'agglomération aux ressources durables de financement (emprunts, obligations) constituent des conditions incontournables à remplir pour la réalisation de la vision de développement.

Face à ces défis, une vision de développement de l'agglomération a été formulée comme suit : « L'intercommunalité, pour une urbanisation harmonieuse en vue d'une agglomération esthétique attractive et inclusive, économiquement et socialement performante qui joue son rôle aux niveaux national et sous-régional au bénéfice de tous les habitants des communes de Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji – Horizon 2025. »

Dans la mesure où la réalisation de cette vision passe par l'amélioration de l'environnement des affaires et des conditions d'attraction des investisseurs, il apparaît nécessaire que l'Agglomération organise et entreprenne un dialogue avec le gouvernement et les institutions en vue de l'accélération des réformes nécessaires.

D'un autre point de vue, cette vision implique un changement d'échelle d'intervention, une organisation et des ressources (financières et humaines) qui soient à la hauteur de cette ambition. Il est recommandé dans le présent document que l'Agglomération adopte une attitude proactive et se positionne comme une métropole d'ambition régionale. Ce qui implique la mise en place de services performants, l'amélioration du cadre et la qualité de vie et une spécialisation des villes la composant.

Les secteurs d'activité prioritaires identifiés, en cohérence avec les objectifs nationaux, sont le transport de marchandises et le commerce régional, les produits vivriers, les segments touristiques, « écotourisme » et tourisme d'affaire, les matériaux de construction et le BTP. Par ailleurs, et dans le cadre du Partenariat à mettre en place avec l'Etat, la question de la gestion de la proximité du Nigeria devra être examinée. Cet Etat représente un potentiel élevé de développement du commerce, il constitue un marché gigantesque : 125 millions d'habitants, 60% des consommateurs de l'Afrique de l'ouest, 50% du PIB régional – CEDEAO, plus de 48% du tissu industriel et manufacturier.

Au regard du Diagnostic et de la Vision, des Axes stratégiques de développement de l'agglomération ont été définis et servent de cadrage et d'orientation pour promouvoir le développement de cette agglomération :

✓ **Axe I : Mettre en place et organiser un système de gouvernance intercommunale.**

✓ **Axe II : Contribuer à la mise en place au niveau local d'un environnement compétitif pour le développement économique,**

✓ **Axe III : Elaborer pour l'ensemble de l'agglomération un plan de développement spatial équilibré et cohérent avec les objectifs de développement économique et social. Veiller à la protection de l'environnement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement de l'agglomération,**

✓ **Axe IV : Mettre en place un système de fourniture de services publics efficace et veiller à la délivrance effective du service,**

✓ **Axe V : Créer des opportunités pour le développement de l'habitat et améliorer la qualité de l'habitat existant,**

✓ **Axe VI : Faire de la lutte contre la pauvreté une des priorités de développement de l'agglomération,**

Les grandes lignes du plan d'actions y relatif, et dont l'horizon proposé est l'année 2025 se présentent comme suit :

Axe I : Mettre en place et organiser un système de gouvernance intercommunale :

✓ Définir et mettre en place un organe de coopération intercommunal,
 ✓ Mettre en place un dispositif institutionnel et organisationnel pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de développement,

Axe II : Contribuer à la mise en place au niveau local d'un environnement compétitif pour le développement économique :

✓ Définir une politique de maîtrise du foncier au sein de l'agglomération,
 ✓ Développer des stratégies d'appui au développement des activités économiques et de l'initiative privée,
 ✓ Renforcer le partenariat Etat/Agglomération pour la mise en place de mesures incitatives pour le développement des investissements privés - Développer le partenariat Public Privé,
 ✓ Développer une stratégie de mobilisation du potentiel d'investissement du secteur privé local, et d'accès aux marchés de capitaux,

Axe III : Elaborer pour l'ensemble de l'agglomération un plan de développement spatial équilibré et cohérent avec les objectifs de développement économique et social. Veiller à la protection de l'environnement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement de l'agglomération :

✓ Veiller au rééquilibrage fonctionnel de l'agglomération et à l'optimisation de l'occupation des sols
 ✓ Définir et mettre en œuvre une politique concertée de planification du développement spatial et de mise en valeur des extensions spatiales
 ✓ Mettre en œuvre une stratégie intercommunale de gestion de la mobilité urbaine
 ✓ Mettre en œuvre la Stratégie intercommunale d'amélioration de l'Assainissement et de l'Environnement

Axe IV : Mettre en place un système de fourniture de services publics, efficaces et veiller à la délivrance effective du service :

✓ Renforcer les capacités des services communaux en charge des questions de déve-

loppement
 ✓ Elaborer des stratégies sectorielles pour améliorer l'offre de services de santé, d'éducation et de protection sociale au sein de l'agglomération

Axe V : Créer des opportunités pour le développement de l'habitat et améliorer la qualité de l'habitat existant :

✓ Définir et mettre en œuvre une stratégie intercommunale de résorption des bidonvilles et de l'habitat insalubre
 ✓ Définir une politique d'incitation à la promotion immobilière pour le développement du parc de logements accessibles au plus grand nombre

Axe VI : Faire de la lutte contre la pauvreté une des priorités de développement de l'agglomération :

✓ Elaborer et mettre en œuvre des programmes d'amélioration du niveau de revenu des populations les plus défavorisées

Les actions prioritaires identifiées et issues du plan d'actions, ont été regroupées au sein de **8 programmes** recouvrant les **6 axes stratégiques de développement** définis. Ces axes sont essentiellement fondés sur les compétences des communes et le partenariat entre l'Etat et l'ensemble des acteurs du développement de l'Agglomération :

Formaliser l'intercommunalité

✓ Amendement et signature du projet de Convention cadre instituant la Conférence des 3 maires.

Mettre en place le Dispositif institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie :

✓ Mise en place d'une Cellule Technique de mise en œuvre du Plan d'actions ;
 ✓ Mise en place de la structure technique de suivi-évaluation de la stratégie et du Plan d'Actions;
 ✓ Mise en place du Comité de Pilotage du Plan d'Actions

Mettre en œuvre un Programme d'amélioration de la Gestion Spatiale et Foncière :

✓ Elaboration et adoption d'un plan/schéma d'affectation des sols dans l'agglomération ;
 ✓ Etablissement de la carte de la situation et des opportunités foncières dans l'agglomération ;
 ✓ Poursuite et renforcement de la collaboration avec le Projet Accès au Foncier du MCA Bénin ;
 ✓ Mise en œuvre des programmes de sécurisation foncière dans les poches de pauvreté et dans les pôles d'activités et de services ;
 ✓ Réalisation de 3 opérations de production de terrains urbains/opérations d'aménagement et d'amélioration de quartiers/zones dans les poches de pauvreté ;
 ✓ Gel de l'ouverture de nouveaux lotissements ;
 ✓ Mise en place progressive d'un système de contrôle de l'occupation des sols.

Mettre en œuvre un Programme de Développement Economique Intercommunal :

✓ Création de pôles d'activités et de services (pôles de développement économique) ;
 ✓ Incitation/promotion au développement d'une agriculture locale ;
 ✓ Formation des porteurs de projets locaux, et accompagnement à aller vers les regroupements (notamment les femmes et les jeunes) ;
 ✓ Mise en place d'un programme d'octroi de micro crédits orientés vers la production, la transformation et la distribution ;

✓ Réalisation d'une étude de définition des modalités du Partenariat Public Privé pour le financement de l'investissement au niveau local.

Mettre en œuvre la Stratégie d'Amélioration des Transports et de la Mobilité Urbaine :

- ✓ Création des Cellules de Circulation à Abomey-Calavi et Sèmè- Podji
- ✓ Réorganisation et Renforcement du Service des Transports et de la Circulation de Cotonou
- ✓ Elaboration d'un plan de déplacements urbains (incl. Etude d'actualisation et d'extension du Plan de Circulation de Cotonou)
- ✓ Mise en place d'une nouvelle réglementation de la circulation et stationnement poids lourds
- ✓ Réorganisation de l'encadrement des Transports Publics (Zémidjan, taxi ville, mini bus etc...)
- ✓ Organisation et démarrage du Transport Urbain Collectif dans l'Agglomération,
- ✓ Mise en place d'un système intercommunal de régulation de la circulation.

Elaborer et mettre en œuvre un Programme Sécurité et Gestion des Situations d'Urgences :

- ✓ Etablissement d'un Plan d'urgence et de secours en cas de sinistres et catastrophes ;
- ✓ Renforcement de la collaboration avec les services de l'Etat et corps concernés pour garantir la sécurité des ménages et des investisseurs au sein de l'Agglomération.

Mettre en œuvre un Programme d'Urgence de Lutte contre la Pauvreté :

- ✓ Elaboration et mise en œuvre d'un programme spécial de renforcement des acteurs clés en matière de lutte contre la pauvreté et de résorption des bidonvilles ;
- ✓ Mise en place d'un programme d'octroi de micro crédits aux groupes défavorisés ;
- ✓ Mise en place et démarrage d'un programme de résorption des bidonvilles ;
- ✓ Mise en place et démarrage d'un programme d'aide sociale aux déshérités et sinistrés.

Mettre en œuvre un Programme Prioritaire d'Assainissement

- ✓ Mise en œuvre d'actions d'assainissement des zones insalubres prioritaires de l'Agglomération ;
- ✓ Mise en place d'une filière intercommunale fonctionnelle de pré collecte et de collecte des déchets solides ;
- ✓ Création d'un LES à l'est de l'agglomération (Activités préparatoires : recherche de sites, études de faisabilité technique, sociale et financière, Etudes environnementales, et recherche de financement) ;
- ✓ Rénovation de la station de SIBEAU à EKPE et ouverture d'une autre station de lagunage à l'ouest de l'agglomération (Activités préparatoires : recherche de sites, études de faisabilité technique, sociale et financière, Etudes environnementales, et recherche de financement) ;
- ✓ Elaboration et mise en œuvre d'un programme complémentaire municipal de « grands travaux » : travaux de drainage des eaux et de prévention des inondations.

Dispositif de mobilisation des ressources

Compte tenu de l'accès très limité aux ressources d'emprunt et aux marchés financiers, la stratégie proposée est basée sur le développement d'une démarche de financement inclusif avec les recours à toutes les sources possibles de financement. Le principe de base : faire contribuer tous les habitants de l'agglomération au financement de son développement. Les axes de la stratégie de mobilisation des ressources sont :

- ✓ Accroître significativement les ressources propres de l'agglomération, condition d'un financement durable du développement
- ✓ Améliorer le produit des recettes partagées entre l'Etat et les Communes
- ✓ Améliorer les transferts financiers de l'Etat

✓ Améliorer l'accès des communes à d'autres fonds extérieurs, aux ressources d'emprunt et au marché financier

Il convient de souligner que la dynamisation de l'économie locale, la promotion des secteurs productifs, créateurs de richesse à l'échelle de l'agglomération, la réduction de la pauvreté et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités de gestion municipale contribueront à l'amélioration des capacités locales de financement et à la crédibilité des communes auprès des investisseurs.

Au total, la mise en œuvre de la Stratégie induira un besoin d'investissements complémentaires d'environ 140 milliards de Francs CFA sur la période 2011 – 2016. La mise en œuvre des mesures d'amélioration des capacités locales de financement devrait permettre de doubler celles-ci pour les porter en moyenne à environ 4,3 Milliards de Francs CFA par an. La prise en compte des ressources de la coopération et du FADeC les porterait à une moyenne de 9,4 Milliards sur la période considérée. Le besoin complémentaire de ressources pour financer les investissements (estimés à environ 24 Milliards par an) serait en moyenne de 15 Milliards de Francs CFA par an.

Recommandations

A la suite de l'étude, des recommandations ont été formulées. Le suivi de ces recommandations permettra de capitaliser les résultats du processus CDS mais aussi et surtout de mettre en place les conditions essentielles à la mise en œuvre effective du programme d'action prioritaire dès le mois de Janvier 2011. Il s'agira d'assister les communes pour la préparation et la prise des décisions nécessaires au bon démarrage de la Stratégie. Ces recommandations sont les suivantes :

- ✓ Préparer (négocier) au plus tôt la signature du projet de convention entre les trois communes et la mise en place des différentes structures intercommunales et services municipaux proposés ;
- ✓ Poursuivre le partenariat engagé avec l'Alliance et ONU-HABITAT pour d'une part (i) préparer le démarrage en janvier 2011 du programme d'actions prioritaires et d'autre part (ii) élaborer et mettre en place les actions relatives à la lutte contre la pauvreté et à la résorption des bidonvilles ;
- ✓ Préparer le plus tôt possible la mise en place du cadre de concertation réunissant l'Agglomération et l'Etat ainsi que le Secteur Privé et les Partenaires Techniques et Financiers,
- ✓ Intégrer les cadres des projets CDS, PAACO et échanger avec l'AFD et la Communauté de Lille Métropole pour mettre en synergie les actions portant sur les questions communes aux deux projets (mise en place de l'intercommunalité, Transports et Mobilité urbaine),
- ✓ Aller plus loin dans le rapprochement avec le programme du Millenium Challenge Account pour le Bénin en visant (i) la consolidation du partenariat avec le Projet Accès au Foncier, et (ii) une collaboration avec les trois autres Projets relatifs à l'accès aux services financiers, à la justice et aux marchés. Dans ce cadre, mener les activités suivantes : Rencontre Maires/CN MCA ; Mise en plan d'un cadre de concertation incluant la poursuite de la participation au Conseil Consultatif du PAF/MCA ; Information et suivi des études sur la réforme foncière.

Introduction

La présente stratégie résulte de l'initiative conjointe des villes de Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji d'établir un partenariat (coopération technique et financière) entre l'agglomération et l'Alliance pour l'Avenir des Villes¹ d'une part, et l'agglomération et l'Etat (Ministère en charge de l'habitat et de l'urbanisme) d'autre part.

L'Agglomération de Cotonou constitue la partie du territoire national la plus urbanisée. Si la croissance urbaine est souvent synonyme d'amélioration du cadre physique de vie des populations grâce à un accès facilité aux infrastructures et services urbains de base, au Bénin, comme dans d'autres pays africains, le processus d'urbanisation est paradoxalement source d'énormes déficits sociaux. La croissance urbaine au Bénin se traduit par la croissance des besoins d'une population en pleine croissance, avec comme corollaires immédiats une insuffisance des infrastructures et un accès difficile aux services urbains de base, un déficit croissant en logement, un chômage et un sous-emploi endémiques et un développement de l'insécurité urbaine.

L'Agglomération de Cotonou, de plus d'un million d'habitants, aujourd'hui, a besoin de plus en plus d'espaces, d'infrastructures et d'équipements pour assurer aux citoyens un cadre de vie adéquat, répondant à leurs profondes aspirations. Entre la réalité vécue et l'idéal, le fossé à combler est énorme. Il existe de grandes disparités de développement d'un bout à l'autre de l'Agglomération. L'insuffisance ou l'inexistence des services sociaux de base est diversement ressentie.

Le diagnostic de l'Agglomération laisse transparaître les problèmes urbains qui se posent avec acuité dans plusieurs domaines, pour la satisfaction des besoins des citoyens

:

- > forte dynamique urbaine entraînant une désarticulation de la structuration urbaine ;
- > forte pression démographique, jouant sur la gestion de l'espace, cristallisation des besoins de tous ordres, surtout de ceux des terres à bâtir, faisant du problème de logement un phénomène urbain majeur ;
- > étirement des distances (éloignement des lieux de résidence et de travail) rendant encore plus complexe le problème du transport ;
- > enclavement et marginalisation de fait des quartiers périphériques spontanés et sous-équipés dans des zones impropres à l'habitation, etc.

Face à ces préoccupations majeures, on est en droit de se poser la question de savoir quelle sera la physionomie de l'Agglomération dans les quinze prochaines années au vu des réalités actuelles ? Le diagnostic très minutieux du fonctionnement urbain qui a été fait a permis de comprendre le système urbain actuel. L'analyse des problèmes a permis de mieux mesurer leurs conséquences afin de leur trouver des solutions adéquates maintenant et en vue d'une meilleure projection des perspectives de développement de l'Agglomération.

La formulation de la stratégie de développement urbain de l'agglomération de Cotonou devra passer par la réponse aux séries de questions suivantes :

¹ La Banque mondiale et ONU-HABITAT ont uni leurs efforts pour lancer l'Alliance pour l'Avenir des Villes (Alliance), un partenariat en expansion regroupant des organismes bilatéraux et multilatéraux, des bailleurs de fonds et des associations d'administrations locales, et visant à mettre en œuvre une nouvelle approche du développement urbain et à soutenir les initiatives des pauvres.

- 1- Comment construire de manière participative, une vision collective du développement de l'agglomération pour les 15 prochaines années ? Autour de quelles priorités économiques, sociales et culturelles ? En mobilisant quelles catégories de populations ? Avec quelles options de développement territorial ?
- 2- Quelles réponses pertinentes apporter à la prolifération incontrôlée des extensions urbaines, l'accès insuffisant aux services de base pour la majorité de la population, la mauvaise gestion de la mobilité urbaine, les différentes pollutions urbaines ?
- 3- Quelle est la vision souhaitée et quels types de documents légaux et d'arrangements institutionnels mettre en place pour traduire la stratégie de développement souhaitée dans les faits ?
- 4- Peut-on identifier un plan d'actions cohérent conforme aux priorités définies et le traduire en un programme d'intervention dûment chiffré et inscrit dans un calendrier de réalisation, dans une perspective de responsabilités partagées entre toutes les parties prenantes ?
- 5- Comment améliorer les finances municipales et quel mécanisme instituer au niveau municipal pour optimiser à moyen terme le financement sur ressources propres de la stratégie de développement urbain de l'agglomération ?
- 6- A l'issue de l'exercice, sera-t-on en mesure de proposer une stratégie locale de réduction de la pauvreté et une stratégie locale de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement ?

Le Document de Stratégie de développement urbain de l'Agglomération de Cotonou propose des orientations stratégiques, des principes directeurs, des programmes et les activités qui concourent à l'accomplissement, sur le moyen et le long termes, de la vision de développement exprimée par les populations et portée par les Maires.

Le document de stratégie est organisé en 7 principales sections précédées d'un résumé exécutif.

- La première section porte sur le contexte urbain national et de l'agglomération et le contexte du projet
- La seconde section présente la synthèse de l'étude diagnostique de l'Agglomération.
- La troisième section, Stratégie de développement urbain de l'Agglomération, a présenté la méthodologie d'élaboration de la stratégie, les défis à relever, la vision et les axes stratégiques de développement, les objectifs stratégiques ainsi que la cohérence avec les différents documents de planification stratégique du Bénin.
- La quatrième section porte sur le Plan d'actions.
- La cinquième section présente le dispositif de mise en œuvre de la stratégie qui porte sur les structures de mise en œuvre de la stratégie, des acteurs de sa mise en œuvre et les activités préparatoires.
- Enfin viennent les sections 6 et 7 qui présentent respectivement l'évaluation financière et l'évaluation des impacts physiques et socio-économiques de la stratégie.

La conclusion rassemble l'ensemble des recommandations pertinentes allant dans le sens de la mise en œuvre de la stratégie.

Les Termes de Référence, la liste des partenaires techniques et financiers qui appuient le projet, les informations se rapportant aux programmes, et les actes administratifs créant les structures de gestion du projet sont disponibles, en annexes.

| SECTION 1 Contexte

1.1 - Contexte urbain national

Selon les critères de définitions des villes au Bénin, on dénombre environ une centaine de villes de centres urbains au Bénin. Un essai de classification des villes sur les critères d'âge, de taille de niveau administratif, de poids démographique et économique permet de distinguer :

- les villes anciennes précoloniales centrées autour des palis royaux (Abomey, Porto-novo, Nikki), des routes caravanières (Djougou, Kandi), de comptoirs commerciaux (Ouidah, Athiémé) qui ont perdu beaucoup de leur influence et dont la croissance démographique est moins rapide que celle que leur poids démographique devrait entraîner.
- Les villes jeunes ou de création coloniale (Cotonou, Bohicon, Parakou, Azové, Aplahoué) dont le poids démographique et économique explique leur pouvoir d'attraction élevé
- Enfin les villes nées de la volonté de l'Etat de créer des pôles politco-administratifs et dont la création n'est pas sous-tendue par une vocation urbaine particulière (Natingou, Lokossa, etc.)

L'armature urbaine au Bénin est incontestablement marquée par :

- La ville de Cotonou qui de part son poids démographique et économique domine le réseau urbain national. La conurbation Abomey-Calavi-Cotonou-Sèmè Podji-Porto-Novo constitue un pôle majeur national et régional de plus d'un million d'habitants.
- L'émergence de l'agglomération Abomey-Bohicon comme pôle de développement centré autour d'une ville palais royal et d'une ville coloniale regroupant des centaines de milliers d'habitants appelé à jouer un rôle de métropole régionale en raison de sa situation géographique au carrefour des axes Cotonou-Parakou d'une part et Aplahoué Azové Kétou avec le prolongement à l'ouest sur le Togo et l'Est vers Illara au Nigeria d'autre part.
- La consolidation du pôle régional de Parakou structurant le Nord du Bénin dont il constitue la ville phare tant sur le plan économique que politico-administratif.

En somme, le Bénin dispose d'un réseau urbain assez équilibré présentant, d'un côté, de grandes métropoles de Cotonou Porto-Novo, Abomey-Calavi, Abomey, Bohicon et Parakou, et de l'autre, une succession de villes moyennes et petites judicieusement réparties sur tout le territoire national.

1.2 - Contexte urbain de l'Agglomération

La conurbation de Cotonou - Sèmè-Podji - Abomey-Calavi s'organise autour de trois principaux pôles d'activités qui rayonnent sur tout le pays ; il s'agit (i) du centre ville de Cotonou où se côtoient la zone commerciale de Dantokpa et Ganhi, la zone administrative abritant le siège du Gouvernement, la zone portuaire et aéroportuaire, véritable poumon économique du pays, (ii) de la zone d'activités de Sèmè - Podji regroupant les parcs des véhicules d'occasion et la zone franche industrielle, (iii) du centre universitaire d'Abomey- Calavi.

En plus de ces pôles d'activités Il y a (i) à l'Est au niveau de Sèmè-Kpodji, un centre commercial frontalier regroupant commerces, services et administrations (ii) à l'Ouest au niveau d'Abomey-Calavi un axe commercial organisé de part et d'autre de la RNIE Cotonou - Parakou et (iii) au sud sur le littoral, une zone de plages présentant un intérêt touristique et abritant de grandes infrastructures hôtelières et des salles de conférences.

Cette organisation confère au centre - ville de Cotonou le rôle de principale zone de convergence du trafic des véhicules avec pour conséquences la multiplication des points de saturation notamment aux deux entrées de Cotonou, sur les deux ponts, et sur l'axe allant du carrefour Godomey-Togoudo au carrefour de Godomey-Cotonou. Les déplacements de populations se font généralement - des lieux de résidence (Abomey-Calavi) vers les centres administratif et commercial (lieux de travail ou d'affaires (Cotonou)

- ou des lieux de résidence (Abomey-Calavi, Cotonou) vers les centres industriel et commercial et le centre frontalier de Kraké (axe Sèmè Kpodji - Nigéria). Ces fonctions impriment à l'agglomération une croissance urbaine rapide mal maîtrisée pour les motifs suivants : inexistence d'une politique cohérente de planification et de gestion du développement urbain et ce, malgré l'existence de documents de planification, inexistence de réserve foncière à Cotonou pour accueillir les nouveaux équipements et occupation anarchique par certains opérateurs, des zones impropres à l'habitation (zones basses, exutoires des eaux, berges etc.) insuffisance ou l'inadaptation des politiques d'aménagement du territoire, annexion par l'extension urbaine, des noyaux villageois (Ekpè, Djéffa, Godomey, Agbalilamè, Aholouyèmè) amenant les habitants à cohabiter avec les contraintes citadines sans pouvoir assumer le changement des pratiques qu'implique leur nouveau statut urbain.

1.3- Contexte du Projet CDS-COTONOU

La conurbation « Abomey-Calavi - Cotonou - Sèmè-Podji » domine le réseau urbain du Bénin, et constitue un pôle majeur national et régional de plus d'un million d'habitants avec une croissance démographique élevée. Bien que ces trois communes partagent les mêmes défis de développement, il faut noter l'absence d'un cadre institutionnel pour la gestion de l'intercommunalité et pour la mise en place de politiques communes ou cohérentes de développement durable partagé. Il faut également noter la faible prise en compte des dynamiques portées par les populations. Face à cela, les villes ont pris l'initiative conjointe d'établir un partenariat (coopération technique et financière) entre l'Alliance pour l'Avenir des Villes d'une part, l'agglomération (communes de Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji) et l'Etat (Ministère en charge de l'habitat et de l'urbanisme) d'autre part pour formuler la stratégie de développement urbain de l'agglomération : le Projet CDS Cotonou.

Dans ce cadre, ONU-HABITAT, en collaboration avec le Ministère chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme, appuie les communes de Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji pour élaborer la Stratégie de Développement Urbain de l'agglomération de Cotonou. Ce projet vise notamment à :

- ✓ Mettre en place un dispositif de concertation pour prendre en compte les préoccupations, recommandations et contributions de tous les acteurs dans les domaines du développement local urbain et de l'amélioration des conditions de vie ;
- ✓ Identifier les besoins des acteurs et des bénéficiaires, et notamment des populations résidentes vulnérables (femmes, jeunes, habitants des quartiers précaires, etc.), et adapter les options stratégiques retenues aux attentes formulées (diagnostic participatif et vision stratégique partagée) ;
- ✓ Formuler les orientations stratégiques de réduction de la pauvreté et de développement de l'agglomération comme base de négociation avec les partenaires ;
- ✓ Proposer des options visant la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel de l'intercommunalité comme outil opérationnel de conduite et de mise en œuvre d'une stratégie entre plusieurs communes appartenant à une même zone géographique de développement.

Installation du Projet

ONU-HABITAT et le PDM ont signé un accord de coopération en date du 22 juin 2006 au terme duquel les parties conviennent de conjuguer leurs efforts et d'entretenir d'étroites relations de travail afin d'atteindre les objectifs du Projet. Le PDM héberge dans ses locaux l'équipe du Projet. En préparation au démarrage des activités, le dispositif de coordination et de pilotage du projet a été mis en place avec :

✓ La prise de l'arrêté intercommunal n° 001/MCOT/MC-AC/MC-SP/SG du 15 mai 2006 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Coordination du Projet;

✓ La prise de l'arrêté intercommunal n° 002/MCOT/MC-AC/MC-SP/SG du 15 mai 2006 portant création, organisation et fonctionnement de la Cellule Technique du Projet.

Chacun des deux arrêtés a été signé par les trois Maires des Communes concernées. Copies de ces arrêtés ont été transmises aux départements ministériels impliqués ainsi qu'à tous les membres du dispositif.



| SECTION 2

Synthèse de l'étude diagnostique de l'Agglomération

2.1 - Démarche d'élaboration du diagnostic participatif

Le diagnostic de l'agglomération de développement urbain de l'Agglomération a été élaboré avec l'ensemble des acteurs pertinents, selon une approche participative.

Ce diagnostic participatif, première étape fondamentale de la stratégie, a permis de dresser le profil de l'agglomération et de déterminer les tendances de son développement. Les axes stratégiques de développement relatifs aux problèmes majeurs identifiés ont été retenus ainsi que les objectifs spécifiques par axes. Pour y parvenir, deux études ont été réalisées par des consultants : l'Etude Diagnostic et Participation et l'Etude Elaboration de la Stratégie de communication du Projet. Au cours de ces processus, on a procédé au recueil des besoins des couches vulnérables et un accent particulier a été mis sur l'identification des poches de pauvreté dans l'Agglomération.

L'élaboration du diagnostic a été marquée par les étapes ci-après :

La première étape est consacrée à la revue documentaire qui a consisté à la synthèse des documents existants et à l'établissement de cartes de fond.

La deuxième étape a, quant à elle, porté sur l'actualisation des données documentaires. Pour ce faire, un point des données à actualiser ou à compléter à partir d'enquêtes sur le terrain ou auprès des structures, organismes ou personnes ressources ou par observation sur le terrain, a été fait et les outils de collecte appropriés ont été élaborés ; ce qui a permis de faire la collecte des données recherchées et l'actualisation proprement dite. Cette étape a également pris en compte la mise à jour cartographique.

A la troisième étape, le dispositif de concertation et de consultation des populations a été mis en place et a pris en compte les dispositifs existant au niveau de chacune des communes et la proposition d'un dispositif opérationnel approprié à l'agglomération.

Ces trois étapes ont sanctionnées par un rapport qui a présente les éléments de diagnostic, les potentialités et les contraintes, les forces et les faiblesses de l'agglomération, les tendances et les perspectives ainsi que la proposition du dispositif de consultation et de concertation. Le rapport diagnostic est également illustré par les planches thématiques.

Le rapport du diagnostic de l'agglomération, incluant des recommandations pour l'élaboration de la stratégie, a été présenté et validé au cours de l'Atelier Diagnostic tenu le 31 mai 2007 au Centre International de Conférences de Cotonou.

L'Atelier a été présidé par le Président du Comité de Coordination du Projet, le Président Nicéphore Dieudonné SOGLO Maire de la ville de Cotonou et a fait l'objet d'une couverture médiatique (télévision et presse écrite). Les résultats de l'Atelier ont été relayés par l'édition et la publication d'un supplément de presse.

Telle qu'indiquée plus haut, la démarche pour l'élaboration du diagnostic a été participative avec la mise en œuvre particulière d'un volet sociologique qui a permis, en fonction des spécificités des informations recherchées, la collecte des données sur la base d'observation, d'interview et d'animation de groupes :



- > l'observation structurée (au moyen d'une grille d'observation) des pratiques concrètes en matière de mobilité sociale, de résidence, de gestion des activités économiques, de la pauvreté et de la gouvernance et par rapport à la dimension relationnelle ;
- > l'organisation d'interviews destinées aux personnes ressources, autorités locales et autres intervenants au niveau de l'agglomération, à l'aide de guides d'entretien ;
- > l'animation de groupe (ou focus group discussion) : les informations obtenues à travers cette technique ont permis d'obtenir des clarifications substantielles par rapport aux informations recueillies individuellement. Elle a consisté à réunir une dizaine de personnes de même catégorie socioprofessionnelle. Au total, neuf focus group sur un échantillon d'arrondissement, ont été animés avec différentes catégories d'acteurs. Cette démarche a permis d'évaluer les paramètres tels que le degré de participation des différents acteurs au processus de développement local, la perception des acteurs, par rapport aux problèmes/besoins prioritaires, aux dynamiques internes et aux perspectives de développement de l'agglomération.

Les variables clés ayant servi à l'analyse de la perception sont : la mobilité urbaine, les milieux résidentiels au niveau de chaque commune, les quartiers qui mobilisent les acteurs autour de l'activité économique, les besoins / problèmes prioritaires de la commune et de l'agglomération : les faiblesses et menaces de la commune et de l'agglomération, les forces et opportunités de la commune et de l'agglomération, etc.

2.2 - Résultats des analyses sectorielles du diagnostic stratégique de l'Agglomération

2.2.1 - Caractéristiques et structure sociale dans l'agglomération

L'agglomération de Cotonou est peuplée de 1.087.016 habitants en 2002 représentant 16% de la population nationale. Cette population est estimée en 2007 à environ 1.270.000 personnes. La population urbaine est de l'ordre de 1.080.000 personnes en 2002. Soit un taux d'urbanisation de 89,5% pour 38,9% au niveau national.

Pratiquement tous les groupes ethniques du pays y sont présents avec une majorité du groupe ethnique Fon. Ce caractère cosmopolite de l'agglomération illustre bien le rayonnement national de cet espace. La taille moyenne des ménages est de 4,5 personnes avec une dominance de la famille nucléaire (2 familles sur 3). Ce chiffre cache des disparités. En effet, on distingue dans l'agglomération une panoplie de ménages

dont la taille varie généralement d'une personne à dix personnes. Les familles mono-parentales y sont présentes à raison d'une famille sur cinq et sont le plus souvent dirigées par une femme. On compte 95 hommes pour 100 femmes dans l'agglomération. Ces indicateurs illustrent éloquentement « la pression » qu'exerce l'agglomération urbaine de Cotonou sur la cellule familiale entraînant parfois son éclatement avec pour conséquences sa marginalisation, la dégradation de ses conditions sociales (recrudescence de l'insécurité et de la pauvreté urbaines).

La population de l'agglomération est constituée essentiellement de jeunes (37 % des habitants ont moins de 15 ans) et le potentiel d'actifs (tranche d'âge de 16 à 60 ans) est estimé à environ 60%.

2.2.2 - Dynamique démographique

La population totale de l'agglomération croît à un rythme de 4 % entre 1992 et 2002. Ce taux bien que supérieur à celui du pays (3,8 %), ne fait que baisser depuis le recensement de 1979. Au cours de la même période le rythme de croissance de la population nationale est en progression continue. A l'instar de l'agglomération, Cotonou affiche au cours de la même période un taux qui ne fait que décroissance au moment où les communes d'Abomey-Calavi (taux supérieur à 9 %) et de Sèmè-Podji (taux d'environ 6%) connaissent une explosion démographique (taux d'environ 6 %). Ces indicateurs conduisent aux constats ci-après :

- L'agglomération de Cotonou est un espace globalement attractif pour les ménages ;
- Les communes d'attraction sont Abomey-Calavi puis Sèmè-Podji et dans une moindre mesure;

Cotonou, connaît une perte d'attractivité qui se répercute sur le flux d'investissement urbain privé annuel qui connaît une baisse). Globalement, l'analyse des flux internes permet de tirer les caractéristiques suivantes :

- Il y a des mouvements de population entre les trois communes de l'agglomération ;
- Cotonou est une commune de départ, tandis que Abomey-Calavi et Sèmè-Podji sont des communes d'accueil ;
- En valeur absolue, peu de ménages quittent Abomey-Calavi, et encore moins Sèmè-Podji pour Cotonou. Par contre huit (8) personnes sur dix (10) quittent Cotonou et s'installent à Abomey-Calavi où elles trouvent de terrain à bâtir. Les motifs de départ de Cotonou sont les conditions de vie difficile (chômage, sous-emploi, conditions d'hygiène et d'assainissement précaires ;
- Les émigrés de Cotonou s'installent dans la commune de Sèmè - Podji au niveau des localités d'Agblangandan, Ekpè et dans la Commune d'Abomey-Calavi au niveau du centre urbain, de Godomey et dans une moindre mesure à Akassato, Hèvié et Glo-Djigbé ;
- Les mouvements entre Abomey - Calavi et Sèmè - Podji sont très faibles.

2.2.3 - Densités de population

En dehors de Cotonou qui affiche une densité de population relativement élevée (95 hab/ha), les deux autres communes ont une densité de population très faible (environ 7,5 hab/ha à Sèmè-Podji et 3,2 hab/ha à Abomey-Calavi) due à la présence de vastes espaces ruraux. Les extensions urbaines connaissent les densités de population les plus élevées.

Pour la ville de Cotonou les quartiers des 3ème, 6ème, 7ème, 8ème arrondissements sont assez denses et correspondent à la zone commerciale autour de Dantokpa (densité de population 104 hab/ha). Les 12ème et 13ème arrondissements regroupant les

quartiers périphériques d'Agla et de Houénoussou sont encore en cours de densification avec des densités de population variant entre 40 et 60 hab/ha).

2.2.4 - Organisation spatiale et fonctionnelle de l'Agglomération

La conurbation de Cotonou - Sèmè-Podji - Abomey-Calavi s'organise autour de trois principaux pôles d'activités qui rayonnent sur tout le pays ; il s'agit (i) du centre ville de Cotonou où se côtoient la zone commerciale de Dantokpa et Ganhi, la zone administrative abritant le siège du Gouvernement, la zone portuaire et aéroportuaire, véritable poumon économique du pays, (ii) de la zone d'activités de Sèmè - Podji regroupant les parcs des véhicules d'occasion et la zone franche industrielle, (iii) du centre universitaire d'Abomey- Calavi.

En plus de ces pôles d'activités Il y a (i) à l'Est au niveau de Sèmè-Kpodji, un centre commercial frontalier regroupant commerces, services et administrations (ii) à l'Ouest au niveau d'Abomey-Calavi un axe commercial organisé de part et d'autre de la RNIE Cotonou - Parakou et (iii) au sud sur le littoral, une zone de plages présentant un intérêt touristique et abritant de grandes infrastructures hôtelières et des salles de conférences.

Cette organisation confère au centre - ville de Cotonou le rôle de principale zone de convergence du trafic des véhicules avec pour conséquences la multiplication des points de saturation notamment aux deux entrées de Cotonou, sur les deux ponts, et sur l'axe allant du carrefour Godomey-Togoudo au carrefour de Godomey-Cotonou. Les déplacements de populations se font généralement - des lieux de résidence (Abomey-Calavi) vers les centres administratif et commercial (lieux de travail ou d'affaires (Cotonou), ou des lieux de résidence (Abomey-Calavi, Cotonou) vers les centres industriel et commercial et le centre frontalier de Kraké (axe Sèmè Kpodji - Nigéria). Ces fonctions impriment à l'agglomération une croissance urbaine rapide mal maîtrisée pour les motifs suivants : (i) inexistence d'une politique cohérente de planification et de gestion du développement urbain et ce, malgré l'existence de documents de planification, (ii) inexistence de réserves foncières à Cotonou pour accueillir les nouveaux équipements et occupation anarchique par certains opérateurs, (iii) des zones impropres à l'habitation (zones basses, exutoires des eaux, berges etc.), (iv) insuffisance ou l'inadaptation des politiques d'aménagement du territoire, (v) annexion par l'extension urbaine, des noyaux villageois (Ekpè, Djéffa, Godomey, Agbalilamè, Aholouyèmè) amenant les habitants à cohabiter avec les contraintes citadines sans pouvoir assumer le changement des pratiques qu'implique leur nouveau statut urbain.

2.2.5 - Typologie de l'habitat

L'habitat est à première vue très peu différencié, avec une dominance des maisons basses clôturées. Mais, en réalité, on distingue plusieurs types d'habitat : (i) l'habitat ancien comprenant les villages de Placodji, d'Enagnon et d'Adogléta à Cotonou, les centres urbains d'Abomey - Calavi, Godomey, Ekpè, Gbeffa, Kraké, (ii) l'habitat de standing composé entre autres des résidences, de la zone des Ambassades, (iii) la zone d'habitat mixte (habitat - commerce) développée autour des marchés Dantokpa et Ganhi, les premières extensions de Cotonou loties avant les années 70 et celles loties entre les années 70 et 90, (iv) l'habitat péri-urbain loti ou en cours de lotissement constitué par les quartiers Agla, Ahogbohoulé et Houénoussou et les zones d'extension Est et Ouest de Cotonou (Godomey, Abomey-Calavi, Sèmè-Kpodji, Kraké). (v) l'habitat marécageux loti se retrouvant surtout au niveau des quartiers longeant la lagune et le chenal de Cotonou ; (vi) l'habitat marécageux non loti.

L'habitat pauvre et insalubre se retrouve dans certains quartiers au cœur même de la ville. Ainsi, il y a dans l'agglomération des bidonvilles qui sont de trois ordres : les bidonvilles en bordure de mer ; les bidonvilles lagunaires et les bidonvilles des bas-fonds. L'analyse de l'état des logements dans l'agglomération montre une utilisation dominante des matériaux définitifs (83,8% des ménages) : murs en dur, couverture tôle, tuile ou dalle dans presque toutes les Communes.

2.2.6 - La dynamique et les enjeux fonciers au sein de l'agglomération

L'absence d'un contrôle efficace du foncier et des politiques de lotissements non rationnelles depuis les vingt dernières années, constitue l'un des problèmes majeurs de développement de l'agglomération. Les extensions en cours de lotissement couvrent plus de 7800 hectares soit 36% de la surface de l'Agglomération. La situation foncière de l'agglomération nuit à son développement économique par le ralentissement des investissements directs.

2.2.7 - Trame Urbaine

La trame urbaine comprend le réseau viaire et les grands équipements. Cette trame fait apparaître un maillage irrégulier délimité par des voies primaires ou secondaires. A l'intérieur de chaque maille, on distingue le réseau de voirie tertiaire desservant les îlots découpés en parcelles. Au centre ville et en général dans les zones d'activités, les îlots et les parcelles sont de grandes tailles.

A partir de la zone d'activités portuaires jusqu'au voisinage de l'avenue Clozel, à Cotonou, la plupart des îlots et des parcelles sont de forme carrée, donnant au tissu urbain l'allure d'un damier et généralement de forme rectangulaire dans les extensions urbaines. Cette trame présente une autre particularité : A l'intérieur des secteurs délimités par le réseau de voirie structurant, il n'existe pas de pôles d'activités pouvant servir de relais entre les activités typiques à l'habitat et les principaux pôles d'activités de l'agglomération. Cette situation est à la base de nombreux dysfonctionnements dont la convergence des déplacements vers le centre – ville et les problèmes de circulation qui en résultent.

Le réseau de voirie s'étend sur environ 1.200 km dont plus de 160 km de voies revêtues. Le réseau viaire primaire et le réseau secondaire structurant sont en majorité revêtus.

En matière d'équipements, l'Agglomération concentre de grands équipements d'intérêt national et international (Port Autonome, Aéroport international de Cadjèhoun, siège de la BCEAO et des institutions financières, palais de la Présidence, sièges des représentations diplomatiques et des organismes internationaux etc.) ; mais aussi les principaux équipements de santé (Centre National Hospitalier et Universitaire Hubert Maga), économiques (marché Dantokpa), éducationnels (Université d'Abomey-Calavi), culturels. Les équipements touristiques et de loisirs sont peu nombreux (quelques hôtels de classe internationale, intermédiaires et de qualité inférieure). Cotonou dispose également d'un stade olympique (stade de l'amitié) et d'un second stade (stade René Pleven). Tout ce potentiel recensé à l'actif de l'Agglomération Cotonou lui confère cumulativement un statut d'un grand centre économique, politique et administratif du Bénin.

2.2.8 - Transports et mobilité urbaine

Le transport terrestre qui dominé par les modes de déplacement individuel et l'absence de transport de masse. Les principales caractéristiques relevées sont : i) une congestion urbaine importante du fait de l'accroissement rapide du parc de véhicules, et ce malgré les efforts en terme de construction d'infrastructures routières; ii) la vétusté du parc constitué en grande majorité de véhicules d'occasion et dont l'usage entraîne une forte pollution dans les grandes agglomérations ; iii) le développement rapide d'un mode de transport commercial avec les véhicules à deux roues (les motos-taxis dit "Zémidjans") dont le nombre s'accroît rapidement à Cotonou, iv) une offre de stationnement insuffisante avec notamment comme points noirs le centre-ville commercial de Cotonou, le marché Dantokpa, v) un trafic de poids lourds important, générateur de nuisances qui perturbent la circulation sur la plupart des artères de la ville et vi) l'utilisation généralisée de carburant de mauvaise qualité acquis sur le marché informel.

Le transport ferroviaire : l'Agglomération est traversée par le réseau ferroviaire de l'OCBN, entre la gare de Godomey et la gare centrale de Cotonou d'une part, et d'autre part en direction de Porto-Novo. Le tronçon Est est abandonné et le trafic voyageur est très faible.

Le Transport aérien : l'Agglomération est dotée d'un aéroport international pouvant recevoir les longs courriers en provenance des pays étrangers. Son parking est d'une capacité de dix longs courriers.

Le Transport maritime : le Port Autonome de Cotonou joue un rôle régional en assurant une partie du trafic import-export de certains pays enclavés tels que le Niger, le Burkina-Faso, le Mali et le Tchad.

Le Transport fluvial : l'agglomération offre des possibilités de transport fluvial. Cependant, ce mode de transport se réduit actuellement, sur la lagune, à quelques navettes artisanales des populations entre les deux rives et à la liaison entre le marché Dantokpa et les villages lacustres de Ganvié, Sô-Ava, Dèkin, Houédo, Vêki, Zounko

2.2.9 - Services urbains de base

- L'assainissement

Le réseau de drainage de l'agglomération se compose essentiellement de fossés, de caniveaux ouverts ou fermés et des collecteurs dont une bonne partie est mise en place dans le cadre du PRGU et du PGUD. Cependant, certains ménages continuent à subir les inondations six mois par ans liés à la morphologie des sites, mais également à l'irrégularité de l'entretien des ouvrages et de l'incivisme.

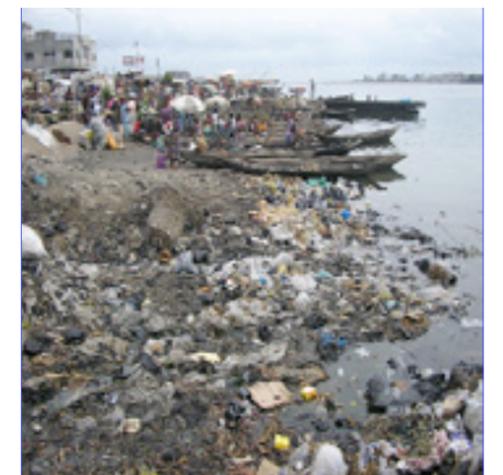
- La gestion des eaux usées domestiques et industrielles

La gestion des eaux usées pose de nombreux problèmes dans toute l'agglomération notamment en terme d'évacuation. En effet, les eaux usées domestiques sont en majeure partie évacuées dans la nature et dans les caniveaux. D'autre part, les eaux usées industrielles continuent d'être rejetées dans l'océan Atlantique et la lagune.

- La gestion des déchets solides ménagers

La gestion des déchets reste un problème crucial au niveau de toutes les communes de l'Agglomération. A Cotonou, le traitement des déchets est assuré par la mairie qui est en partenariat avec 77 structures non gouvernementales qui procèdent à la pré collecte et au regroupement. Le transport vers la décharge finale est assuré par des entreprises. Les déchets sont utilisés comme matériaux de remblai ou jetés dans des coins de rue, d'où la formation des tas d'immondices à travers la ville.

Photo n°7 : Vue partielle de la berge du chenal de Cotonou.



Dans les autres communes, faute d'une collecte bien organisée et en l'absence de décharges contrôlées, les déchets se retrouvent sur des dépotoirs sauvages ou dans les bas-fonds. Actuellement beaucoup d'efforts sont en cours pour assurer une meilleure gestion des déchets.

- L'approvisionnement en eau potable

L'accès à l'eau potable demande encore beaucoup d'efforts. La principale source d'approvisionnement en eau potable dans l'agglomération se trouve sur le plateau de Godomey –Togoudo

L'accès à l'eau potable est difficile. A Cotonou, la commune la mieux desservie, le taux de desserte est 50%. Certains ménages s'approvisionnent auprès des voisins abonnés, les autres se contentant de l'eau des puits à grand diamètre.

- L'énergie

La zone littorale est alimentée en énergie électrique par la Société Béninoise d'Énergie Electrique.

Les conditions d'accès à l'énergie électrique sont difficiles. Les ménages pauvres, souvent éloignés des artères principales ou des poteaux électriques ont recours à la pratique courante de l'extension précaire en toiles d'araignée.

En milieu urbain, l'utilisation du gaz connaît une augmentation. Cette évolution s'explique par une diversification des emballages (3Kg et 6kg) tenant plus ou moins compte des niveaux de pouvoirs d'achat avec un système de distribution de proximité surtout dans les centres urbains.

- L'éducation

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, on compte trente sept (37) établissements secondaires publics avec un effectif de 53 941 élèves, 934 enseignants stables et 2 546 enseignants de toute catégorie si l'on considère les enseignants vacataires. Le ratio du nombre d'élèves par salle de classe est de 74 au lieu de la norme qui est de 50.

L'agglomération compte 87 établissements techniques dont les trois établissements publics sont à Cotonou.

Pour les Enseignements supérieurs, outre l'Université d'Abomey-Calavi, la plus grande Université du Bénin, l'agglomération abrite deux importants établissements universitaires dont la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) et l'Ecole Nationale de Management et d'Economie Appliquée (ENEAM).

- La santé

On dénombre dans l'agglomération dix-neuf centres de santé à Cotonou dont un centre hospitalier et une maternité de rang national, onze à Abomey-Calavi dont un hôpital de zone et dix centres à Sèmè-Kpodji ; soit un total de quarante formations sanitaires publiques. L'agglomération bénéficie d'une couverture sanitaire acceptable surtout, la commune de Cotonou qui bénéficie d'un médecin pour 32.492 habitants, à l'opposé de celle de Sèmè-Kpodji qui ne compte qu'un médecin pour 147.589 habitants. Il faut signaler que ces ratios a priori pessimistes pour l'agglomération sont améliorés par l'existence de nombreux centres privés.

- La télécommunication

Cotonou dispose d'une centrale avec un cœur de chaîne et de capacité de 58.078 abonnés auxquels sont rattachées des Unités de Raccordements d'Abonnés Distantes (URAD), des localités des Départements de l'Atlantique, du Mono, du Couffo, de l'Ouémé, du Plateau et du Zou.

Avec l'avènement du téléphone portable au début des années 2000, on compte aujourd'hui en moyenne dans l'agglomération, plus d'une personne sur trois (Cotonou, Abomey-Calavi, Sèmè) disposant du téléphone portable, avec cependant un coût

d'accès qui demeure élevé au regard des revenus des ménages. Le coût du téléphone conventionnel est relativement bas mais sa couverture demeure limitée.

- L'aménagement du territoire

En matière d'aménagement du territoire, le fait le plus marquant est la croissance rapide et continue des aires urbaines. Ces dernières concentrent la majorité de la population et connaissent de forts problèmes de gestion de l'espace.

L'agglomération de Cotonou, dont le développement n'a pas pris en compte des dispositions adéquates de cadrage dans les installations des populations et des aménagements est confrontée à une forte pression qui se manifeste par :

- le prélèvement incontrôlé du sable marin sur le littoral environ 1.5 million de m³ par an)
- l'occupation des marais avec des conditions d'hygiène et d'assainissement précaires et des maladies d'origine hydrique ;
- l'érosion des sols et l'érosion côtière ;
- la mauvaise maîtrise du foncier ;
- les contraintes naturelles ;
- l'Inondation ;
- les dolines ;
- les contraintes réglementaires ;
- les contraintes liées aux équipements et infrastructures.

Ce qui entraîne la dégradation des ressources environnementales et l'exposition des populations à des pollutions et à des risques sanitaires et technologiques très poussés. Ces situations de déséquilibres entraînent des problèmes sanitaires (gestion des déchets, évacuation et traitement des eaux usées), socioéconomiques (pauvreté, conditions de vie dégradées, chômage) en même temps que des pressions fortes sur les ressources naturelles (écosystème lagunaire, littoral, pollution atmosphérique).

Jusqu'à présent les politiques d'aménagement du territoire ont été insuffisantes à réduire l'exode rural par l'avènement de réelles opportunités de développement dans les régions environnantes de l'agglomération pour réguler les concentrations de populations par une politique adaptée de développement afin d'épargner l'agglomération des enjeux environnementaux qui tendent à l'étouffer.

D'une manière générale, l'environnement n'apparaît pas dans les politiques de développement comme un facteur essentiel de compétitivité. Il revient alors aux autorités ayant charge l'agglomération de revoir leur stratégie d'intervention dans l'espace pour un développement durable.

2.2.10 - Economie et pauvreté

L'économie de l'Agglomération repose sur les trois secteurs d'activités avec la prédominance du secteur tertiaire. Le secteur primaire porte essentiellement sur l'agriculture urbaine et périurbaine ainsi que l'exploitation des carrières de sable. Le secteur secondaire est encore embryonnaire et fortement concentrée sur l'agroalimentaire. Les industries alimentaires contribuent pour plus de 50% du PIB du secteur. Les industries sont fortement concentrées dans la commune de Cotonou. Le secteur tertiaire quant à lui est le secteur le plus dynamique de l'économie de l'Agglomération. Pour la ville de Cotonou, le secteur tertiaire contribue au PLB pour 48% en moyenne de 1994 à 2003. Les principales branches du secteur en terme de contribution au PLB sont le commerce, les transports, le tourisme, les banques et les services financiers. Les performances

de ce secteur s'expliquent par la position géographique du Bénin et plus précisément de l'Agglomération qui est en fait un couloir de transit pour les importations des pays voisins ou d'autres pays de la sous région. Elles s'expliquent également par la présence dans l'agglomération du plus grand marché du pays à savoir le marché international de Dantokpa, du port autonome de Cotonou et de l'aéroport. Le commerce avec le Nigeria (120 millions d'habitants) joue un rôle très important dans le développement du secteur tertiaire et est une grande opportunité pour l'économie de l'Agglomération.

Dans l'armature urbaine nationale, l'Agglomération de Cotonou se montre particulièrement importante du fait notamment qu'elle contribue pour plus de 57% au PIB du milieu urbain au Bénin, et pour 33% à la création de richesse au niveau national. Cet important niveau de contribution de l'agglomération fait de la performance de son économie un enjeu pour la performance de l'économie nationale.

La balance commerciale de l'Agglomération est déficitaire. Pour une production totale estimée à 1.361 milliards de FCFA, l'Agglomération importe des biens et services pour un montant total de 865 milliards de FCFA et n'exporte que pour un montant total de 573 milliards de FCFA. Ce qui exprime que la production locale (au sein de l'agglomération) ne couvre pas les besoins.

La distribution des biens et services disponibles dans l'Agglomération, pour la satisfaction de la demande finale des ménages, est assurée principalement par le secteur informel (près de 93% des transactions des ménages).

Le secteur informel occupe une place importante dans l'économie de l'Agglomération et devra être pris en compte dans les stratégies de développement économique de l'agglomération. Il est la composante principale du secteur productif et le premier pourvoyeur d'emplois. En moyenne, plus de 7 ménages sur 10, vivant dans l'agglomération, tirent l'ensemble ou partie de leur revenu en dirigeant une unité de production informelle. Les unités du secteur informel sont plutôt tournées vers le secteur de circulation, surtout dans les activités commerciales (49,5%), l'industrie (21,9%) et les services, (28,6%). Le secteur informel est caractérisé par une grande précarité des conditions d'activité.

La consommation totale des ménages est évaluée à 484 milliards de FCFA en 2005 pour une dépense totale moyenne de consommation de 573.000 FCFA. On note une grande disparité entre la dépense de consommation entre Cotonou (710.000 FCFA), la partie urbaine de Sèmè Podji et d'Abomey-Calavi (306.000 FCFA) et celle du milieu rural de la zone (114.000 FCFA).

Le niveau de revenu est relativement faible avec de grandes disparités selon les zones. En effet, le revenu moyen annuel est d'environ 600.000 FCFA par habitant (en zone urbaine) soit moins de 60.000 Fcfa par mois. Ce revenu moyen, déjà faible traduit mal des situations de grande précarité avec dans certaines zones de l'agglomération, des revenus inférieurs à 12.000 Fcfa par mois.

Le niveau des recettes budgétaires est insuffisant pour répondre aux besoins d'investissement et à leur entretien. Alors que les dépenses d'entretien du capital sont estimées à environ 11 milliards en 2005, les dépenses d'entretien réellement exécutées pour l'agglomération en 2004 sont d'environ 1,5 milliards, soit 13% des besoins réels de dépenses d'entretien. Les recettes fiscales représentent les ressources les plus importantes de l'agglomération, elles sont comprises entre 50% et 70% des ressources totales. Les recettes propres (recette non fiscales) sont comprises entre 15 % et 32% des recettes totales de l'agglomération tandis que la part des ressources de l'Etat affectées à l'agglomération est faible et est comprise entre 10 % et 20% des ressources de l'agglomération. La commune de Cotonou, à elle seule, mobilise 88% des recettes

totales de l'Agglomération.

S'agissant de la pauvreté dans l'Agglomération, il faut noter que l'on rencontre des pauvres dans tous les quartiers. Toutefois, il existe des quartiers ou parties de quartiers dont les populations vivent dans une paupérisation notoire. Ces quartiers "poches de pauvreté", se retrouvent dans les trois communes de l'Agglomération. Ce sont, pour la quasi-totalité, des quartiers périphériques notamment Ahouansori-Ladji, Placodji, Akpakpa Dodomey, Adogléta, Agbodjèdo, Avotrou, Agla, Fidrossè, Fifadji-Vossa dans la commune de Cotonou, Agamandin, Tokpa Zougo, Sèdomè, Womey, Cocotomey-Tokpa, Lobo-zoukpa pour la commune d'Abomey-Calavi et Djéffa Glébonou, Tchonvi, Dandji



Kanhonou, Marina Houta, pour la commune de Sèmè-Podji.

En général, bien des ménages de ces quartiers n'ont pas accès à l'eau, l'électricité, les prestations d'enlèvement d'ordures ménagères etc. Elles ne disposent pas de latrines et vivent dans des conditions non hygiéniques. Pour certains habitants, les centres de santé et les écoles se situent à une distance relativement longue.

Photo n°10 : Bidonville à Akpakpa Dodomè (Enagnon)

L'analyse de la gouvernance au niveau de l'agglomération de Cotonou révèle le faible degré de fonctionnement des cadres formels de concertation et des mécanismes d'information ascendante, c'est-à-dire des populations vers les autorités municipales, ce qui ne permet pas la prise en compte des aspirations et préoccupations des populations et des chefs de quartier. Cette situation se justifie surtout par le faible niveau de fonctionnement des Conseils d'Arrondissement et du manque de moyens financiers

pour les animer. Les dysfonctionnements sont en partie compensés par la présence de structures informelles de concertation (ONG, associations de développement, secteur privé, etc.) sollicitées pour l'encadrement des populations et pour servir de liaison avec les communautés à la base.

Au niveau intercommunal, même s'il n'existe pas un cadre formalisé de concertation, de nombreuses occasions d'échanges privilégiant surtout les opportunités offertes par les partenaires et autres projets intervenant simultanément dans les trois communes sont valorisées : réalisation de projets d'intérêt commun, élaboration de requête conjointe, prise d'arrêtés intercommunaux, mise en place de comités techniques, la participation conjointe à des organes de gestion de projets, etc. La coordination des interventions s'exerce dans le cadre de la décentralisation et de la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux et autres documents de politique de développement, même si la plupart des communes ont des difficultés à mobiliser l'intégralité des ressources nécessaires à la réalisation de toutes les activités identifiées, notamment les investissements de grande envergure. A cela s'ajoutent la difficulté pour l'Etat de transférer les compétences avec tous les attributs politiques, économiques et financiers et la faible exécution des options d'aménagement (espaces à protéger et programmes d'équipements non respectés, zones destinées aux activités industrielles occupées par l'habitat, etc.). La gestion urbaine se caractérise, de fait, par l'absence d'une politique de maîtrise foncière par l'Etat et les collectivités locales, par l'insuffisance de moyens financiers, par l'inexistence d'un service technique approprié chargé de l'application des plans directeurs et de la valorisation des lotissements par les bénéficiaires.

Aujourd'hui, la mise en œuvre des actions de développement local structuré autour des acteurs locaux de l'agglomération repose sur le partenariat. Dans ce cadre, on distingue les acteurs internes à l'agglomération, l'Etat et ses services déconcentrés et les bailleurs de fonds qui interviennent à travers des prestations diverses, l'appui technique et financier dans les domaines de la formation, la santé, la construction ou la réhabilitation, l'hygiène et la protection de l'environnement, la culture, etc.

Les solutions alternatives au problème de développement local reposent sur une stratégie de développement qui visera à renforcer la synergie entre les acteurs de développement, de façon à ce que les actions entreprises par chaque acteur fassent faire l'objet d'une concertation préalable avec les autorités communales, afin que les populations en tirent le maximum de bénéfices. Elles devront également porter sur la création et la valorisation d'un environnement favorable à la prospérité et à l'innovation. Dans ce cadre, l'agglomération se doit de renforcer les dispositifs de concertation, à travers une communication locale et une démarche de mobilisation des différents acteurs. Dans le contexte, l'accent doit porter sur les CDQ (à Cotonou), les ONG locales (à Abomey-Calavi) et les groupements de jeunes et de femmes (à Sèmè-Podji). Ces acteurs de développement qui existent déjà au niveau de l'agglomération, méritent d'être dynamisés. L'expérience des CDQ pourra bénéficier d'une mise à l'échelle de l'agglomération, de façon à ce que chaque quartier dispose de son « Comité de Développement du Quartier ». Au sein de ces organisations locales d'autopromotion, peuvent se retrouver les ONG, les responsables de groupements de femmes et de jeunes, les associations de développement, les producteurs, etc. qui sont très actifs dans les communes d'Abomey-Calavi et de Sèmè-Podji. De façon hiérarchique, les CDQ seront représentés par des membres élus au niveau des Conseils d'Arrondissement et des Conseils Communaux, de façon à répercuter l'information le plus tôt possible vers les communautés à la base. Organisés dans un creuset intercommunal (Comité de Développement de l'Agglomération), les CDQ pourront également prendre part aux séances de concertation au niveau de l'agglomération. Au niveau faîtière, on pourra développer un dispositif axé sur le développement de l'intercommunalité, à travers la tenue périodique de réunions entre les trois Directions des Services Techniques.

2.2.12 - Tendances d'évolution

Si les tendances observées au cours du diagnostic se maintenaient, on observerait les évolutions suivantes par secteurs :

Sur le plan démographique

Ralentissement démographique de Cotonou autour de 2,17 % et poursuite de la croissance accélérée des communes d'Abomey-Calavi (9,30 %) et de Sèmè – Podji (5,89%). Si cette tendance se poursuivait, en 2016, l'agglomération aura une population d'environ 1.570.000 Habitants dont 1.100.000 habitants en milieu urbain. Selon l'étude démo-économique de Cotonou, la population urbaine de l'agglomération sera 1.900.000 habitants en 2025.

Tableau n°3 : Tendances d'évolution de la population urbaine de l'Agglomération de Cotonou

Commune	Taux d'accroissement	2016
Cotonou	2,17	959.849
Sèmè-Podji	5,89	166.307
Abomey-Calavi	9,30	444.127
Agglo. de Cotonou	4,09	1.570.283

Source : Estimations à partir des données INSAE – RGPH 3

Cet accroissement démographique entraînera une densification continue des quartiers périphériques de Cotonou et des communes d'Abomey-Calavi (Godomey), et Sèmè-Podji (Ekpe, Djeffa) notamment les vastes zones en cours de lotissement dans ces localités qui ont une densité actuelle inférieure à 20 habitants/ha et les lotissements récents. Les 12ème et 13ème arrondissements de Cotonou qui regroupent les quartiers périphériques d'Agla et de Houenoussou atteindront une densité comprise entre 70 hab/ha et 100 hab/ha en 2016.

Sur le plan du développement spatial

Poursuite de l'extension spatiale de l'agglomération urbaine vers l'Ouest et le Nord de Abomey-Calavi, qui s'appuiera sur la RNIE Cotonou-Parakou, du fait de la dynamique démographique. Par contre, l'extension sera limitée vers Zinvé. Poursuite de l'urbanisation le long de l'axe Cotonou - Sèmè-Podji du fait du développement des activités industrielles (ZFI) et portuaires (second port), et développement spatial du noyau urbain de Djéregbé, englobant le village Tohouè ; La poursuite de l'occupation des zones impropres à l'habitation par les populations.

Sur le plan de la mobilité urbaine

Sur le plan de la mobilité urbaine, et malgré les dernières infrastructures routières mises en service en milieu urbain, les tendances observées devraient se poursuivre et se manifesteront par l'aggravation de la congestion urbaine exacerbée par la multiplication des points critiques à l'intérieur des zones administratives et d'activités, des difficultés de traversées est-ouest, malgré la mise en service du 3ème Pont.

Sur le plan des équipements et services urbains

Aggravation de l'état de sous – équipement et de déficit en services urbains publics liée aux faibles capacités de financement, et à une demande croissante ; avec pour conséquence une offre privée de services urbains de plus en plus importante ; notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau.

En matière d'équipements socio-communautaires (éducation, santé), une détérioration de l'offre de services publics (actuellement déficit d'environ 15 collèges d'enseignement secondaire, 1 infirmier pour 7.000 habitants, 1 lit d'hospitalisation pour 2.200 habitants).

Sur le plan gestion de l'environnement

Une pollution de plus en plus importante de la nappe phréatique liée à l'occupation anarchique des bas-fonds, des marais et des chenaux naturels. Cette situation va ralentir l'écoulement des eaux pluviales et perturber le fonctionnement adéquat des infrastructures d'assainissement.

De la même manière, des dispositions doivent être prises pour réorienter l'occupation sur le site de Togoudo qui abrite le système de pompage de la SONEB. Si rien n'est fait dans les cinq ans à venir, la nappe risque d'être polluée par les excréments et par le front salin.

Il serait aussi important de prendre des dispositions au niveau de la commune d'Abomey-Calavi, pour mieux réguler la circulation des gros camions de sable qui seront renvoyés de Sèmè pour Sô-Ava, Calavi et Akassato, en juin.

L'aggravation de la pollution atmosphérique qui est liée à la circulation automobile et au développement d'activités industrielles polluantes (ZFI) ;

Sur le plan économique et financier

Le Produit Local Brut (PLB) de l'Agglomération s'élèverait à environ 1647 Milliards de Francs CFA en 2015 et à 3 340 en 2025

La contribution de l'Agglomération au PIB passerait de 33% en 2005 à 38% en 2025. Le revenu par habitant passerait de 687.000 Francs CFA en 2005 à 1.260.000 Francs CFA en 2025. Sur la même période, les dépenses de consommation et plus généralement les coûts d'installation en ville seront multipliés par 2 (dépenses de consommation par habitants passant de 573.000 Francs CFA à 990.000 Fcfa) ;

Des besoins en investissement de fonction locale et coût d'entretien du capital qui pourraient être multipliés par trois, passant de 1083 milliards en 2005 à 3339 milliards de Francs CFA en 2025. Aggravant l'incapacité des collectivités locales de l'agglomération à y faire face.

Sur le plan social

Détérioration des conditions de vie, paupérisation des couches les plus vulnérables, et développement de l'habitat précaire ;
Augmentation du chômage et du sous emploi.

Sur le plan de la gouvernance

Renforcement de la coopération intercommunale pour répondre aux besoins de développement conjoint.

Amélioration de la démocratie au niveau local par une plus grande participation des bénéficiaires à la gestion de l'agglomération.

2.2.13 - Problèmes prioritaires, forces, faiblesses, opportunités et menaces

Au regard des tendances mises en évidence, six problématiques prioritaires ont été identifiées, à savoir :

- > Absence d'un cadre institutionnel pour la gestion de l'intercommunalité ;
- > Développement insuffisant des activités économiques, manque de stimulation des investissements et croissance de la pauvreté ;
- > Déficit de services urbains ;
- > Absence de maîtrise du développement spatial et dégradation de l'habitat ;
- > Difficultés de transport et mobilité urbaine insatisfaisante ;
- > Pollutions et détérioration de l'environnement.

L'élaboration de la stratégie de développement urbain de l'Agglomération de Cotonou – Abomey-Calavi – Sèmè-Podji devra proposer les approches pertinentes pour faire face à ces différentes situations. Dans cette optique, le tableau des forces, faiblesses, opportunités et menaces (matrice S.W.O.T) dresse le bilan du diagnostic analytique effectué dans le cadre de cette étude et permettra de mettre en évidence les défis, de formuler la vision et de dégager les axes stratégiques de développement de l'Agglomération.

Tableau n°2 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'Agglomération (Matrice S.W.O.T)

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Développement des activités économiques, stimulation des investissements et Réduction de la pauvreté				
Situation économique	<ul style="list-style-type: none"> • Espace de transit des flux commerciaux venant du Niger, Burkina Faso à destination de Lagos, de Lomé ou d'Accra ; • Disponibilité de main-d'œuvre locale ; • Contribution importante à la création de richesse au niveau national (33% du PIB du Bénin en 2005) ; • Existence d'équipements économiques de rayonnement international (marché Dantokpa, Port et Aéroport). 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de vies et d'activité souvent précaires générant de la pauvreté et des souffrances urbaines ; • Pauvreté urbaine se traduisant par le faible revenu monétaire des ménages, l'accès difficile à certains logements, le faible accès des ménages aux infrastructures éducatives, de santé et de loisirs ; • Secteur informel dominant ; • Secteur formel peu productif ; • Un taux de sous-emploi important (70% de la population) ; • Une balance des échanges largement déficitaire tant du point de vue des échanges régionaux, nationaux qu'internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel d'actifs est estimé à plus de 60% ; • Existence d'une zone franche industrielle ; • Projet de construction d'un second port ; • Projet de construction d'un nouvel aéroport ; • Présence et engagement des Partenaires Techniques et Financiers ; • Proximité du Nigeria ; • Existence d'un marché économique sous-régional. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du secteur informel ; • Augmentation du chômage et du sous-emploi ; • Développement de l'insécurité.

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Financement du développement		<ul style="list-style-type: none"> Faible mobilisation des ressources privées. 	<ul style="list-style-type: none"> Un secteur financier émergent avec un réseau de banques crédibles, des sociétés d'assurances, des structures de micro-crédits et d'épargne ; Existence de dispositions législatives organisant l'accès des communes aux emprunts (décret n° 2005-374 du 23 juin 2005). 	<ul style="list-style-type: none"> Développement du secteur informel ; Manque de collaboration entre les communes et l'Etat.
Structure sociale	<ul style="list-style-type: none"> Jeunesse de la population ; Potentiel d'actifs élevé (plus de 60 %) ; Brassage ethnique. 	<ul style="list-style-type: none"> Proportion relativement importante de ménages monoparentaux (1/5) ; Majorité des ménages monoparentaux dirigés par des femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> Gratuité de l'enseignement maternel et primaire ; Développement de programmes communaux de soutien aux activités génératrices de revenus l'agglomération. 	
Maîtrise du développement spatial et amélioration de l'habitat				
Planification urbaine	<ul style="list-style-type: none"> Existence de documents de planification du développement au niveau local (Plans directeurs, PDCs, Schéma de structure etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Faible mise en œuvre des prescriptions des documents de planification existants. 	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'élaboration du SDAU de Grand Cotonou Projet CDS Cotonou Plan de référence pour l'aménagement du Plateau d'Abomey-Calavi. 	<ul style="list-style-type: none"> Installation anarchique des populations ; Importance des lotissements en cours.
Dynamiques démographiques	<ul style="list-style-type: none"> Solde migratoire positif 			<ul style="list-style-type: none"> Urbanisation des zones agricoles et des zones sensibles du fait de l'explosion démographique ; Non maîtrise de l'installation des migrants dans l'agglomération.

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Organisation spatiale et fonctionnelle du territoire (structure urbaine)	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité de terrains favorables à l'urbanisation ; Complémentarité des fonctions urbaines disponibles sur l'agglomération (administration, commerce, industrie et service, transports) ; Existence de document cadre de planification et de Plans de Développement Communaux. 	<p>Configuration du site</p> <ul style="list-style-type: none"> Concentration urbaine en majorité sur la partie défavorable à l'urbanisation du site - le cordon littoral. (89,5 % de la population totale de l'ensemble des trois communes sur à peine 30,15 % de leur superficie) ; Faible mise en œuvre des documents de planification du développement ; Déséquilibre spatial lié à l'existence d'un pôle d'activité dominant principal point de convergence du trafic de véhicules ; Importance des lotissements en cours (36% de la surface de l'agglomération) ; Faible densification des espaces aménagés ; Retard des programmes d'aménagement urbain au regard de l'expansion urbaine ; Absence d'une politique d'aménagement et de mise en valeur des zones loties dont la plupart sont encore très faiblement occupées tandis que de vastes espaces sont ouverts au lotissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Emergence de pôles d'équilibre ; Programmes et Projets de développement en cours (SDAU du Grand Cotonou, CDS Cotonou) 	<ul style="list-style-type: none"> Installation anarchique des populations ; Non maîtrise de la dynamique spatiale de l'agglomération ; Foncier contrôlé par le privé ; Absence d'une politique rationnelle de lotissement ; Etalement urbain aggravant les besoins en investissements.

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Habitat	<ul style="list-style-type: none"> Un secteur privé dynamique avec une capacité d'investissement relativement importante 	<ul style="list-style-type: none"> Occupation des zones impropres à l'habitation Pas de politique de logement Développement de l'habitat pauvre et insalubre Crise du logement (insuffisance des programmes immobiliers face à la demande croissante, faiblesse des revenus des ménages ne leur permettant pas d'accéder aux produits de financements de l'habitat) 	<ul style="list-style-type: none"> Programmes immobiliers en cours (Programme de Logements sociaux à Abomey-Calavi, Aménagement du champ de Tir) Promotion immobilière privée 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de l'habitat précaire Les espaces lotis sont en avance de plus d'un demi-siècle sur la demande.
Foncier	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilités foncières sur le plateau d'Abomey-Calavi 	<ul style="list-style-type: none"> Forte pression sur les terres côtières Importance des litiges fonciers Non disponibilité de réserves foncières pour l'implantation de projets d'équipements et d'aménagement Spéculation foncière 	<ul style="list-style-type: none"> Les trois communes de l'agglomération vont bénéficier du Projet Accès au Foncier dans le cadre du Millenium Challenge Account-Bénin 	<ul style="list-style-type: none"> Situation foncière défavorable à la mise en œuvre des programmes d'aménagement au sein de l'agglomération.
Amélioration des transports et de la mobilité urbaine				
Transports et Mobilité urbaine	<ul style="list-style-type: none"> Existence de grands équipements : Aéroport, Port un réseau structurant en grande partie aménagé Possibilité d'organisation et de développement du transport fluvial 	<ul style="list-style-type: none"> Majorité de voies non revêtues et en mauvais état Congestion urbaine importante Prolifération de moyens de transports à faible capacité Vétusté du parc Offre de stationnement insuffisante Trafic poids lourds important et générateurs de nuisance Pas de politique conjointe d'organisation et de gestion de la circulation 	<ul style="list-style-type: none"> D'importants projets de construction d'infrastructures routières en milieu urbain en cours Existence d'un plan de circulation sur Cotonou Projet de nouvel aéroport à Glodjigbé et d'un port sec. Construction d'un second port en eau profonde à Sèmè-Podji Programme Accès au Marchés du Millenium Challenge Account 	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement rapide du parc de véhicules automobiles, et engins à deux roues

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Amélioration des services urbains				
Services urbains de base	<ul style="list-style-type: none"> Secteur privé dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des équipements et services urbains (effectifs pléthoriques au niveau des établissements d'enseignement supérieur et secondaire, insuffisance des formations et du personnel sanitaires) Déséquilibre du niveau d'équipements et de services entre Cotonou d'une part, Abomey-calavi et Sèmè-Podji d'autre part (état embryonnaire des réseaux d'eau, d'électricité, d'éclairage et de téléphone surtout dans les communes d'Abomey-calavi et Sèmè-Podji) Dépendance énergétique de l'agglomération Un besoin énorme d'équipements et de services urbains dont le coût de financement est hors de portée des finances locales ; Offre de services portuaires et aéroportuaires insuffisante 		<ul style="list-style-type: none"> Déficit énergétique Non maîtrise de la qualité des prestations privées en matière de services urbains
Réduction des pollutions et amélioration de la gestion de l'environnement				
	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'un cadre législatif et réglementaire Existence d'une filière de gestion des déchets solides ménagers à Cotonou 	<ul style="list-style-type: none"> Une gestion insuffisante non concertée des déchets solides Installation humaine et pollution des réserves et ressources en eau Absence de politique de sauvegarde des espaces sensibles Erosion des sols Erosion côtière Inondabilité sur une partie importante du site (cordon littoral) Pollution atmosphérique 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en service d'un Lieu d'Enfouissement Sanitaire à l'ouest de l'agglomération, dans la commune de Ouidah Existence des Stations d'Épuration des boues de vidange de la SIBEAU, et de Takon. Projet de protection de la côte à l'Est de l'Epi de Safiata PAACO (volet environnemental) 	<ul style="list-style-type: none"> Menaces sur les réserves et sources d'approvisionnement en eau Utilisation de l'essence de contrebande
Mise en place d'un cadre institutionnel pour la gestion de l'intercommunalité				

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Cadre institutionnel et intercommunalité	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération intercommunale 	<ul style="list-style-type: none"> • Intercommunalité encore informelle • Pas de stratégies de coordination des interventions • Conflits territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de développement intercommunaux en cours de réalisation (CDS Cotonou, PAACO, élaboration du SDAU du « Grand Cotonou ») 	
Politiques et stratégies de développement	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique locale pour le développement de l'agglomération • Existence de documents de planification du développement au niveau local (Plans directeurs, PDCs, Schéma de structure etc.) • Existence dans chacune des communes de services chargés du développement municipal 	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert de ressources inachevé • Absence d'un cadre formel de concertation des communes • Absence d'une vision partagée de développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Cotonou est le siège régional d'institutions oeuvrant pour le développement municipal, l'amélioration de la gouvernance urbaine et de l'économie locale, et la réduction de la pauvreté en milieu urbain (PDM, Cities Alliance) • Soutien de l'Etat et des Partenaires techniques et Financiers (Banque Mondiale, ONU-HABITAT, AFD, PNUD) à l'élaboration de la stratégie de développement urbain de l'agglomération 	
Participation et Inclusivité	<ul style="list-style-type: none"> • Forte dynamique associative • Existence de dispositifs locaux de concertations • Existence des Comités de Développement de Quartiers à Cotonou • Collaboration entre les communes et la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs locaux de concertation non intégrés au niveau intercommunal • Absence d'une stratégie de communication intercommunale 		

| SECTION 3

Stratégie de développement urbain (SDU) de l'Agglomération

3.1 - Méthodologie de la formulation de la Stratégie de Développement Urbain

Au cours de l'étude de formulation de la Stratégie, la démarche a comporté les étapes ci-après :

La Revue documentaire : Au début de la mission, la SERHAU SA, a eu une séance d'échange avec le Projet CDS de Cotonou pour une revue concertée des objectifs, des attentes et du contenu de la mission. Cette séance a permis d'avoir des précisions et clarifications de la part du chef de projet de CDS Cotonou. Une autre séance a réuni tous les consultants intervenant dans le processus d'élaboration de la stratégie. Cette séance a permis de prendre connaissance des domaines d'intervention de chaque consultant et de définir les interrelations à observer par les consultants pour des échanges efficaces d'informations. La coordination des différents intervenants a été assurée par le chef projet CDS.

Les équipes de la SERHAU-SA ont collecté et exploité les documents nécessaires. Il s'agit notamment des documents d'orientation nationale et des rapports sectoriels déjà existants tels que les Documents de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la stratégie nationale en matière de développement urbain, etc. La revue de ces documents a permis de formuler une stratégie qui s'inscrit dans la vision nationale et sectorielle des différents départements ministériels. L'équipe a également exploité les stratégies de développement élaborés dans le cadre des projets CDS d'autres pays, les outils de planification et de programmation urbaine déjà élaborés dans le cadre des programmes et projets urbains tels que le PRGU, le PGUD I et II, le FSP, l'étude pour le démarrage des communes, etc. Une grande exploitation a été faite du rapport de l'étude « diagnostic et participation » qui a permis de formuler les orientations et objectifs stratégiques. Cette revue documentaire a permis d'établir la cohérence avec les orientations nationales et le point des programmes et projets pertinents par rapport aux orientations et axes stratégiques de développement de l'agglomération.

L'élaboration du rapport provisoire de la stratégie de développement urbain de l'agglomération : pour approfondir certains aspects particuliers de cette étude, des études thématiques sectorielles, relatives à l'assainissement (incluant les déchets), la lutte contre la pauvreté et la mobilité urbaine, ont été confiées à des consultants individuels pour leur traitement. Trois autres consultants individuels sont aussi intervenus pour étudier les questions de l'intercommunalité, la mobilisation de ressources pour le financement de la stratégie et du Plan d'Actions et le plan de formation des Acteurs locaux et identification des institutions de formation. Les autres thématiques, se rapportant au développement de l'économie locale, au développement spatial et au développement de l'habitat, ont été traitées directement par le consultant principal qui est la SERHAU SA.

La démarche pour l'élaboration de la stratégie a été participative. La SERHAU-SA a eu des entretiens avec les acteurs locaux notamment avec les maires et les points focaux du projet pour recueillir leurs avis et suggestions sur les principes fondamentaux de mise en œuvre de la stratégie ainsi que sur les objectifs opérationnels et les actions.

Pour une grande participation des populations dans l'élaboration de la stratégie, une consultation des populations a été réalisée par les Maires dans l'agglomération et a permis de recueillir les avis des différentes couches socioprofessionnelles et les acteurs

du développement de l'agglomération. Les résultats de cette consultation ont servi d'intrants à l'élaboration du document de stratégie. Ayant en charge la synthèse des différents rapports thématiques pour l'élaboration du rapport provisoire, la SERHAU-SA a suivi les travaux de ces consultants de manière à internaliser leurs approches ainsi que les propositions faites. La SERHAU-SA a reçu les différents rapports thématiques validés et a intégré tous les éléments pertinents dans le rapport provisoire de la SDU.

Le rapport provisoire a fait l'objet de plusieurs ateliers de présentations dont les plus importants sont :

- l'atelier de présentation à un panel d'enseignants chercheurs de l'Université,
- l'atelier de présentation aux cadres techniques des ministères concernés et aux partenaires techniques et financiers,
- l'atelier de présentation dans chacune des communes de l'agglomération regroupant les représentants des élus locaux et de la société civile et des représentants des partenaires financiers et techniques,
- l'atelier national de validation du rapport

Le présent rapport a pris en compte les observations issues de ces différents ateliers de restitution du document de stratégie, toutes données de base qui ont permis la formulation des défis à relever.



3.2 - Les défis de développement de l'Agglomération

3.2.1 - Mise en place d'un cadre institutionnel pour la gestion de l'intercommunalité

Le diagnostic de l'Agglomération a révélé que les trois communes ont des défis communs à relever. Mais, seule, aucune d'elles ne pourrait y faire face. L'intercommunalité constitue donc une opportunité majeure de mobilisation de capacités et de ressources internes, mais également pour attirer les investissements nécessaires à son développement.

Malheureusement, il n'existe pas de cadre institutionnel de concertation intercommunale au niveau de l'agglomération bien que la coopération entre les trois communes s'articule autour de programmes et projets dont le champ couvre ces trois entités territoriales. Ainsi ; n'existe-t-il pas une vision claire formulée pour le développement de l'Agglomération. D'autre part, les interventions lors de la mise en œuvre de différents projets dans l'agglomération restaient peu partagées par les communautés à la base.

Le fonctionnement de l'agglomération est caractérisé par :

- √ l'inexistence de cadre formel de concertation intercommunale au niveau de l'agglomération ;
- √ le faible niveau de fonctionnement des mécanismes d'information ascendante (des populations vers le maire) ;
- √ le faible degré de fonctionnement des Conseils d'Arrondissement ;
- √ la faible implication des chefs de quartier dans la gestion des affaires communales ;

Il conviendra donc de mettre en place un cadre global et cohérent de concertation pour optimiser les différentes interventions.

3.2.2 - Développement économique et social

Dans l'armature urbaine nationale, l'agglomération de Cotonou se montre particulièrement importante ; du fait notamment que cette agglomération contribue pour plus de 57% au PIB du milieu urbain et pour 33% à la création de la richesse nationale. Dans la mesure où l'agglomération contribue pour 1/3 au PIB national, son développement doit être considéré comme une des priorités non seulement pour les communes qui la composent mais aussi pour le gouvernement. Le Partenariat Etat-Communes (Etat-Agglomération), le renforcement du Partenariat Public Privé et une décentralisation réussie apparaissent alors comme des leviers importants pour l'atteinte des objectifs de développement de l'Agglomération.

Au niveau de l'ensemble des biens et services, l'Agglomération importe pour un montant total de 865 milliards de FCFA et n'exporte que pour un montant total de 573 milliards de FCFA. Cette balance commerciale déficitaire montre que l'agglomération recourt sensiblement à l'importation pour compléter sa production afin de satisfaire la demande locale en biens et services¹.

L'une des actions pour relever le défi du développement économique sera d'accroître la production interne des biens et services . Plus spécifiquement, l'action suivra les trois axes ci-après à court et moyen termes : (i) un fort développement de l'agriculture urbaine (en visant une agriculture urbaine durable) pour satisfaire la demande interne en ce qui concerne les biens primaires qui peuvent être produits à l'intérieur de l'agglomération ; (ii) privilégier les échanges avec la région métropolitaine et dans une moindre mesure avec le reste du Bénin pour des coûts d'importation moins élevés et une meilleure contribution au développement des échanges dans l'UEMOA ; (iii) rechercher une position d'exportateur net de biens et services sur la région ouest-africaine. L'autre aspect important est que la distribution des biens et services disponibles dans l'Agglomération, pour la satisfaction de la demande finale des ménages, est assurée principalement par le secteur informel² (près de 93% des transactions des ménages).

¹ Les unités de production formelles sont tournées essentiellement vers les activités commerciales et de services avec un intérêt peu marqué pour les activités de production.

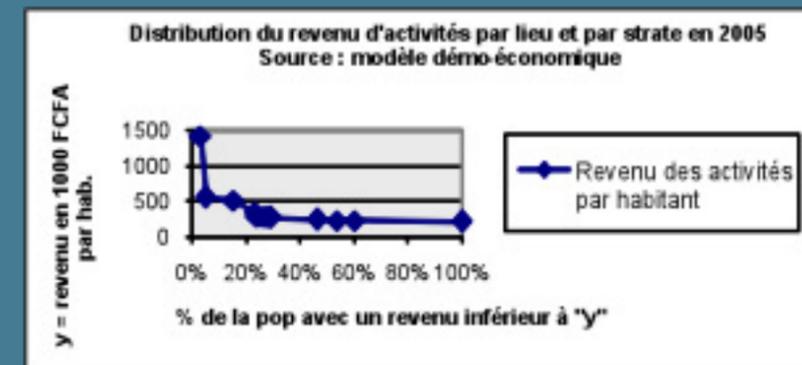
² Pour les populations de l'Agglomération de Cotonou, l'importance économique des activités informelles est grande puisqu'en moyenne plus de sept (07) ménages sur dix (10) vivant dans l'agglomération tirent l'ensemble ou partie de leur revenu en dirigeant une unité de production informelle.

Le secteur informel : une opportunité pour le développement urbain

L'économie populaire, primaire et informelle restera la source d'emplois, de revenus et de biens et services essentiels de la grande majorité des ménages béninois. Concernant le secteur primaire, la poursuite du processus d'urbanisation est la première condition de la croissance soutenable de la productivité primaires et des revenus de la population rurale. Si l'urbanisation permet la croissance du marché intérieur des produits primaires, encore faut-il que ce marché soit accessible aux producteurs ruraux. Les flux d'échange entre chaque ville et leur hinterland devraient en moyenne être multipliés par huit d'ici 2025, ce qui implique que le débit des divers réseaux de transport et de commerce reliant les villes à leur hinterland et aux autres villes doit pouvoir suivre au même rythme.

La seconde composante de l'économie populaire est ce qu'il est convenu d'appeler le secteur informel. Ce « secteur », qui restera le principal secteur d'accueil des migrants, devra rester attractif, faute de quoi le processus d'urbanisation s'arrêterait. L'un des grands défis posés à la gestion urbaine est bien de trouver les moyens de redynamiser l'économie populaire. Comment y parvenir ? Les conditions nécessaires à la redynamisation de l'économie populaire urbaine sont, dans l'ordre, la reconstruction d'un décor physique propice (investissements publics de fonction locale), la décentralisation effective permettant la mobilisation des ressources locales, la forte croissance (multiplication par dix ?) de la dépense publique locale, qui est l'un des moteurs de cette économie populaire, et bien évidemment le renforcement de la gouvernance locale.

La reconstruction d'un décor physique propice au développement local passe d'abord par l'entretien du patrimoine public. Une des toutes premières priorités de l'action publique doit donc être la réintroduction du culte de l'entretien. S'il est nécessaire d'amorcer la pompe en commençant par dépenser avant de prélever sur les usagers, il faut très vite se fixer comme règle que l'entretien du patrimoine public des collectivités locales est une dépense obligatoire, et que la totalité du coût de cet entretien doit être financé par des prélèvements opérés par les collectivités locales sur leur propre économie.



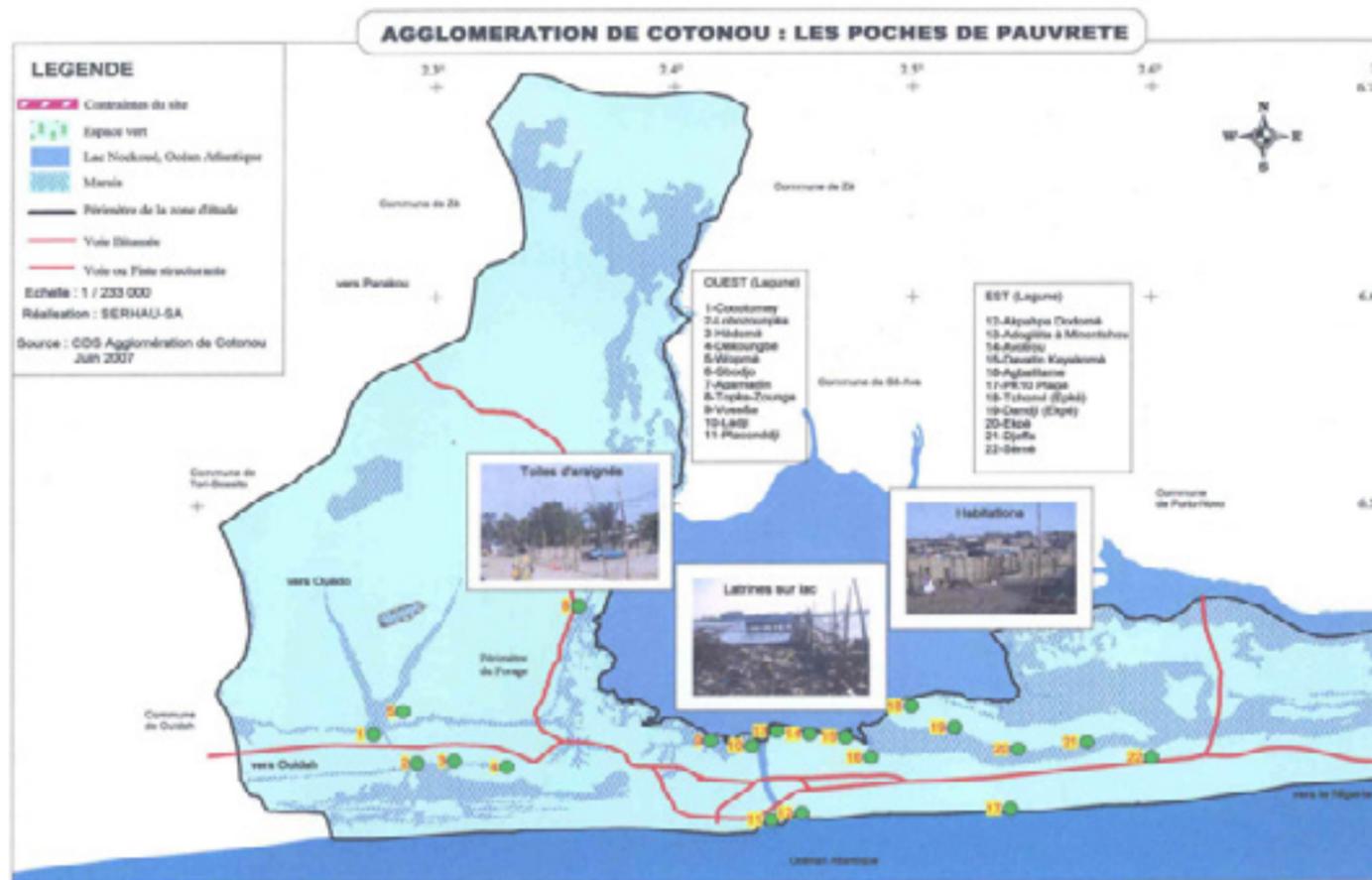
Source : Tableau de Bord Economique de la ville de Cotonou – PDM, Janvier 2007.

Le graphique ci-dessus met bien en évidence la dimension structurelle de la pauvreté monétaire relative des ménages dépendant de l'économie populaire rurale et urbaine. Cette pauvreté relative de certaines catégories de ménages ne pourra être réduite de façon durable que dans la mesure où le marché intérieur continuera à se développer par l'urbanisation, et que dans la mesure où le secteur informel, qui est le secteur d'accueil des migrants, pourra bénéficier d'un cadre physique et institutionnel propice à son développement, ce qui n'a apparemment pas été le cas jusqu'à présent.

Source : Tableau de Bord Economique de la ville de Cotonou – PDM, Janvier 2007.

L'amélioration des performances et de la gestion de ce secteur informel constitue un des défis majeurs de son développement.

Dans l'agglomération, le taux de chômage est relativement faible : il touche 5,5% des actifs, soit environ 1 actif sur 18. Par contre, il convient de souligner que les chômeurs ont visiblement de grandes difficultés à s'insérer ou à se réinsérer puisque la durée moyenne de chômage atteint près de trois ans. L'inadéquation entre l'offre et la demande de travail est un des défis du développement économique et social de l'agglomération.



3.2.3 - Amélioration de la délivrance des services urbains

Au stade actuel de son développement, et, au regard des tendances d'évolution, l'un des défis majeurs que devra relever l'agglomération en matière de délivrance de services, est celui de l'assainissement et de la propreté.

En matière de drainage des eaux de surface, on note le déséquilibre du réseau de drainage des eaux de surface et d'assainissement. Ce réseau est, en effet, fortement déséquilibré en faveur de Cotonou qui a bénéficié d'investissements importants en la matière¹ dans le cadre de la mise en œuvre du PRGU et du PGUD. Cependant, et malgré les efforts consentis, il faut remarquer que certains ménages de Cotonou, à l'instar de

¹ De 2003 à 2005, les partenaires au développement auraient investis 46,3 milliards de Francs CFA pour l'amélioration de la voirie. Par ailleurs, sur la même période, la mairie a consacré des montants importants sur la voirie, soit environ 1 milliard 250 millions de Francs CFA (incl. Coûts de rechargements des rues).

ce qui s'observe dans les communes de Abomey-Calavi et Sèmè-Podji, continuent à être inondés en moyenne six mois au cours de l'année². La résolution de la question des inondations dans l'agglomération apparaît comme un volet important de ce défi.

Le problème de la gestion des eaux usées domestiques est encore plus critique dans l'agglomération, faute de réseau collectif d'assainissement. Il n'y a que 2 ménages sur 1000 qui évacuent correctement leurs eaux usées (2001 – EDSB -II). Une bonne gestion de ces eaux usées par une proportion d'au moins 50% des ménages est l'un des objectifs à atteindre à moyen terme en matière d'assainissement et de propreté au sein de l'Agglomération.

La gestion des déchets solides et le désensablement des rues restent également un problème crucial au niveau des trois communes de l'Agglomération, contribuant ainsi à la dégradation du cadre de vie. A Cotonou, une filière de gestion des déchets existe³ mais produit des résultats encore insuffisants. A Abomey – Calavi, la question des sites de regroupement des ordures ménagères reste entière. Les enquêtes réalisées ont révélé l'existence de décharges sauvages dans la plupart des quartiers. A Sèmè – Podji, il n'existe pas un centre aménagé où les déchets pré collectés pourraient être traités.

Avec la question de l'assainissement et de la propreté, se pose la question de l'accès à l'eau potable et à l'énergie.

Une majorité de ménages de l'Agglomération doit faire face à d'importantes difficultés d'approvisionnement en eau potable⁴. A Cotonou, où le réseau est le plus étendu, on compte moins de 50 abonnés sur 100 ménages ; tandis que le réseau d'adduction d'eau est embryonnaire à Abomey – Calavi et à Sèmè - Podji. Il faut noter que la revente de l'eau aux voisins permet à certains ménages non abonnés d'avoir accès à l'eau potable, le reste des ménages se contentant de l'eau des puits à grand diamètre (peu profonds à Cotonou et Sèmè et plutôt profonds à Abomey-Calavi) aménagés dans les concessions.

En matière de fourniture d'énergie électrique, il est fondamental de souligner que l'Agglomération de Cotonou – Abomey-Calavi – Sèmè-Podji qui en est la principale consommatrice⁵, n'a pas de sources propres de production. La fourniture de l'énergie aux populations et aux acteurs unités de production est donc tributaire des performances nationales en la matière.

Les quartiers défavorisés et abritant les ménages les plus pauvres, sont souvent éloignés des installations du réseau de la SBEE, installations généralement limitées à la pose de poteaux sur les artères principales et, dans une moindre mesure, sur les artères secondaires. Pour accéder à ce réseau, ces ménages ont fréquemment recours à des branchements illégaux (et du reste dangereux du fait des risques d'électrocution et d'incendie) dits « toiles d'araignée ». Ces branchements sont une « alternative » à la faible capacité de la SBEE d'étendre son réseau dans ces quartiers.

² Cette situation est due, outre la faible couverture en infrastructures de drainage (seul 13% des espaces publics - voies et places - sont drainés), à la morphologie des sites des quartiers, au manque d'entretien régulier des ouvrages existants, à l'occupation des exutoires naturels et zones inondables par les activités humaines, ainsi qu'à l'incivisme.

³ Le traitement des déchets est assuré par la mairie qui est en partenariat avec des ONGs qui procèdent à la pré-collecte, au regroupement et au transport vers la décharge finale. Un lieu d'Enfouissement Sanitaire (LES) construit dans la commune Ouidah a été mis en service au cours de l'année 2007 et vient achever la mise en place de la filière de gestion des déchets de Cotonou. La production quotidienne de déchets est estimée à 700 tonnes/jour.

⁴ La consommation moyenne d'eau par habitant est de 35 litres par jour pour une norme minimale de 50 litres par jour.

⁵ En terme de consommation, il apparaît que en 2000, Cotonou représentait 46% des abonnés et avait consommé à elle seule 62,27 % (225.137.913 KWH) de l'énergie électrique absorbée au Bénin.

D'autres sources d'énergie se développent en milieu urbain dans les trois communes, notamment l'utilisation du gaz domestique disponible sous forme de bouteilles.

En matière d'enseignement, et ce depuis les années 1990, les structures privées de formation à tous les niveaux (maternel, primaire, secondaire et supérieur) ont connu un développement spectaculaire et dépassent aujourd'hui en nombre les centres publics d'enseignement. Cependant, des réserves peuvent être émises quant à la qualité de l'enseignement dispensé dans certains de ces centres, d'une part, et, d'autre part, les frais de scolarité pratiqués excluent les ménages pauvres. Au total, l'offre en matière d'établissements d'enseignement maternel et primaire reste insuffisante dans l'agglomération et conduit à un sureffectif dans les salles de classes : Le ratio du nombre d'élèves par salle de classe est de 74 au lieu de 50 qui la norme.

En matière de santé, la problématique est similaire : la prédominance des formations sanitaires privées, mais la qualité des soins et la qualification du personnel dans ces formations privées ne sont pas toujours satisfaisantes. A cela s'ajoute le fort déséquilibre entre le niveau d'équipement de Cotonou et celui des deux autres communes.

En plus des problématiques précédemment citées, le Diagnostic Participatif de l'Agglomération a permis d'identifier le développement de l'insécurité comme l'une des menaces importantes pesant sur le développement de l'agglomération. L'amélioration de la sécurité urbaine apparaît comme un défi majeur au titre de l'amélioration de services rendus aux populations, mais également au titre des conditions favorables à mettre en place pour le développement des investissements et des activités économiques dans l'intercommunalité.

Au total, les tendances d'évolution actuelles conduisent vers l'aggravation de l'état de sous-équipement et de déficit en services urbains publics (déficit d'environ 15 collèges d'enseignement secondaires, 1 infirmier pour 7.000 habitants, 1 lit d'hospitalisation pour 2.200 habitants) avec pour conséquence une offre privée de services urbains de plus en plus importante, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau.

3.2.4 - Maîtrise du développement spatial et de l'habitat

L'accroissement démographique⁶, au sein de l'agglomération, entraînera une densification continue des quartiers périphériques de Cotonou et des communes d'Abomey-Calavi (Godomey), et de Sèmè-Podji (Ekpe, Djéffa), et une extension spatiale urbaine vers l'Ouest et le Nord de Abomey-Calavi. Le développement des activités industrielles (dans la Zone Franche), et portuaires (construction du second port) favorisera l'extension spatiale le long de l'axe Cotonou - Sèmè-Podji.

Cette urbanisation extrêmement rapide et non contrôlée, et qui a été favorisée par l'absence d'une politique de maîtrise foncière par l'Etat et les collectivités locales et des politiques de lotissements non rationnelles, sera également marquée par la poursuite de l'occupation des zones impropres à l'habitation par les populations. D'autre part, les investigations menées ont révélé que la moitié de la population de l'agglomération vivra, à moyen terme, hors de Cotonou. L'urbanisation très rapide d'Abomey-Calavi et de Sèmè-Podji, la qualité et la densification de leurs réseaux d'infrastructures et d'équipements publics, font aujourd'hui partie des enjeux forts de développement dans la mesure où elles sont destinées à accueillir une part importante des activités économiques et des populations.

⁶ En 2016, l'agglomération aurait une population d'environ 1.500.000 Habitants dont 1.100.000 habitants en milieu urbain. La population urbaine de l'agglomération devrait être de 2.500.000 hts en 2025.

En matière d'habitat, l'installation des populations en périphérie et dans les zones sensibles impropres à l'habitation⁷ (marais, bas-fonds et zones inondables etc.), favorise le développement des taudis, et, plus généralement, la dégradation des conditions d'habitation. Ainsi, note-t-on un développement de l'habitat pauvre et insalubre qui se



retrouve dans certains quartiers au cœur même de la ville et dans la plupart des quartiers périphériques de l'agglomération. Cette évolution représente une des menaces importantes⁸ en ce qui concerne le développement de l'Agglomération.

Le contrôle de l'occupation des sols, la mise en œuvre d'une politique cohérente en matière de planification et de gestion du développement urbain, l'amélioration et le développement de l'habitat, constituent donc des problématiques essentielles pour le développement durable de l'intercommunalité.

L'une des principales conséquences de l'urbanisation et de l'extension spatiale de l'Agglomération, est l'accroissement des difficultés de déplacement et de mobilité des personnes et des biens au sein de cet espace. Ainsi, et malgré les dernières infrastructures routières mises en service, les tendances observées sont-elles l'aggravation de la congestion urbaine et des difficultés de traversées est-ouest dues : (i) à l'accroissement rapide du parc de véhicules automobiles et des engins à deux roues, (ii) une offre de stationnement insuffisante, (iii) le trafic des camions « poids lourds » et la faible utili-

⁷ Les taudis sont souvent le premier point d'arrêt des migrants à la recherche de logements à faible coût et qui par ce biais ont accès à une offre d'habitations à bas prix qui leur permet d'épargner.

⁸ Ces situations entraînent des problèmes environnementaux et sanitaires (gestion des déchets, évacuation et traitement des eaux usées), socioéconomiques (pauvreté, conditions de vie déplorables).

sation du transport ferroviaire et fluvial. De plus, il faut noter, d'une part, la multiplicité d'opérateurs qui ne sont pas encadrés ni organisés pour garantir une offre de transport de qualité aux usagers, et d'autre part, l'absence d'une politique intercommunale en matière de mobilité. L'amélioration de la mobilité et des transports, qui devra forcément intégrer les dimensions nationale et internationale pour tenir compte du positionnement de l'Agglomération, constituera un des objectifs structurants du développement de l'Agglomération.

Outre la question de la mobilité, la dynamique démographique et la poursuite de l'urbanisation des zones basses impropres à l'habitation entraînent le développement des pollutions et la détérioration de l'environnement à Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji. Cette détérioration se traduit par : (i) une pollution de plus en plus importante de la nappe phréatique liée à l'occupation anarchique des bas-fonds, des marais et des chenaux naturels ainsi qu'au manque de protection des zones de captage des eaux ; (ii) l'insalubrité en milieu urbain et les inondations ; (iii) une importante croissance de la pollution atmosphérique liée à la circulation automobile et au développement d'activités industrielles polluantes.

Le développement spatial et de l'habitat se réalise dans l'agglomération sous fond d'énormes problèmes fonciers. Le relèvement du défi de la maîtrise spatiale et de l'habitat demeure tributaire du règlement des problèmes fonciers.

3.2.5 - Adéquation entre les ressources mobilisées et les besoins

La question du financement du développement local apparaît comme une des questions majeures à résoudre pour atteindre les objectifs fixés. Le diagnostic ayant établi que les capacités locales de financement sont très insuffisantes pour répondre aux besoins d'investissement et d'entretien dans l'agglomération.

L'ensemble des communes de l'agglomération dégage aujourd'hui en moyenne, et par an, une capacité d'investissement global de 2,16 milliards de FCFA avec près de 89% pour le compte de la seule commune de Cotonou. Le problème se pose dans la mesure où les besoins d'investissement complémentaires liés à la mise en œuvre de la stratégie et du Plan d'Actions sont évalués (hypothèse moyenne) à environ 142 milliards de Fcfa (soit environ 23 milliards par an sur la période 2011-2015).

La principale source de financement de l'agglomération est la fiscalité locale, donc des ressources internes. Cette fiscalité locale présente un rendement insuffisant dû notamment aux difficultés de gestion administrative et technique⁹, mais aussi à l'adaptation insuffisante du cadre légal¹⁰ qui ne permet pas la mise en œuvre d'une véritable fiscalité locale au service du développement.

Ces faiblesses sont aggravées par une organisation et une gestion insuffisantes de l'occupation du domaine public, avec une faible rentabilité des modes actuels de gestion des infrastructures économiques, une faiblesse des investissements économiques et une insuffisance des transferts de ressources de l'Etat. En effet, le mécanisme de trans-

⁹ Difficultés de gestion administrative et technique : évaluation inefficace des bases d'imposition, faible couverture fiscale et faible taux de maîtrise de l'assiette et du recouvrement, faiblesse des communes dans le suivi des opérations fiscales, densification insuffisante du tissu foncier liée à la non clôture de plusieurs lotissements (cas d'Abomey-Calavi notamment).

¹⁰ Adaptation insuffisante du cadre légal qui ne permet pas la mise en œuvre d'une véritable fiscalité locale au service du développement : répartition très inéquitable de la charge fiscale relativement à tous les résidents (non contribution de tous les résidents, forte pression sur le secteur formel), inadéquation du système d'imposition foncière au regard des réalités du milieu urbain, assiette fiscale constituée pour une large part de bases peu élastiques et peu stables, faible liaison entre le produit de la fiscalité locale et les besoins de financement de l'agglomération.

fert des ressources n'est pas transparent et pérenne : irrégularité et imprévisibilité des reversements au titre de la taxe de voirie et de la TVA, non reversement des ressources prévues au profit des communes par la loi et perçues par d'autres structures (taxe sur l'électricité et l'eau, part communale de la taxe sur les carrières et mines, part communale de la taxe touristique), quasi-inexistence de subventions de fonctionnement. Cette situation réduit la marge de manœuvre des communes, laquelle devra leur permettre de recourir aux différents instruments (fonciers, institutionnels, et financiers) de l'aménagement urbain.

Enfin, il convient de souligner : (i) l'accès limité aux ressources d'emprunt et aux marchés financiers, (ii) la faiblesse des concertations entre les principaux acteurs concernés par le financement communal (Communes, services déconcentrés, Etat, secteur privé, etc.), (iii) l'insuffisance de l'entretien du domaine public et du patrimoine d'infrastructures au regard du stock d'investissement local, des normes d'entretien et de la structure du budget et (iv) l'insuffisance du taux d'autofinancement au regard de la réglementation (en moyenne 23,3% contre 30% prévu) et des besoins de financement.

L'amélioration des capacités internes de financement, la diversification des ressources, notamment les transferts de l'Etat et le recours des communes de l'agglomération aux ressources durables de financement (emprunts, obligations) constituent des conditions nécessaires à remplir pour la réalisation de la vision de développement.

3.3 - Vision et Axes stratégiques de développement

3.3.1 - Vision de développement de l'Agglomération

Dans le cadre de l'élaboration de leurs Plans de Développement Communaux respectifs, chacune des communes de l'Agglomération a élaboré une vision. Celles-ci se présentent comme ci-après :

« Abomey Calavi, une Commune unie, bien gérée et urbanisée à économie compétitive, où la sécurité et le bien-être social sont assurés et les atouts touristiques valorisés d'ici à 2019. »

« La commune de Sèmè-Podji est, en 2015, bien gérée, sécurisée à économie prospère, respectueuse de son environnement, où règne le bien-être social pour tous »

« En 2017, Cotonou sera une ville moderne, une ville phare économiquement solide avec un cadre de vie sain. »

La vision de développement de l'agglomération, axée sur l'intercommunalité, fait la synthèse des différentes visions :

«L'agglomération est, en 2025, gérée dans une approche d'intercommunalité pour une urbanisation harmonieuse, un développement économique et social performant et équilibré, et jouant un rôle aux niveaux national et sous-régional au bénéfice de tous les habitants des communes de Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji »

L'atteinte de cette vision nécessite une volonté politique et un engagement personnel des trois maires. Pour y parvenir, les autorités politiques et administratives des trois communes doivent considérer réellement l'espace de toute l'agglomération comme leur espace de développement. L'intégration des populations et des politiques de développement paraissent nécessaires pour l'aboutissement de cette vision. Ainsi, les

obstacles éventuels devront-ils être identifiés et levés à temps. Par exemple, les trois communes doivent œuvrer à régler dans le dialogue et la paix l'épineuse question de leurs limites. Le problème de limites des communes peut être considéré comme une question nationale étant donné que la quasi-totalité des communes s'en trouvent concernées. Il faudra donc recourir à un règlement participatif de la question qui intègre le Gouvernement, les communes, les historiens et sociologues, les leaders d'opinion, les populations à la base, etc.

3.3.2 - Niveau d'ambition et positionnement

La stratégie de développement urbain est le cadre de référence qui propose, d'une part, des résultats de développement à atteindre pour tendre vers la réalisation de cette vision, et d'autre part, la démarche, l'organisation et le programme des actions pour y parvenir. Il s'agit, en fait, d'une politique urbaine conjointe qui vise à proposer, (i) des « infrastructures matérielles », pour améliorer les conditions de vie des populations, notamment des plus défavorisées, et supprimer les freins au développement et (ii) « des infrastructures immatérielles » visant à éliminer les obstacles à l'investissement et à renforcer les capacités locales.

Au regard de la situation actuelle et des tendances sectorielles mises en évidence au cours du Diagnostic, la vision de l'agglomération telle que formulée appelle un certain nombre de questionnements et de commentaires.

Du partenariat avec l'Etat

En premier lieu, il y a un pré requis relevant en grande partie de l'Etat central : l'assainissement du cadre macroéconomique (il s'agira de se servir de la fiscalité et d'une meilleure allocation des dépenses publiques pour la mise en place d'une fiscalité de développement) et l'amélioration de la décentralisation. Dans la mesure où l'amélioration de l'environnement des affaires et des conditions d'attraction des investisseurs dépend en grande partie des pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif, il apparaît incontournable que l'Agglomération organise et entreprenne un dialogue avec le gouvernement et les institutions en vue de l'accélération des réformes nécessaires.

Du niveau d'ambition

La mise en place de la stratégie devra porter sur des programmes d'intervention significatifs à l'échelle de l'agglomération. On peut donc s'attendre à l'identification de (i) Grands Travaux pour les investissements en infrastructures et équipements, (ii) Grands Chantiers pour des opérations dans les secteurs de l'Habitat et l'Aménagement urbain, et (iii) Programmes ou projets spatiaux pour les programmes sociaux. Cela implique un changement d'échelle d'intervention, une organisation et des ressources financières et humaines qui soient à la hauteur de cette ambition.

Du positionnement et des fonctions de l'Agglomération

Le classement des villes des Etats de l'Afrique de l'Ouest, selon leur importance démographique et les fonctions qu'elles remplissent, positionne Cotonou dans la catégorie des métropoles nationales dont le rayonnement ne dépasse pas les frontières d'Etat¹¹.

Dans le cadre de son programme indicatif régional de développement urbain (2006-2015), l'UEMOA a retenu, au titre de ses orientations stratégiques et options pour un développement territorial, de soutenir des systèmes territoriaux de développement

¹¹ Elles ont généralement une population comprise entre 1 et 2 millions d'habitants. Elles n'assument que peu de fonctions internationales. Il en résulte un niveau modéré de migrations qu'elles suscitent ; celles-ci s'alimentent presque exclusivement de l'exode rural. Néanmoins certaines de ces villes telles Cotonou, Conakry, Lomé et Douala bénéficient, à cause de leurs activités portuaires et de transit, d'un important flux migratoire venant de l'étranger. Lagos, Accra, Abidjan, Dakar, Ouagadougou, Libreville et Yaoundé ont fonction de métropoles régionales et internationales. – PDM, Programme Aménagement du Territoire. Identification des Impacts Territoriaux du NEPAD et Afrique de l'Ouest et du Centre. Rapport final. Juillet 2007.

urbain. Elle juge « judicieux pour notre sous-région de renforcer la vocation internationale des villes-portes comme Dakar, Abidjan, Cotonou et Lomé dont l'ouverture sur la mer et sur les grandes voies de communication internationale peut servir de porte d'entrée au commerce mondial. Elle recommande qu'un accent particulier soit mis sur les

fonctions d'excellence pour améliorer l'attractivité des villes. L'UEMOA estime encore que ces villes s'orienteront de plus en plus vers une vocation de pôles de compétitivité et de plateaux d'échanges entre la région et le reste du monde.... »

Face à cela, et au regard de la vision de son développement, il est recommandé que l'Agglomération

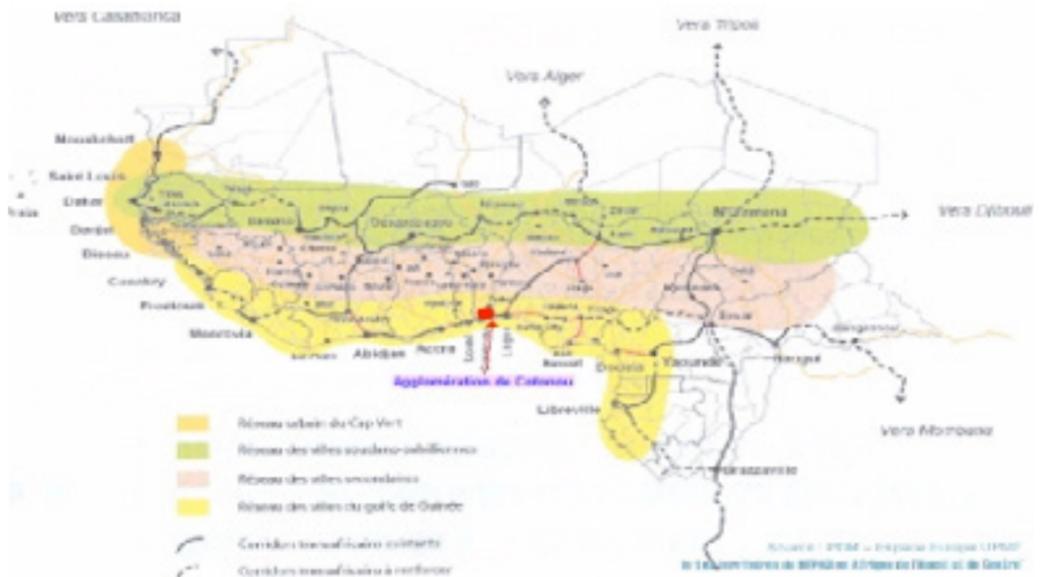
adopte une attitude proactive et se positionne comme une métropole d'ambition régionale¹².

La réflexion sous-régionale implique une « politique à l'international » (qui reste à définir) et une « diplomatie locale » (renforcement des capacités locales en appui à l'action ou à l'influence des maires au niveau sous-régional), l'appui de l'Etat restant indispensable sur ces questions.

L'agglomération peut se caler, pour son positionnement, sur les lignes d'actions de l'UEMOA ci-après: (i) promouvoir le rôle métropolitain des grandes villes littorales qui devraient être dotées de services performants mais surtout améliorer leur qualité et cadre de vie en prenant des mesures urgentes contre les problèmes environnementaux ; (ii) promouvoir une politique de spécialisation des villes dans un souci de complémentarité entre elles et les régions en tirant parti des avantages qu'offre une concurrence économique maîtrisée.

Pour atteindre cet objectif de métropole régionale, l'agglomération devra renforcer ses relations économiques avec les pays voisins notamment avec le Nigeria qui est un vaste potentiel, un marché gigantesque que le Bénin, en général, et l'agglomération en particulier, devront exploiter. En visant le marché nigérian, l'agglomération voit en priorité la ville de Lagos dont elle reste la ville la plus proche. D'une population de 17 millions d'habitants, la ville de Lagos se situe à 85 km de Cotonou. L'agglomération mettra en valeur sa principale frontière avec le Nigeria, la frontière de Sèmè Kraké, en y créant un pôle de développement économique. Si les pôles de développement peuvent concentrer diverses activités, il est souhaité que, pour être performant, celui de Sèmè Podji, se spécialise dans la commercialisation des fruits et produit maraîchers. Etant donné que ces produits (fruit et légumes) sont de grande consommation par les ménages, ce marché sera facilement fréquenté par les populations du Nigeria, en l'occurrence, les populations

¹² Au regard du positionnement souhaitable, elle possède déjà des fonctions d'échelle sous régionale, mais devra rechercher à consolider son rôle en se dotant par exemple des fonctions supplémentaires suivantes : Université bilingue, École professionnelle inter-Etat, Siège d'organisme d'intégration sous régionale, Siège d'organisation d'opérateurs économiques transfrontaliers, Siège de projet d'initiative communautaire, Un second Hôpital de référence doublé d'un Centre des grandes endémies



de Lagos. Ainsi, ce marché contribuera-t-il à l'exportation tant souhaitée des produits béninois sur le marché nigérian.

Ce pôle de développement pourvoira de l'emploi à bien des personnes de l'agglomération notamment les femmes qui achèteront les produits dans les communes limitrophes et dans le reste du pays pour les revendre sur le marché de Sèmè Podji. Ce pôle générera également plusieurs emplois en terme de services (transport, restauration, services bancaires, etc.). Grâce à ce pôle, on pourra améliorer le niveau du produit local brut de l'agglomération et renforcer l'intégration économique des deux pays. L'ambition que devra se donner l'agglomération pour ce marché est qu'il parvienne à accueillir le maximum des produits collectés de l'intérieur du pays. Ce pôle, avec celui que constitue la Zone Franche Industrielle stimuleront sensiblement le développement économique de la commune de Sèmè-Podji.

Un autre pôle de développement devra être créé à Abomey-Calavi. Ce pôle qui produirait les mêmes avantages que celui de Sèmè Podji, permettra spécialement de désengorger le marché Dantokpa. Pour ce faire, il faudra lui donner les possibilités de remplir les mêmes rôles que le marché Dantokpa de sorte que les populations d'Abomey-Calavi, opérateurs économiques ou acheteurs en provenance du septentrion du Bénin et des pays de l'hinterland puissent y trouver tous les biens et services qu'ils iraient chercher au marché Dantokpa.

La création d'un Parc automobiles connexe à ce pôle de développement s'avère nécessaire. En effet, le nombre de véhicules notamment les camions gros porteurs provenant des pays de l'hinterland va s'accroître en raison du regain que connaîtra l'exploitation minière dans les pays comme le Niger et dont une grande quantité pourrait transiter par le Port de Cotonou pour être exportées. Par ailleurs, ce Parc constituera aussi le point de rupture des véhicules en provenance du Nord. Les passagers prendront les bus du transport commun mis en place dans l'agglomération. Il est important de noter que la réussite de cette gestion de la circulation ne serait rendue possible que lorsque le transport ferroviaire est effectivement mis en œuvre au sein de l'agglomération en vue de transporter notamment les produits du Port de Cotonou vers le parc d'Abomey-Calavi et vice versa.

Toujours dans la perspective du positionnement de l'agglomération, en tant que métropole régionale, l'agglomération devra disposer, tel que stipulé dans le cadre UEMOA :

- d'une université bilingue : il s'agira d'une université Anglais-Français qui pourrait accueillir des étudiants de plusieurs pays d'Afrique notamment ceux du Nigeria et des pays limitrophes du Bénin. Il conviendra de mettre cette université vers la frontière Bénin-Nigeria.
- d'une gare routière transnationale : le Bénin et plus précisément l'agglomération constitue un couloir pour les importations et les exportations des pays de l'hinterland (Burkina Faso, Niger, Mali, etc). Le transport entre le Bénin et ces pays est important et devra conduire à la création d'une gare qui sera le point de convergence et de départ des voyageurs en direction ou en provenance de ces pays. Cette gare sera intégrée au pôle de développement qui sera créé à Abomey-Calvi.
- d'un hôpital de classe internationale et spécialisé : En plus de l'hôpital CNHU Hubert K. MAGA de Cotonou, l'agglomération devra se doter d'un centre hospitalier de classe internationale pour limiter les évacuations et servir de référence dans la sous région.
- de sièges d'organismes d'intégration sous régionale, etc.

Au plan national, si le positionnement de l'agglomération doit tenir compte de ses spécificités, de manière à apporter des réponses aux besoins des populations et acteurs locaux, il doit naturellement rechercher aussi la cohérence avec les orientations nationales de développement. Le positionnement de l'agglomération vis-à-vis des autres

communes devra s'inscrire dans une logique de complémentarité notamment avec les communes limitrophes. Dans ce cas, l'agglomération ne se situera pas en position de supériorité et d'hégémonie vis-à-vis des autres communes, mais plutôt constituera un débouché pour les producteurs de ces dernières.

La matrice de positionnement de l'agglomération révèle des secteurs d'activité sur lesquels le pays dispose d'atouts majeurs : le transport de marchandises et le commerce régional. Une kyrielle de secteurs avec un potentiel de développement avéré émerge, mais pour lesquels le Bénin n'a pas su jusqu'ici construire une base de compétitivité durable, afin de les faire émerger sur les marchés et créer de la richesse et des emplois. L'enjeu stratégique est de les faire évoluer vers une grappe regroupant cinq composantes : transport de marchandises, transport des personnes, les services logistiques, le commerce régional et le négoce international.

3.3.3 - Axes stratégiques de développement de l'Agglomération

A partir des résultats du diagnostic et de la vision formulée, des Axes stratégiques de développement de l'agglomération ont été définies et servent de cadrage et d'orientation pour piloter son développement :

- ✓ **Axe I : Gouvernance Intercommunale,**
- ✓ **Axe II : Développement Economique Local,**
- ✓ **Axe III : Développement Spatial et protection de l'Environnement,**
- ✓ **Axe IV : Développement des Services Urbains,**
- ✓ **Axe V : Développement de l'Habitat,**
- ✓ **Axe VI : Lutte contre la Pauvreté.**

En ce qui concerne le premier axe, l'objectif est de mettre en place l'organisation et les capacités de gestion urbaine intercommunale et de renforcer les capacités locales. Il s'agit de formaliser et de structurer la coopération intercommunale. Cette coopération intercommunale lui permettra de mobiliser les ressources (humaines et financières) internes et externes appropriées afin de soutenir les projets et suivre la mise en œuvre du programme d'actions.

Ce volet de Gouvernance locale vise aussi à travailler sur la perception de l'administration locale, à promouvoir la transparence et le principe de compte rendu à travers le montage de l'intercommunalité. L'accessibilité de l'information, la promotion d'une transparence accrue et d'un accueil plus performant de l'utilisateur permettront d'améliorer l'image de la gestion publique locale dans le domaine du développement urbain.

Le second axe stratégique de développement est relatif à la mise en place, au niveau local, d'un environnement compétitif pour le développement économique. Les objectifs recherchés sont : (i) libérer le foncier pour les besoins de développement ; (ii) mobiliser l'épargne locale et nationale ; (iii) attirer les investissements étrangers directs ; (iv) dynamiser les économies locales formelle et informelle ; et (v) améliorer la part active de la population par la réduction de la pauvreté.

Il s'agit de définir la politique locale permettant de mettre à disposition des sites pour les opérations/projets (publics et privés), protéger/sécuriser les opérateurs économiques et investisseurs du point de vue foncier et enfin parvenir à réguler les coûts d'accès au foncier dans l'Agglomération.

Les actions proposées visent également à mettre en place un cadre réglementaire, financier et physique incitatif au développement des initiatives privées économiques ; à rendre le secteur informel plus productif et aller progressivement vers la formalisation des unités de productions ; ce qui contribuera à la baisse à terme des prix d'accès aux denrées de base par le développement de productions vivrières et des produits du maraîchage dans les zones rurales des communes de Abomey-calavi et Sèmè-Podji.

Ces actions devront par ailleurs contribuer à la mobilisation du potentiel d'investissement du secteur privé local, et à faciliter l'accès de l'agglomération aux marchés de capitaux en vue de la promotion des secteurs prioritaires qui seront identifiés.

Pour y parvenir, il conviendra de renforcer le partenariat Etat/Agglomération et de développer le Partenariat Public Privé pour la mise en place de mesures incitatives pour le développement des investissements privés.

Le troisième des axes stratégiques porte sur un développement spatial équilibré et cohérent avec les objectifs de développement économique et social, et sur la protection de l'environnement. De façon spécifique, les décisions à prendre et activités à mener devraient permettre, à terme, de parvenir au rééquilibrage social et fonctionnel de l'agglomération. Au plan spatial, il s'agira, d'une part, de concentrer les actions sur les poches de pauvreté et zones insalubres ; et d'autre part, d'initier la création de nouveaux pôles de développement.

Les autres résultats escomptés ont trait à l'optimisation de l'occupation du sol, la maîtrise et la planification du développement spatial, et à la mise en œuvre d'une stratégie intercommunale pour l'amélioration des transports et de la mobilité urbaine au sein de l'Agglomération.

En effet, les autorités locales de l'Agglomération ont retenu de commun accord de faire de la mobilité urbaine l'un des axes structurant de son développement. La mise en œuvre de la stratégie pour l'amélioration du transport et de la mobilité urbaine contribuera à la réduction des inégalités, à la création d'un lien social intercommunal et à l'accélération du développement économique local par le gain de temps, la jonction de l'offre et de la demande en services urbains, la connexion des marchés, la création d'emplois directs et indirects.

Le développement des services urbains est le quatrième axe de la politique intercommunale de développement. Il est prévu dans ce cadre (i) de renforcer les capacités des services communaux en charge des questions de développement, et (ii) d'élaborer des stratégies sectorielles pour améliorer l'offre de services de santé, d'éducation et de protection sociale au sein de l'agglomération. Le résultat recherché à travers cet axe, et en cohérence avec l'ensemble des autres volets de la stratégie, est que, grâce à l'intercommunalité, les villes délivrent mieux et de manière équitable des services dans les domaines de compétence : sécurité, santé, éducation et alphabétisation des adultes, enseignement primaire et maternel, action sociale et formation professionnelle.

Concomitamment au développement des services urbains, il est retenu au titre des axes stratégiques du développement de l'Agglomération de créer des opportunités pour le développement de l'habitat et d'améliorer la qualité de l'habitat existant.

La volonté est de faire de la résolution de la question de l'habitat un instrument fort de la politique de développement social, économique et spatial de l'agglomération. Il faudra développer une offre de logements à bas prix qui permettra d'offrir progressivement

une alternative en réponse au phénomène d'installation dans les zones impropres et au développement des taudis. Cela suppose évidemment un accompagnement, un contrôle et la maîtrise des flux de migrants entrant dans l'agglomération, et l'appui du secteur financier local – partenariat Villes Etat Banques - au financement de programmes locaux de promotion immobilière.

Une stratégie intercommunale d'amélioration de l'Assainissement a été élaborée et propose les approches et actions en vue de l'amélioration progressive du cadre et des conditions de vie en vue de la levée des contraintes au développement économique et social dans l'agglomération. De façon spécifique, il s'agit de parvenir à : (i) assainir les zones stratégiques de développement de l'agglomération ; (ii) améliorer les conditions de vie dans les quartiers défavorisés et poches de pauvreté ; et (iii) assurer la propreté des principales zones d'activité et d'habitat et sur le réseau routier primaire et secondaire.

L'ensemble du plan des actions proposées, au titre des axes stratégiques de développement de l'Agglomération, vise l'amélioration du développement économique local et la lutte contre la pauvreté qui est le sixième axe stratégique de développement de l'intercommunalité. La stratégie de développement urbain vise à accompagner et à soulager les ménages défavorisés et les groupes sensibles.

Le tableau n°3 de la page suivante résume les différents aspects de ces Axes.

La comparaison des objectifs de ces axes avec les orientations et objectifs contenus dans des documents nationaux de planification stratégique permet de mieux cerner la pertinence des axes proposés dans le cadre de cette étude.

3.4 - Objectifs spécifiques de la stratégie

Le tableau ci-après présente les objectifs spécifiques de la stratégie. Ces objectifs sont déclinés axe par axe

3.5 - Cohérence de la stratégie avec les différents documents de planification stratégique du Bénin

3.5.1- Analyse de la cohérence de la stratégie de développement de l'agglomération de Cotonou avec la vision et les orientations stratégiques du Bénin Horizon 2025

Au Bénin il a été élaboré un certain nombre de documents de planification stratégique dont les plus importants sont :

- Les Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (ENPLT) Bénin, Alafia 2025 ;
- Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) horizon 2015, transformé en Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) ;
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- La Déclaration de Politique de Population pour l'horizon 2016 (DEPOLIPO) ;
- Les Orientations Stratégiques de Développement (OSD) : 2006-2011.

Axe	Axe I Gouvernance Intercommunale	Axe II Développement Economique Local	Axe III Développement Spatial wet protection de l'Environnement	Axe IV Développement des Services Urbains	Axe V Développement de l'Habitat	Axe VI Lutte contre la Pauvreté
Objectif principal des axes	Mettre en place et organiser un système de gouvernance intercommunale	Contribuer à la mise en place au niveau local d'un environnement compétitif pour le développement économique	Elaborer pour l'ensemble de l'agglomération un plan de développement spatial équilibré et cohérent avec les objectifs de développement économique et social Veiller à la protection de l'environnement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement de l'agglomération	Mettre en place un système de fourniture de services publics efficace et veiller à la délivrance effective du service	Créer des opportunités pour le développement de l'habitat et améliorer la qualité de l'habitat existant	Faire de la lutte contre la pauvreté une des priorités de développement de l'agglomération
Objectifs spécifiques des axes	Définir et mettre en place un organisme de coopération intercommunale	Définir une politique de maîtrise du foncier au sein de l'agglomération	Veiller au rééquilibrage fonctionnel de l'agglomération et à l'optimisation de l'occupation des sols	Renforcer les capacités des services communaux en charge des questions de développement	Définir et mettre en œuvre une stratégie intercommunale de résorption des bidonvilles et de l'habitat insalubre (renforcer le partenariat avec Cities Alliance et ONU-HABITAT)	Programmes d'amélioration du niveau de revenu des populations les plus défavorisées
	Mettre en place un dispositif institutionnel et organisationnel pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de développement de ville	Développer des stratégies d'appui au développement des activités économiques et de l'initiative privée Renforcer le partenariat Etat/Agglomération pour la mise en place de mesures incitatives pour le développement des investissements privés	Définir et mettre en œuvre une politique concertée de planification du développement spatial et de mise en valeur des extensions spatiales Elaborer une stratégie intercommunale de gestion de la mobilité urbaine	Elaborer des stratégies sectorielles pour améliorer l'offre de services de santé, d'éducation et de protection sociale au sein de l'agglomération	Définir une politique d'incitation à la promotion immobilière pour le développement du parc de logements accessibles au plus grand nombre	Accompagner/soutenir les ménages défavorisés et les groupes sensibles : élaboration de programmes spécifiques de réduction de la pauvreté et de soutien – Programmes conjoints (partenariat) entre les communes, les Organisations de la Société Civile, les départements ministériels concernés (famille, développement économique et finance, urbanisme, transports)
	Développer le partenariat Public Privé Développer une stratégie de mobilisation du potentiel d'investissement du secteur privé local, et d'accès aux marchés de capitaux		Elaborer une stratégie pour l'amélioration de l'assainissement dans l'agglomération			

- Cela traduit le fait qu'en même temps que les Autorités de la ville d'Abomey-Calavi, de Cotonou et de Sèmè-Podji unissent leurs efforts pour rechercher des solutions durables aux problèmes de développement de l'Agglomération, au même moment, les autorités gouvernementales réfléchissent au développement à long terme du pays.

En fait, la recherche de solutions durables au développement du Bénin a permis de définir une vision stratégique à long terme qui, s'énonce comme suit : « le Bénin est, en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien être sociale ». L'atteinte de cet idéal contenu dans le Document ALAFIA, 2025, suppose trois conditions qui sont autant d'axes stratégiques pour la réalisation de cette vision. Il s'agit notamment de :

Une démocratie enracinée dans un pays de bonne gouvernance ;

Il faut, à cet effet :

- promouvoir l'État de droit, les libertés démocratiques et la bonne gouvernance ;
- gérer la solidarité et renforcer l'unité nationale et la paix ;
- promouvoir une administration performante décentralisée et transparente.

Une économie en croissance forte et durable

A ce titre, les différentes politiques économiques doivent permettre de :

- édifier une économie prospère et compétitive fixée sur le secteur privé ;
- moderniser l'appareil productif national ;
- promouvoir des pôles régionaux de développement ;
- accroître le rôle du Bénin dans l'intégration régionale et dans la coopération internationale.

Adopter une réponse satisfaisante à la demande sociale

Le gouvernement doit créer les conditions permettant de :

- assurer et accroître le minimum social commun des populations (défini comme étant la demande minimale en terme de santé, éducation, d'eau potable, d'habitat et de sécurité alimentaire) ;
- favoriser l'émergence d'une culture de développement ;
- consolider la solidarité familiale et communautaire.

La comparaison de la Vision du pays à celle de l'Agglomération de Cotonou se présente

VISION DU BENIN EN 2025	VISION DE L'AGGLOMERATION DE COTONOU HORIZON 2025
Le Bénin est, en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien être social	L'agglomération est, en 2025, gérée dans une approche d'intercommunalité pour une urbanisation harmonieuse, un développement économique et social performant et équilibré, et jouant un rôle aux niveaux national et sous-régional au bénéfice de tous les habitants des communes de Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji

comme suit :

Autant le Bénin ambitionne d'être la plaque tournante de la sous région ouest africaine, autant l'Agglomération de Cotonou a cette aspiration. Par conséquent, la réalisation de la vision de l'Agglomération de Cotonou contribuerait énormément à celle du Bénin.

3.5.2 - Analyse de la cohérence de la stratégie avec le document de Stratégie de Croissance pour la réduction de la pauvreté

Pour ce qui concerne le document stratégique de réduction de la pauvreté, les axes stratégiques suivants ont été identifiés, à savoir :

- Le renforcement du capital humain (amélioration de l'accès à l'éducation de base, à l'alphabétisation, aux soins de santé primaire et à l'eau potable, la lutte contre le VIH/ SIDA et le paludisme) ;
- Le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles ;
- Le renforcement du cadre macro-économique à moyen terme : l'accélération de la croissance économique.

Pour une cohérence de la stratégie de développement de l'Agglomération de Cotonou avec les objectifs, orientations et stratégies nationales, il s'agira de croiser les visions entre elles et les objectifs de la stratégie avec les axes stratégiques de DSCR. L'analyse a fait ressortir les corrélations de la stratégie avec les orientations nationales. Les résultats de cette analyse se présentent sur le tableau n° 4 de la page suivante.

Les Objectifs du Plan de Développement de la ville de l'Agglomération de Cotonou sont cohérents avec les objectifs de la Stratégie nationale de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté. Par conséquent, il s'agira d'élaborer un bon cadre de rendement assorti d'un cadre logique adéquat et d'un plan d'actions réaliste et réalisable pour une mise en oeuvre dans de bonnes conditions de la stratégie.

3.6 Principes directeurs

Des axes stratégiques et objectifs spécifiques de développement ont été définis et fixent le cadre général de la stratégie. Mais il est apparu nécessaire que l'identification des actions à entreprendre pour atteindre les objectifs fixés puisse s'appuyer sur certains principes qui auront par ailleurs l'avantage de faciliter les discussions entre acteurs et les choix politiques à opérer pour et au cours de la mise en oeuvre de la Stratégie. Ces principes se présentent comme suit :

Fonder le plus possible la stratégie sur les compétences des communes

Quand bien même le développement de l'Agglomération est un enjeu de portée nationale, la stratégie initiée par les maires, a été élaborée par les populations et demeure l'outil du développement local dans l'intercommunalité. Sa mise en oeuvre sera essentiellement pilotée par les administrations municipales concernées.

Pour que cette stratégie soit réaliste et réalisable, il est donc apparu évident qu'elle doive s'appuyer sur les compétences dévolues aux communes dans le cadre de la dé-

Tableau n°4 : Comparaison des objectifs de l'Agglomération de Cotonou aux Axes stratégiques du document : Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCR) du Bénin

	Les objectifs de développement de l'Agglomération de Cotonou				
	Mettre en place et organiser un système de gouvernance intercommunale	Contribuer à la mise en place au niveau local d'un environnement compétitif pour le développement économique	Elaborer pour l'ensemble de l'agglomération un plan de développement spatial équilibré et cohérent avec les objectifs de développement économique et social	Mettre en place un système de fourniture de services public efficace et veiller à la délivrance effective du service	Créer des opportunités pour le développement de l'habitat et améliorer la qualité de l'habitat existant
Les objectifs de développement de l'Agglomération de Cotonou					
Le renforcement du capital humain (amélioration de l'accès à l'éducation de base, à l'alphabétisation, aux soins de santé, à l'eau potable, à la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme)				X	X
La gestion des solidarités et le renforcement des capacités des pauvres à participer au processus de décision et de production					X
Le renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles	X				
Le renforcement du cadre macro-économique à moyen terme		X	X		

Textes de lois sur la décentralisation et compétences des communes

Dans le secteur urbain, sept domaines de compétences peuvent être identifiés :

- développement local, aménagement, habitat et urbanisme : élaboration des documents de planification, plan de développement économique et social, délivrance de permis d'habiter et de permis de construire, promotion immobilière, tous aménagements relatifs aux sites miniers, etc.
- infrastructures, équipement et transport : réalisation et entretien des routes, pistes et ouvrages d'art, signalisation routière, réalisation et entretien des réseaux d'éclairage public, gestion des gares routières, des embarcadères et des parkings à caractère local, infrastructures hydrauliques, etc.
- environnement, hygiène et santé : fourniture d'eau potable, collecte et traitement des déchets, réseau d'évacuation des eaux, gestion des cimetières et services funèbres, protection des forêts, hygiène des aliments et des lieux, assainissement individuel, etc.
- enseignement primaire et maternel : construction, équipement et réparation des établissements primaires et maternels ; éducation de la jeunesse, etc.
- alphabétisation et éducation des adultes : promotion des langues nationales, etc.
- santé, action sociale : réalisation et équipement des centres de santé, promotion sociale des infrastructures culturelles, jeunesse, sport et loisir au niveau des arrondissements et des villages, conservation du patrimoine culturel, aide sociale aux déshérités et aux sinistrés, etc.
- services marchands et investissements économiques : réalisation et équipement, gestion des marchés et des abattoirs, investissement économique, promotion du tourisme, création et aménagement des zones artisanales, etc.
- La réforme de l'administration territoriale est confrontée à la lenteur dans la prise de décisions et actes relatifs à sa mise en œuvre, au non fonctionnement des cadres de concertation des différents acteurs de la décentralisation, à l'insuffisance de ressources humaines et financières, etc. Les difficultés portent également sur l'interprétation des textes due à leur imprécision ou leurs lacunes.

Source : Recueil des lois sur la décentralisation, Mission de Décentralisation - MISD

centralisation ; cela n'excluant pas le soutien de l'Etat et son implication pour la réalisation des objectifs fixés.

Promouvoir l'intercommunalité

Face aux défis communs de leur développement, les communes de l'Agglomération sont dans l'obligation de réformer leurs modes de gestion pour une meilleure organisation de la coopération intercommunale afin de mieux exploiter les potentialités locales. Dans cette optique, la formalisation de l'intercommunalité constitue une condition en vue notamment (i) de promouvoir des conditions de développement d'une agglomération inclusive, fonctionnelle et gérée de façon efficace avec les outils institutionnels et techniques adéquats ; (ii) à terme, et sur la base de priorités d'action et d'investissement, de permettre à l'Agglomération d'attirer des ressources financières à long terme pour financer son développement¹³.

¹³ Se rapporter aux résultats des études sur le financement des collectivités locales réalisées dans le cadre des PGUD I et II

Le Droit béninois de l'intercommunalité : Actualités et Perspectives²

Deux principes clés posés par les lois de décentralisation : (A) la liberté des communes en matière d'intercommunalité et (B) l'obligation d'approbation préalable des établissements publics intercommunaux. Les perspectives portent essentiellement sur le régime juridique des établissements publics intercommunaux dans le projet de loi sur l'intercommunalité (C).

A. La liberté des communes : Aux termes des lois de décentralisation : « Plusieurs communes peuvent décider de s'associer en vue de la réalisation et de la gestion d'équipements et de la création de services d'intérêt et d'utilité intercommunaux. Dans ce cas, une convention détermine les droits et obligations de chacune des parties » (loi n° 97-029, art. 176) ; « les organismes [de coopération intercommunale] créés conformément à l'article 176, peuvent être dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière » (loi n° 97-029, art. 177 al. 1).

L'intercommunalité est donc une faculté et non une obligation, et l'initiative de la coopération intercommunale ne peut résulter que d'une décision des communes concernées, la détermination de l'objet de la coopération étant laissée à leur appréciation. L'acte juridique fondateur de l'intercommunalité est une convention, définie traditionnellement comme un accord de volontés et les communes ont même un choix en ce qui concerne la forme de base de la coopération.

B. L'obligation d'approbation préalable : En vertu de la loi, « la création, l'organisation et le fonctionnement [des] organismes intercommunaux [dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière] sont approuvés par décret en conseil des ministres et sur proposition du Ministre chargé de l'Administration territoriale » (Loi n° 97-029, art. 177 al. 2). Il en découle une obligation d'approbation préalable. En réalité, l'approbation est une modalité d'exercice de la tutelle.

C. Régime juridique des é.p.c.i : Aux termes de l'article 6 de l'avant-projet, l'initiative de la création d'un é.p.c.i. doit résulter de délibérations concordantes de plusieurs conseils communaux ou municipaux adoptées à la majorité des 2/3 au moins des membres des conseils concernés. Ces délibérations précisant l'espace intercommunal, les statuts et la durée de l'é.p.c.i, doivent être approuvées par décret en conseil des ministres sur proposition du Ministre chargé des collectivités territoriales (article 9).

L'organe délibérant de l'é.p.c.i tel que prévu dans l'avant-projet est le Conseil de communauté (article 12 à 17). Quant à l'organe exécutif, il s'agit d'un Président à élire par le Conseil de communauté en son sein. Le Président est assisté de 3 vice-présidents au plus, formant avec lui le Bureau de la Communauté.

2 Projet CDS Cotonou - Etude sur la formalisation de l'intercommunalité - Epiphane SOHOUENOU - Février 2008

OSD 2006 – 2011 et Priorités sectorielles de développement urbain

Créer et dynamiser des pôles de croissance et de développement et réduire de façon significative la pauvreté, voilà l'objectif global du gouvernement en élaborant les orientations stratégiques de développement : les Orientations stratégiques du développement (OSD) pour la période 2006-2011; la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCR) et le Programme d'Actions prioritaires (PAP) pour la période 2007-2009 (choix fondamentaux structurels opérés par le gouvernement et inscrits dans les perspectives de moyen et long terme).

Selon « Perspectives Alafia Bénin 2025 » « le Bénin est en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social ».

C'est dans cette optique que le chef de l'Etat et son gouvernement ont opté pour un changement de cap dans la politique économique afin de quadrupler le produit intérieur brut (PIB) par habitant en 2025 ; soit 1114 dollars US par habitant, à travers le concept du Bénin émergent.

Pour impulser et opérationnaliser de manière efficace cette vision, six axes ont été identifiés et constituent l'ossature des « Orientations stratégiques de développement ». Il s'agit, d'abord, de reconstruire une administration au service du développement. Le deuxième axe inscrit par le gouvernement dans les « Orientations stratégiques de développement » est l'assainissement du cadre macroéconomique (se servir de la fiscalité et d'une meilleure allocation des dépenses publiques pour atteindre un certain nombre d'objectifs – fiscalité de développement).

Quant au troisième axe, il est relatif à la promotion du renouveau économique. Le principal objectif consiste à identifier les leviers permettant d'une part, d'accélérer la croissance, et d'autre part, de diversifier les ressources afin de la sécuriser et de la pérenniser (une économie de production de biens et une économie de services, au regard notamment de la position géographique du Bénin).

Le quatrième axe des Orientations stratégiques de développement est relatif au développement des infrastructures économiques et sociales (assurer aux investisseurs la disponibilité et à des coûts compétitifs des facteurs de production que sont, entre autres, les infrastructures de transport, l'énergie, l'eau et les télécommunications).

Le renforcement du capital humain, qui est le cinquième axe des « Orientations stratégiques » vise à améliorer l'environnement social (d'ici à 2011 faciliter la satisfaction des besoins essentiels de la population et la réduction durable de la pauvreté dans les domaines comme la santé, l'éducation, la formation professionnelle, la protection sociale, la culture, la jeunesse et l'emploi).

Quant au sixième et dernier axe, il vise à assurer le développement équilibré et durable de l'espace national à travers le développement à la base.

Mettre en cohérence la stratégie avec les politiques sectorielles : Déclaration de Politique Urbaine et SSIPMU et Plan d'Action Environnementale (PAE)

Les objectifs ci-après fondent la déclaration de Politique urbaine : (i) définir la cohérence et la logique de l'action des pouvoirs publics, (ii) disposer d'un document de référence « opposable » aux partenaires, (iii) mobiliser les techniciens et les secteurs professionnels et économiques, (iv) lancer une dynamique par l'adhésion des citoyens à la transformation et à l'amélioration de leurs villes.

Tout en précisant le rôle de l'Etat, la Stratégie Sectorielle d'Investissement Public en Milieu Urbain (SSIPMU) débouche sur la proposition de trois axes prioritaires à savoir (i) accroître la capacité de l'économie à financer les investissements publics en milieu urbain, (ii) identifier et mobiliser au maximum les sources de financement interne et (iii) renforcer les capacités de gestion urbaine.

La stratégie du Bénin pour la gestion de l'environnement et le développement durable (PAE) met l'accent en matière du développement urbain, sur une gestion efficace des services urbains, un zonage des activités autorisées, encouragées, découragées ou interdites, le recyclage systématique des sous produits des activités humaines, une attention particulière aux aspects esthétiques et de sauvegarde du patrimoine culturel, la sécurité foncière pour les investissements urbains etc.

Les axes stratégiques de développement de l'Agglomération devront être cohérents avec les différents objectifs et politiques sectorielles rappelés ci-dessus.

Consolider les partenariats existants et développer de nouveaux partenariats

Les communes d'Abomey-Calavi, Cotonou et Sèmè-Podji ne peuvent faire face seules aux besoins de leur développement. C'est fort de cela qu'elles ont initié des partenariats avec des Partenaires Techniques et Financiers présents au Bénin. Dans la mesure où la stratégie proposée vise une accélération du processus de développement de l'Agglomération, cette dernière devra veiller à consolider les partenariats existants, notamment avec Cities Alliance et ONU-HABITAT, l'Agence Française de Développement, la Banque Mondiale, et avec le Millenium Challenge Account pour le foncier.

Elle devra également travailler à la mise en place de nouveaux partenariats avec des institutions financières sous-régionales telles que l'UEMOA, la BAD, et la BOAD.

Encadré n° 5

ONU – HABITAT

Ce qu'il faut faire pour améliorer les bidonvilles
« Réussir, d'ici à 2020 à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis (Cible 11 de la Déclaration du Millénaire) »

- Etablir des structures institutionnelles impliquant tous les partenaires
- Mettre en œuvre et évaluer des stratégies de développement urbain favorables aux pauvres
- Encourager les initiatives des habitants des bidonvilles et reconnaître le rôle des femmes
- Assurer la sécurité d'occupation résidentielle, consolider les droits fonciers et régulariser les quartiers informels
- Impliquer locataires et propriétaires dans la recherche de solutions accordant la priorité aux intérêts collectifs
- Adopter une stratégie progressive pour l'amélioration des taudis
- Associer les finances municipales, les péréquations et les contributions des bénéficiaires pour assurer la viabilité financière
- Concevoir et négocier des plans de déplacements et relogement seulement quand cela est absolument nécessaire
- Combiner l'amélioration des taudis avec la création d'emplois et le développement économique local
- Développer de nouvelles zones urbaines en mettant à disposition des parcelles et des infrastructures primaires.

Encadré n° 6

SECTEURS SUSCEPTIBLES DE RECEVOIR L'APPUI DE L'UEMOA ET RECOUPANT LES OBJECTIFS SPECIFIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION :

Développement durable par la protection de l'environnement et du cadre de vie – lignes d'action :

- promouvoir une politique de logement social ;
- promouvoir une politique foncière... permettant à toutes les catégories d'accéder au sol ;
- promouvoir l'intercommunalité (permet le partage des expériences positives en matière de protection de l'environnement).

Appui institutionnel – principes d'actions :

- créer des agences de développement local pour favoriser l'intercommunalité, pour appuyer les communes techniquement et les aider à mobiliser des ressources financières, coordonner l'intervention externe ;
- renforcer les capacités techniques des collectivités territoriales (ex : gestion de la mobilité urbaine) (mairies, partenaires au développement, structures privées) d'intervention et d'appui en matière de conception, de planification participative, d'appui conseil et du suivi contrôle du cadre de vie des citoyens ;
- renforcer les capacités techniques financières de la société civile.

Eléments du dispositif et du programme d'action – Coûts :

- Renforcement de l'offre de services
- Renforcement et diversification du tissu économique des villes
- Amélioration de la mobilité urbaine
- Mise en place d'un système de transport urbain multi modal et inter modal
- Appui à la création de caisse de crédits municipaux
- Création d'un fonds communautaire de développement local pour le financement prioritaire des investissements locaux permettant l'atteinte des OMD
- Projet de construction de logements sociaux dans les villes
- Projet d'éradication et de reconstruction des quartiers spontanés et des bidonvilles
- Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement dans les principales villes
- Projet de gestion des déchets urbains et de construction de centres d'enfouissement technique

| SECTION 4

Plan d'actions

L'objectif du Plan d'Actions est de permettre aux responsables locaux de produire des résultats concrets, des changements visuels et qualitatifs positifs, à l'échelle de l'agglomération. A partir des objectifs de développement énoncés, le Plan propose des actions et des mesures de mise en œuvre, dans le sens de pouvoir lever les contraintes à l'atteinte desdits résultats.

L'approche consiste à travailler sur les déterminants du développement dans l'intercommunalité, sur ses facteurs d'attraction, et à utiliser la résolution des défis sectoriels majeurs (foncier, développement spatial, délivrance des services urbains, habitat, assainissement etc.) comme autant de leviers pour lutter contre la pauvreté et mettre en place les conditions d'amélioration de l'économie locale et du cadre de vie.

Deux principales catégories d'acteurs sont concernées :

✓ Les acteurs internes : les acteurs politiques et administratifs (maires, conseillers communaux, chefs d'arrondissement, chefs de quartiers, etc.), les acteurs économiques (producteurs, commerçants, entrepreneurs, etc.), les acteurs sociaux et culturels (chefs traditionnels, notables, groupes sociaux professionnels, ONG, etc.), les populations locales;

✓ Les acteurs externes : les Ministères, Institutions et Services déconcentrés de l'Etat, structures publiques et privées, etc. et les partenaires techniques et financiers.

Ce Plan contient des actions à mettre en œuvre sur toute la période de la stratégie (2010-2025) et des actions prioritaires, à exécuter à court terme, sur la période 2010-2015

4.1- Plan d'actions d'ensemble : 2010-2025

Le Plan d'Actions de l'Agglomération de Cotonou comprend six Axes stratégiques, sept objectifs principaux et 11 objectifs spécifiques déclinés en actions et en activités

Axe I : Gouvernance Intercommunale

Mettre en place et organiser un système de gouvernance intercommunale

A I – OSDU 1 - Définir et mettre en place un organe de coopération intercommunal

✓ Adoption et signature du projet de Convention cadre
 ✓ Institution d'une Conférence des 3 maires qui se rencontreront périodiquement pour évaluer l'évolution de la coopération et donner les orientations utiles :

A I – OSDU 2 - Mettre en place un dispositif institutionnel et organisationnel pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de développement

✓ Création des organes, cadres et structures communs suivants et élaboration des conventions/textes/contrats d'objectifs spécifiques pour la détermination des modalités de mise en œuvre :

- Mise en place des structures intercommunales opérationnelles : Cellule Technique de mise en œuvre de la stratégie et du Plan d'Actions, Cellule technique de Suivi-évaluation, Comité de Pilotage du Plan d'Actions
- Elaboration des procédures et mécanismes suivants pour faciliter le partage d'information entre structures et services des trois communes et améliorer les processus de décision :
- Mise en place d'une liste numérique reliant les décideurs, acteurs et intervenants de la mise en œuvre de la stratégie,

- Installation d'un réseau intranet dans les communes pour le gain de temps et le niveau d'information (favoriser le partage des connaissances, des compétences et les solidarités),
- Mise en place d'une circulaire numérique interne d'information bi-hebdomadaire, espace virtuel d'information, d'échange et de partage.

✓ Mise en œuvre de la stratégie de communication et des actions de marketing urbain

- Création et gestion du site web de l'Agglomération,
- Mise en réseau des services de chaque mairie et des mairies entre elles de manière à permettre un échange d'informations permanent entre les services des communes,
- Mise en place de guichets d'information au public et aux investisseurs dans les mairies et dans les arrondissements (rapprocher le service et l'information des administrés),
- Réalisation d'une maquette de l'agglomération en 3 D et d'un Système d'Information Géographique,
- Elaboration d'une plaquette d'information.

Encadré n° 7

Quelques instruments pour l'information et le marketing urbain

1. Système de description de la situation existante de droit et les prescriptions réglementaires qui s'y rapportent. Ce système devrait être accessible par les citoyens, les entreprises, les investisseurs, ... et accessible via le web.

2. Une banque de données décrivant et localisant l'ensemble des équipements collectifs, scientifiques, culturels et touristiques, sociaux et économiques. Cette banque de données permettra de dispenser une information précise sur l'existant ainsi que sur les besoins, afin d'encourager les décideurs et les investisseurs à combler les manques. On réduira de la sorte les incertitudes et on évitera le lancement de projets qui n'ont que peu de chance d'obtenir une autorisation.

3. Mettre en place un point focal urbanisme pour l'Agglomération, où l'information sera disponible sur différents supports. On y trouvera :
un plan numérique de l'agglomération permettant d'en visualiser les évolutions;
les grands projets publics comme privés en cours d'élaboration ou de réalisation;
les permis délivrés;
un centre de documentation où sera accessible l'ensemble des études et des ouvrages aidant à comprendre le fonctionnement de l'Agglomération.

Ce point focal de l'urbanisme disposera d'un personnel qualifié capable de fournir au public toute information utile ou de les orienter vers les services concernés. Il pourrait être logé dans les locaux de la Cellule Technique et d'Appui à la Mobilisation des Ressources (cf. Section 5 – Dispositif de mise en œuvre de la stratégie).

Axe II : Développement Economique Local

Contribuer à la mise en place au niveau local d'un environnement compétitif pour le développement économique

AII – OSDU 1 – Définir une politique de maîtrise du foncier au sein de l'agglomération

✓ Elaboration et adoption d'un plan d'urbanisme/schéma d'affectation des sols dans l'agglomération ;

✓ Etablissement de la carte de la situation et des opportunités foncières dans l'agglomération faisant notamment ressortir les zones sensibles (écologiquement), les zones à problèmes (ex. lotissement Abomey-Calavi) ; l'état des réserves foncière (communes, Etat et privé) pour l'implantation de programmes et projets ou encore l'aménagement de trames d'accueils, etc.) ;

✓ Mise en cohérence de la réglementation et l'organisation de la gestion foncière au niveau local avec les orientations de la réforme foncière en cours à travers le MCA/Projet Accès au Foncier/Projet Accès à la Justice ;

✓ Mise en œuvre des programmes de sécurisation foncière dans les poches de pauvreté (zones sensibles) et dans les pôles d'activités et de services, zones privilégiées de développement ;

✓ Mise en place des cellules d'information des usagers et investisseurs : bureaux locaux d'information et de gestion foncière à destination des entreprises et des investisseurs (PME – PMI) ;

✓ Mise en place d'une grille indicative définissant les prix de vente au (m2) comme base de négociation entre vendeur et acquéreur fonciers dans les zones privilégiées de développement.

AII – OSDU 2 – Développer des stratégies d'appui au développement des activités économiques et de l'initiative privée

✓ Création des pôles d'activités et de services (pôles de développement économique et de création d'emplois) l'un à Abomey Calavi et l'autre à Sèmè Podji.

- Elaboration d'une réglementation intercommunale en la matière,
- Elaboration des programmes d'activités : aides aux activités génératrices de revenus (la localisation comme facteurs ou critère pour bénéficier de micro-crédits et crédits), création de pépinières d'entreprises et d'initiatives (secteurs formel et informel), etc.
- Elaboration du programme d'accompagnement : équipements sociaux et sanitaires, équipements administratifs (guichets municipaux), locaux pour abriter les activités économiques (bureaux, magasins, hangars etc.),
- Viabilisation (éventuelle) des sites/zones d'implantation,
- Instauration des conventions cadres Agglomération/Etat dans le cadre de la création de pôles de développement,
- Sensibilisation des populations,
- Suivi et gestion du développement de ces pôles.

✓ Elaboration et mise en œuvre d'un programme de modernisation du Marché Dantokpa ;

✓ Facilitation de l'accès au capital pour les groupes vulnérables et défavorisés par la mise en place d'un programme d'octroi de micro crédits à ces groupes. Les micro crédits seront orientés vers la production, la transformation et la distribution de la production locale (les activités d'achat/vente hors filières à promouvoir en seront exclues) pour créer de la valeur ajoutée et pour que progressivement soit produit sur place ce qui sera consommé dans l'agglomération.

✓ Incitation et promotion du développement d'une agriculture locale :

- identification des zones d'agriculture urbaine et périurbaine (zoning),
- appui à l'organisation et au développement des activités des exploitants.

✓ Mise en place des accords commerciaux avec les producteurs d'autres départements et communes pour répondre à la demande non satisfaite en produits agricoles dans l'agglomération ;

✓ Promotion, dans le cadre du partenariat avec l'Etat, des conditions favorables à la création et à l'installation des entreprises dans l'agglomération :

- Amélioration des facteurs de production en vue d'attirer les investisseurs : alimentation en eau, fourniture d'électricité, téléphone, etc.
- Simplification des procédures de création et d'installation d'entreprise (guichet unique, fiscalité attractive de développement, etc.),
- Accès au financement pour les PME/PMI.

✓ Formation des porteurs de projets locaux, notamment les femmes, et leur incitation et accompagnement à aller vers les regroupements/groupements (cette approche devrait permettre de rendre le secteur informel plus productif et progressivement les amener à sortir de l'informel pour le formel) ;

✓ Renforcement de la collaboration avec les services de l'Etat et corps concernés pour garantir la sécurité au sein de l'Agglomération

- Proposition sur la base d'une évaluation de la situation sécuritaire dans l'Agglomération les dispositifs organisationnels et financiers pour assurer la sécurité des ménages et des investisseurs

✓ Finalisation et opérationnalisation de la zone franche industrielle (ZFI) située dans la commune de Sèmè-Podji.

AII – OSDU 3 et OSDU 4 – Renforcer le partenariat Etat / Agglomération pour la mise en place de mesures incitatives pour le développement des investissements privés
- Développer le partenariat Public Privé

✓ Mise en place d'un cadre de concertation Agglomération / Etat / ANCB / Secteur Privé/Partenaires Techniques et Financiers composé :

- des communes représentées par le Président de la conférence des 3 Maires, assisté des 2 autres Maires,
- du Président de l'ANCB,
- de Représentants du Gouvernement, du pouvoir judiciaire et des parlementaires
- de la CCIB, du Patronat, et de l'Association des Banques du Bénin

Le cadre de concertation aura pour mission :

En matière d'environnement des affaires

- L'identification des réformes nécessaires pour le Développement Economique Local dans l'Agglomération (fiscalité, réglementation etc.) et la proposition de mesures réglementaires, institutionnelles, organisationnelles,
- Le suivi de l'état d'avancement des réformes en cours (décentralisation, etc.) et la formulation de recommandations.

En ce qui concerne les autres axes stratégiques de développement (extension de l'objet du cadre de concertation proposé aux axes stratégiques de développement de l'agglomération)

- Facilitation des relations entre l'intercommunalité et la (les) tutelle(s) ;
- Identification des mesures à prendre pour faciliter la mise en oeuvre du programme d'action de la Stratégie de Développement Urbain ;
- Appui aux communes pour la mobilisation des ressources nécessaires ;
- Servir de cadre de négociation autour de projets bancables à soumettre par l'agglomération à ses partenaires ;
- Servir de cadre d'information et de discussions avec les communes sur les projets d'investissement publics nationaux et privés localisés sur le territoire de l'Agglomération.

A II – OSDU 5 – Développer une stratégie de mobilisation du potentiel d'investissement du secteur privé local, et d'accès aux marchés de capitaux

✓ Réalisation d'une étude de définition des modalités du partenariat public privé pour le financement de l'investissement au niveau local

- Validation des secteurs prioritaires¹ de développement pour lesquels l'agglomération entend mobiliser les investissements privés ;
- Etude des risques particuliers du financement d'équipements collectifs ;
- Plaidoyer, Négociation et organisation de ces partenariats.

✓ Création, pour les secteurs prioritaires, des conditions favorables en matière de :

- Formalités et procédures administratives ;
- Allègement de la fiscalité ;
- Viabilisation de zone (infrastructures de base) et équipement ;
- Mise à disposition ou appui à l'acquisition de sites d'implantation.

✓ Développement des capacités d'emprunts de l'Agglomération (emprunts municipaux et obligataires) par l'appui au redressement de la gestion des communes en conformité avec les critères minima d'accès au marché financier : niveau d'organisation communale et de gouvernance locale, performances appréciables de gestion budgétaire et financière, état des dettes et des créances à long et moyen termes, état des dépenses d'investissement engagées et non mandatées ;
(N.B : l'analyse de ces questions sera menée dans le cadre des activités de la Cellule d'Appui à la Mobilisation des Ressources Financières de la Conférence des 3 Maires).

✓ Sensibilisation des investisseurs nationaux et étrangers grâce à des actions de lobbying et de marketing au niveau national et international.

Axe III : Développement Spatial et Protection de l'Environnement

Elaborer pour l'ensemble de l'agglomération un plan de développement spatial équilibré et cohérent avec les objectifs de développement économique et social
Veiller à la protection de l'environnement dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques de développement de l'agglomération

A III – OSDU 1 - Veiller au rééquilibrage fonctionnel de l'agglomération et à l'optimisation de l'occupation des sols

1 Liste des secteurs prioritaires identifiés : (i) la logistique et le BTP - Transports et Mobilité urbaine, Habitat/ logement ; (ii) le commerce et le négoce international ; (iii) le Tourisme - service et équipement sur les segments touristiques « culture/histoire », « écotourisme » et tourisme d'affaire ; (iv) et l'Agriculture urbaine – développement de la production vivrière.

- ✓ Création de deux pôles d'activités et d'emplois, l'un à Abomey-Calavi et l'autre à Sèmè-Podji:
- Identifier dans les zones de développement privilégiées les sites d'implantation des pôles d'activité ;
- Etablissement des programmes d'aménagement et d'équipements et documents graphiques y afférents (Plans d'urbanisme, plan détaillés d'aménagement de zones) ; proposer la réglementation et les dispositions relatives à la gestion du fonctionnement et du développement de ces pôles ;

A III – OSDU 2 - Définir et mettre en œuvre une politique concertée de planification du développement spatial et de mise en valeur des extensions spatiales

- ✓ Bonne gestion et maîtrise des lotissements dans l'agglomération ;
- Achèvement des lotissements en cours : viabiliser, équiper, clarifier les situations (dans les zones urbaines),
- Limitation de l'ouverture de travaux de lotissement aux zones urbaines déjà densément peuplées et/ou ayant bénéficié d'investissement (infrastructures, équipement) et prioritaires en terme d'organisation fonctionnelle de l'agglomération
- Gel de l'ouverture de nouveaux lotissements (hors conditions décrites ci-dessus) : prise d'un texte réglementaire conjoint des trois maires, IEC, publication, affichage du Schéma Territorial de Développement

- ✓ Montage et réalisation des opérations de production de terrains urbains et d'amélioration de quartiers/zones (au moins une opération intégrée par ville et touchant trois poches de pauvreté : voirie et assainissement, eau, électricité et téléphone, amélioration de la qualité du logement).
- Dimensionnement des opérations,
- Identification des actes réglementaires et procédures d'urbanisme opérationnelles à utiliser,
- Proposition de programme d'intervention et de montage financier,
- Elaboration des plans des opérations et dossiers d'exécution,
- Lancement des opérations et suivi-évaluation.

- ✓ Organisation d'un concours d'architecture et d'aménagement niveau esquisse (concours sponsorisé) : pour la définition des modalités d'aménagement "d'espaces tampons" pour une installation "encadrée" des activités du secteur informel² ;

- ✓ Gestion de l'installation des populations par la promotion de l'installation des migrants (hors agglomération) et des migrants internes dans les zones cibles loties ou en cours de lotissement (cf. mécanismes et facteurs d'attraction)³ :
- Création de pôles de services (économie/pauvreté) et d'emplois : équipements sociaux et sanitaires, équipements administratifs (guichets municipaux), aides aux activités génératrices de revenus, pépinières d'entreprises et d'initiatives (secteurs formel et informel),
- Mise en service du Transport Urbain en Commun et organisation de la couverture par différents modes de transport (mobilité),
- Amélioration du cadre de vie (assainissement),
- Création de logements (habitat).

² Aménager/réserver des espaces informels : Une dynamique existe, c'est celle de l'occupation des espaces publics par des micro entreprises informelles. Il faut intégrer cette dynamique dans l'aménagement. A côté de la planification standard des composantes de l'espace urbain, il faut faire émerger comme paramètre d'aménagement spatial et fonctionnel « l'informel » ex : trottoirs et occupation des trottoirs (le constat est que l'informel se voit dans la rue mais pas sur les plans). Cela implique que pour les espaces où il n'est pas « prévu » d'informel, il faudra des dispositifs stricts de surveillance.

³ Quel mécanisme pour que des personnes extérieures à la zone objet du lotissement y trouve des parcelles ? Exercice du droit de préemption, achat de parcelles par l'intercommunalité, révision des surfaces types des "carrés", programmes de logements sociaux (concentration horizontale et concentration verticale)

- ✓ Mise en place progressive d'un système de contrôle de l'occupation des sols :
 - Contrôle sur sites par les Chefs d'Arrondissements et Chefs Quartiers responsabilisés en la matière par le biais d'un cahier de charge (prévoir une mission de Consultant ou un groupe de travail intercommunal appuyé par des personnes ressources pour l'élaboration du Cahier de Charge),
 - Sensibilisation des communautés (informations sur les objectifs recherchés et les offres alternatives d'accueil au sein de l'agglomération),
 - Réglementation – zonage et règlements d'urbanisme accompagnant les documents graphiques, bonne gestion des autorisations de construire,
 - Suivi évaluation participatif du dispositif et de ses résultats en vue d'apporter les mesures correctives nécessaires.

A III – OSDU 3 – Mettre en œuvre une stratégie intercommunale de gestion de la mobilité urbaine

- ✓ Mise en place d'une Autorité Organisatrice et Régulatrice des Transports et de la Mobilité Urbaine (AORTMU) ;

- ✓ Création des Cellules de Circulation (services municipaux) à Abomey-Calavi et Sèmè-Podji ;

- ✓ Réorganisation et Renforcement du Service des Transports et de la Circulation de Cotonou ;

- ✓ Elaboration d'un plan de déplacements urbains (incl. Etude d'actualisation du Plan de Circulation de Cotonou et son extension aux deux autres communes) ;

- ✓ Réorganisation de l'encadrement des Transports Publics (Zémidjan, taxi ville, mini bus etc...);

- ✓ Organisation et démarrage du Transport Urbain Collectif dans l'Agglomération :
 - concession des 5 lignes⁴ d'autobus dans Cotonou, finalisation des aménagements spécifiques pour la mise en service des 5 lignes, Aménagement des points de rupture de charge devant prendre en compte des parkings/stations pour zémidjan,
 - Mise en service d'une ligne intercommunale complète desservant Abomey-Calavi et Sèmè-Podji, définition faisabilité et modalités d'une tarification sociale (permettre l'accès des bas revenus au transport urbain avec une offre de service qui reste de qualité).

- ✓ Connexion des quartiers au réseau structurant⁵ (primaire et secondaire) existant/en cours d'aménagement ou projetés. Les quartiers ciblés sont (i) à Cotonou les quartiers périphériques nord (est et ouest) ; (ii) à Abomey-Calavi le triangle TOGBA, HEVIE, Carrefour GODOMEY ; et (iii) à Sèmè-Podji (ville), les quartiers d'Ekpè et Sèmè-Podji :
 - Dans la mesure où les lignes de bus ne rentrent pas dans les quartiers, utiliser les zémidjan et taxis comme navette/lignes fixes permettant de relier l'intérieur des quartiers aux axes primaires et secondaires sur lesquels passent le TUC ex. lignes vers carrefour TOGBA/carrefour KPOTA

- ✓ Engagement des initiatives pour l'exploitation de la voie ferrée dans le cadre de la mise en place du TUC sur rail : élaborer une fiche projet/TDRs pour le montage d'un

⁴ Plan de circulation de Cotonou.

⁵ La puissance publique, pour ce qui concerne lesvoies et les ouvrages de drainage, intervient sur les réseaux primaires et secondaires, ou encore à l'échelon d'une zone (composée de plusieurs quartiers) de l'arrondissement, ou de la commune (sauf pour les quartiers sensibles – poches de pauvreté, zones inondées, etc). Ce faisant, on rapprochera le service des quartiers. Pour l'échelle du quartier, il s'agira donc de privilégier le relais communautaire et le partenariat avec le secteur privé.

dossier stratégique et financier pour mettre en avant les impacts positifs suivants : opération de structuration et de mise en valeur du tissu urbain, amélioration de la mobilité urbaine et des capacités de transport de marchandises, dynamisation des échanges économiques internes. Partenaires cibles : Etat (services TP et urbanisme), OCBN, PAC, Aéroport, BAD, Lille Métropole

✓ Organisation et mise en œuvre d'un système de transport fluvio-lagunaire entre Cotonou et Abomey Calavi, Sèmè-Podji et Porto-Novo, Sô Ava, etc

✓ Mise en place et application d'une réglementation intercommunale concernant le transport de marchandises et des véhicules de services (livraisons, déménagements, véhicules de chantier, etc.) :

- Groupe de travail pour la mise au point d'un système de navette entre d'une part les lieux économiques et d'activité stratégiques à desservir (tels que le marché Dantokpa) et, d'autre part, certains arrêts stratégiques desservants les principaux quartiers de provenance des marchands.
- Réviser la réglementation et la gestion des gros porteurs et des sabliers dans l'agglomération dans le cadre de négociations à mener avec l'Etat et les acteurs publics et privés du secteur. Parmi les dispositions à prendre, il faudra sûrement (i) envisager la promotion du sable lagunaire pour tenir compte de la localisation des sites d'approvisionnement à Sèmè-Podji avec des pôles de construction à Abomey-Calavi d'où les allers-retours des sabliers de Cotonou, (ii) réglementer pour éviter la circulation aux heures de pointes, (iii) aménager des parcs de stationnement aux sorties Est et Ouest de l'Agglomération, (iv) faire le bilan de la collaboration entre les Mairies et l'Etat sur cette question (cas de gestion du parking de Godomey par le CNCB)

✓ Acquisitions foncières et aménagement des parcs de stationnement pour les véhicules légers ;

- ✓ Mise en place d'un système intercommunal de régulation de la circulation :
- Densification du réseau des feux tricolores et de la signalisation horizontale et verticale sur les axes primaires et secondaires dans les trois communes,
 - Mise en place d'un poste de régulation,
 - Mise en place de partenariats avec les radios locales pour des campagnes de sensibilisation routières pour l'information et le respect des règles de conduite,
 - Mettre en place une brigade urbaine pour sensibiliser, sanctionner avec système de liaison téléphonique.

A III – OSDU 4 – Mettre en œuvre la Stratégie intercommunale d'amélioration de l'Assainissement et de l'Environnement

✓ Mise en place d'une filière intercommunale fonctionnelle de pré collecte et de collecte des déchets solides :

- Rendre obligatoire l'abonnement des ménages aux structures de pré collecte des ordures ménagères et organiser la filière des ordures dans l'agglomération, avec création de centres de tri à Abomey-Calavi et Sèmè Podji..
- Etudier la faisabilité et créer des sites de regroupement des ordures ménagères à Abomey-Calavi et Sèmè Podji et poursuivre l'aménagement des sites de regroupements de Cotonou.
- Augmenter la capacité d'exploitation de la décharge de Ouèssè au profit de toute l'agglomération

✓ Elaboration et mise en œuvre d'un programme complémentaire municipal de « grands travaux » et d'entretien : travaux de drainage des eaux et de prévention des inondations en accompagnement des ouvrages primaires réalisés et en cours de construc-

tion par l'Etat dans l'Agglomération ;

- programmation de l'entretien de la voirie et du drainage (notamment le curage caniveaux) de l'agglomération

✓ Promotion de l'assainissement autonome et de la gestion des boues de vidanges ;

✓ Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'Information, d'Education et de Communication pour un changement de comportement des populations :

- sensibiliser les populations de l'agglomération à adopter des comportements requis pour un environnement sain.

✓ Elaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs clés en matière de gestion de l'environnement et d'élaboration de politiques de développement durable ;

✓ Formulation et mettre en œuvre un programme local pour la prévention et la gestion des effets des changements climatiques (Partenaires : PNUD, PNUE, autres membres de l'Alliance) ;

✓ Etablissement d'un Plan d'urgence et de secours en cas de sinistres et catastrophes : Villes, Pompiers, Police, compagnies d'assurances, CNSS, Gouvernement (Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministères en charge de l'Habitat, de la Santé, et de la décentralisation).

Axe IV : Développement des Services Urbains

Mettre en place un système de fourniture de services public efficace et veiller à la délivrance effective du service

A IV – OSDU 1 - Renforcer les capacités des services communaux en charge des questions de développement

- ✓ Amélioration des capacités de gestion administrative et technique des acteurs locaux de l'Agglomération
- Identifier les besoins en renforcement de capacité (s'appuyer sur les études et travaux existants en la matière et/ou en cours de réalisation),
- Réaliser l'étude pour la construction d'un centre de renforcement des capacités des acteurs et construire le centre
- Identifier les institutions de formation et faire la synthèse des formations existantes – fournir une liste descriptive des institutions,
- Sélection des institutions de formation,
- Inscription du personnel bénéficiaire et déroulement de la formation,
- Restitution des formations par les bénéficiaires à l'ensemble des services municipaux pour assurer le partage d'expérience et la diffusion des savoirs.

L'agglomération devra entrer en contact et en partenariat avec la maison des collectivités locales qui a un projet similaire de création de centre de formation. Les deux centres de formation pourront être complémentaires dans la mesure où l'agglomération peut obtenir du soutien notamment en formateurs ou organiser des formations en collaboration avec la Maison des Collectivités Locales ou vice versa.

✓ Elaboration et mise en œuvre d'un programme spécial de renforcement des acteurs clés en matière de lutte contre la pauvreté et de résorption des bidonvilles (Cellule Techniques et d'Appui à la mobilisation des ressources financières, membres du cadre de concertation Agglomération/Etat/ANCB / Secteur privé /PTFs)

Volet résorption des bidonvilles

- Ouverture des discussions avec ONU-HABITAT pour mettre en place un partenariat (Assistance technique et financière) avec les villes (l'Agglomération) sur ces thèmes,
- Appropriation par les différents acteurs des approches et outils développés par Cities Alliance en la matière

Volet lutte contre la pauvreté

- Mise en place des partenariats (assistance technique et financière) avec le PNUD, ONU-HABITAT, l'AFD, le PNUF pour définir et réaliser des programmes de renforcement de capacités incluant séminaires, sessions de formation, voyages d'échanges d'expérience, et stages.

- ✓ Dotation des services municipaux et structures intercommunales retenus de matériels et équipements nécessaires.

A IV – OSDU 2 - Elaborer des stratégies sectorielles pour améliorer l'offre de services de santé, d'éducation et de protection sociale au sein de l'agglomération

- ✓ Réalisation d'une enquête diagnostique et prospective de la main d'œuvre au regard des besoins de développement à court, moyen et long terme - Acteurs concernés : villes, Ministères des enseignements et de la Formation professionnelle, INSAE, UAC.

- ✓ Elaboration d'un programme de construction et de mise en service d'équipements sociaux de base (Centres de santé, Etablissements primaires et maternels) :

- Concertations avec l'Etat sur la question des personnels d'enseignement et de santé et des programmes scolaires,
- Définition des programmes d'équipement basés sur une évaluation des besoins,
- Etudes techniques et de faisabilité pour la construction des équipements et incluant la recherche de site,
- Recherche de financement en complément aux budgets locaux/budget de l'intercommunalité,
- Réalisation : travaux, acquisition des équipements et mobiliers et fourniture etc.

- ✓ Elaboration d'un programme de construction d'infrastructures culturelles, sportives et de loisirs de proximité (maisons de jeunes, aires de jeux et de détente, terrains omnisports etc.) et création de bases de loisirs/sport/rencontres sociales – cela n'est pas envisageable (dans l'immédiat du moins) à l'échelle de chaque quartier ; et ne se justifie pas au regard de l'objectif. Il s'agira de travailler plutôt à l'échelle de groupes de quartiers ou arrondissements dans le cadre d'un plan intercommunal ; organiser la desserte, l'aménagement des abords et la surveillance/animation de ces bases ; Base de loisirs à développement progressif (aménagement et équipements par phases). Cela permettra de créer des emplois (Axes II et VI), mettre en valeur les zones d'accueil et préserver l'environnement (Axe III) :

- Identification participative (approche communautaire) de sites d'implantation,
- Formalités d'acquisition ou d'exploitation (acquisition différée ; contrat d'exploitation passé avec la communauté ou le/les propriétaire(s)) – A définir au regard des textes en vigueur,
- Plan d'aménagement, programme d'équipement et des travaux : nettoyage du site, clôture (matériaux définitifs/paysagère),
- Réalisation des travaux, acquisition des équipements,
- Mise en service,
- Entretien et gestion des bases.

- ✓ Mise en place, en concertation avec le Ministère en charge de la protection sociale et de l'enfance, d'un programme d'aide sociale aux déshérités et sinistrés - Acteurs concernés : Ministère de l'Intérieur, MDGLAAD, Villes, Ministère de la Défense, Services

d'urgences (SAMU et Sapeurs Pompiers).

De façon spécifique et pour donner à l'agglomération une fonction urbaine régionale, les actions ci-après relatives aux services et équipements de rayonnement international devront être mises en œuvre :

- ✓ Création d'une université bilingue : il s'agira d'une université Anglais Français qui pourrait accueillir des étudiants de plusieurs pays d'Afrique notamment ceux du Nigeria et des pays limitrophes du Bénin. Pour faciliter les baignades de langue, il convient de mettre l'université vers la frontière Bénin-Nigeria.

- Identification, acquisition et sécurisation du site,
- Recherche de financement,
- Accord entre pays ou universités étrangères,
- Aménagement du site
- Travaux de construction de l'université
- Equipement et mise en service : Acteurs concernés : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique, l'Agglomération, le CAMES

- ✓ Création d'une gare routière transnationale : le Bénin et plus précisément l'agglomération constitue un couloir pour les importations et les exportations des pays de l'hinterland (Burkina Faso, Niger, Mali, etc. Le transport entre le Bénin et ces pays est important et devra conduire à la création d'une gare qui sera le point de convergence et de départ des voyageurs en direction ou en provenance de ces pays. Pour respecter l'organisation de la mobilité urbaine au sein de l'agglomération, il convient que cette gare soit placée à l'entrée nord de l'Agglomération. Le déplacement des usagers entre la gare et les autres destinations au sein de l'agglomération sera assuré par le système de déplacement urbain (TUC).

- Identification, acquisition et sécurisation du site,
- Recherche de financement,
- Sensibilisation des populations résidentes et des voyageurs, transporteurs,
- Aménagement du site,
- Travaux de construction de la gare,
- Equipement et mise en service,

Acteurs : Ministère en charge des transports, Agglomération, Syndicat des conducteurs, association des transporteurs des pays voisins concernés, CNCB

- ✓ Création d'un hôpital de classe internationale spécialisé : En plus de l'hôpital CNHU Hubert K. MAGA de Cotonou, l'agglomération devra se doter d'un centre hospitalier de classe internationale pour limiter les évacuations et se servir de référence dans la sous région.

- Identification, acquisition et sécurisation du site,
- Recherche de financement,
- Sensibilisation des populations,
- Aménagement du site,
- Travaux de construction de l'hôpital,
- Equipement et mise en service

Acteurs : Ministère de la Santé Publique, agglomération,

Axe V : Développement de l'Habitat

Créer des opportunités pour le développement de l'habitat et améliorer la qualité de l'habitat existant

A V – OSDU 1 - Définir et mettre en œuvre une stratégie intercommunale de résorption des bidonvilles et de l'habitat insalubre (renforcer le partenariat avec Cities Alliance et

ONU-HABITAT)

- ✓ Sélection parmi les bidonvilles et zones insalubres de l'Agglomération de ceux qui feront l'objet d'un programme de résorption et d'assainissement ;
- ✓ Recensement des poches nécessitant le déplacement d'habitants dans le cadre d'opération de relocation vers des zones salubres aménagées :
- Mise en place d'une équipe conjointe des trois villes : services techniques, services en charge du développement et de l'appui aux communautés, Chefs d'Arrondissements et Chefs Quartiers concernés qui sera chargée de produire un tableau de recensement et une carte de localisation (délai : un mois).

Sur la base des résultats des travaux de l'équipe :

Volet bidonvilles

- ✓ Mise en place d'un programme de résorption incluant les actions suivantes :
 - Acquisitions foncières,
 - Travaux de génie civil et d'équipement,
 - Renforcement de capacité et « community training »,
 - Programme de finance et de micro finance.

Volet zones d'habitat insalubre

- ✓ Ces zones vont constituer les zones prioritaires d'intervention dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'assainissement. Dans ce cadre elles bénéficieront des actions suivantes :
 - Amélioration/organisation de la pré collecte des déchets solides
 - Travaux de drainage des eaux et de prévention des inondations (étude, montage de dossiers de programmes, recherche de financement etc.),
 - Actions de promotion de l'assainissement individuel (autonome) et pour une meilleure gestion des eaux usées – Appui financier, assistance technique, sensibilisation.

A V – OSDU 2 - Définir une politique d'incitation à la promotion immobilière pour le développement du parc de logements accessibles au plus grand nombre

- ✓ Se référer à A II – OSDU 5 pour ce qui concerne les conditions favorables à créer pour les promoteurs immobiliers et les partenariats avec l'Agglomération en vue du développement progressif d'un parc de logements et terrains à bâtir...

- ✓ Initiation et mise en œuvre d'un programme de finance et de micro finance pour appuyer l'acquisition des logements et terrains (bénéficiaires : ménages défavorisés, femmes et jeunes)

- ✓ Définition d'une ou des typologie(s) de logements à bas prix et développer la production de ces logements à destination des bas revenus (populations défavorisées) :
 - Morphologie, matériaux, niveaux d'achèvement et d'équipements, parcelle,
 - Normes en matière d'hygiène (gestion des eaux usées etc.),
 - Enquête d'identification des ménages bénéficiaires et considérés comme défavorisés et publication des résultats de l'enquête ainsi que de la méthodologie utilisée,
 - Mener une étude de définition des mécanismes d'accès et d'attribution et d'organisation de la filière de production de ses logements (rechercher l'équité et la transparence)
 - Détermination du « seuil d'effort » à fournir par les bénéficiaires : achèvement progressif et amélioration du niveau d'équipement, acquisition du bien appuyée par le programme de finance et de micro finance.

- ✓ Règlement progressif de la question des loyers et des relations entre locataires et propriétaires pour prévenir les conflits et ce faisant faciliter la vie des habitants :

- Vulgarisation des textes existants en langues locales ;
- Aide à la rédaction des contrats ;
- Information des locataires et propriétaires ;
- Etablissement de manière participative d'un code ou Charte des relations propriétaires – locataires ;
- Etablissement d'une grille des loyers dans l'agglomération (base de négociation entre locataires et propriétaires) ;
- Mise en place d'un « acteur » intermédiaire entre locataires et propriétaires et dont la mission sera l'information (droits des locataires et obligations des propriétaires) et la médiation.

Axe VI : Lutte contre la Pauvreté

Faire de la lutte contre la pauvreté une des priorités de développement de l'agglomération

- ✓ Mise en place du Dispositif de concertation des populations ;

- ✓ Elaboration et mise en œuvre d'un programme spécial de renforcement des acteurs clés en matière de lutte contre la pauvreté et de résorption des bidonvilles (Organe intercommunal, membres du cadre de concertation Agglomération/Etat/ANCB /Secteur privé/ PTFs) ;

- ✓ Mise en œuvre des programmes de sécurisation foncière dans les poches de pauvreté (zones sensibles) et dans les pôles d'activités et d'emplois, zones privilégiées de développement ;

- ✓ Amélioration des revenus des populations les plus défavorisées :

- Facilitation de l'accès au capital pour les groupes vulnérables et défavorisés par la mise en place d'un programme d'octroi de micro crédits à ces groupes. Les micro crédit seront orientés vers la production, la transformation et la distribution de la production locale (les activités d'achat/vente hors filières à promouvoir en seront exclues) pour créer de la valeur ajoutée et pour que progressivement soit produit sur place ce qui sera consommé dans l'agglomération,
- Programme de finance et de micro finance pour appuyer l'acquisition des logements et terrains (bénéficiaires : ménages),
- Formation des porteurs de projets locaux, et les inciter et accompagner à aller vers les regroupements/groupements.

- ✓ Amélioration du cadre de vie des populations défavorisées et dans les quartiers insalubres :

- Montage et réalisation d'opérations de production de terrains urbains et de requalification de quartiers/zones : Amélioration/organisation de la pré collecte et de la collecte des déchets solides, Travaux de drainage des eaux et de prévention des inondations (étude, montage de dossiers de programmes, recherche de financement etc.), Actions de promotion de l'assainissement individuel (autonome) et pour une meilleure gestion des eaux usées – Appui financier, assistance technique, sensibilisation ;
- Mise en place de programme de résorption : Acquisitions foncières, Travaux de génie civil et d'équipement, Renforcement de capacité et « community training », Programme de finance et de micro finance) ;
- Gestion de l'installation des populations par la promotion de (i) l'installation des migrants (hors agglomération) et (ii) des migrants internes dans les zones cibles loties ou en cours de lotissement (cf. mécanismes et facteurs d'attraction) ;
- Création de pôles d'activité (économie/pauvreté), de services et d'emplois,
- Organisation du Transport Urbain pour une desserte des quartiers pauvres,

- Création de logements (habitat).

✓ Définition d'une ou des typologie(s) de logements à bas prix et développer la production de ces logements à destination des bas revenus (populations défavorisées) :

- Morphologie, matériaux, niveaux d'achèvement et d'équipements, parcelle ;
- Normes en matière d'hygiène (gestion des eaux usées etc.) ;
- Enquête d'identification des ménages bénéficiaires et considérés comme défavorisés et publication des résultats de l'enquête ainsi que de la méthodologie utilisée ;
- Détermination du « seuil d'effort » à fournir par les bénéficiaires à l'achèvement progressif et amélioration du niveau d'équipement, acquisition du bien (appuyée par le programme de finance et de micro finance) ;
- Étude de définition des mécanismes d'accès et d'attribution et d'organisation de la filière de production de ces logements (rechercher l'équité et la transparence).

✓ Elaboration et mise en œuvre d'un programme de construction et de mise en service d'équipements (Centres de santé, Etablissements primaires et maternels) ;

✓ Elaboration et mise en œuvre d'un programme de construction d'infrastructures culturelles, sportives et de loisirs de proximité (maisons de jeunes, aires de jeux et de détente, terrains omnisports etc.) et création de bases de loisirs/sport/rencontres sociales ;

✓ Mise en place, en concertation avec le Ministère de la protection sociale et de l'enfant, d'un programme d'aide sociale aux déshérités et sinistrés - Acteurs concernés : Ministère de l'Intérieur, MDGLAAD, Villes, Ministère de la Défense, Services d'urgences (SAMU et Sapeurs Pompiers).

4.2 - Plan d'Actions prioritaires

Du Plan d'Actions d'ensemble (horizon 2025), il est extrait des actions jugées prioritaires, à mettre en œuvre sur la période 2011-2015.

Les actions proposées ont été regroupées au sein de 8 programmes recouvrant les 6 axes stratégiques de développement et essentiellement fondés sur les compétences des communes et le partenariat avec l'Etat et l'ensemble des acteurs du développement de l'Agglomération. Il s'agit des actions à mettre en œuvre sur la période 2011-2015. Deux critères à savoir : la lutte contre la pauvreté et la taudification, tels que visés par CITIES ALLIANCE, ont guidé la sélection de ces actions.

4.2.1-Axe 1 : Gouvernance intercommunale

Deux actions sont retenues par le plan d'actions prioritaires pour jeter les bases de l'implantation institutionnelle de l'intercommunalité.

Composante 1.1- Mise en place d'un dispositif institutionnel et organisationnel pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de développement urbain

La réussite de l'intercommunalité passe par un engagement politique à travers l'adoption de la convention- cadre et l'installation des structures techniques chargées de la mise en œuvre du projet.

Deux activités sont retenues :

- 1-Adoption et Signature du projet de Convention cadre
- 2-Mise en place d'une Cellule Technique pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de développement

3-Création des structures et organes communs de concertation et de la mise en œuvre de la stratégie.

Composante 1.2 : Amélioration des capacités de gestion administrative et technique des acteurs locaux de l'agglomération

La qualité des services offerts par la commune à ses citoyens dépend en premier lieu de la qualité des ressources humaines qui animent l'administration communale. Il convient donc d'élaborer un programme de renforcement des capacités du personnel afin qu'il réponde aux différentes exigences liées à la mise en œuvre de la stratégie.

Cinq activités sont retenues :

- 1-Identification du site devant accueillir le centre de formation,
- 2-Construction du centre de formation,
- 3-Elaboration d'un plan de formation pluriannuel,
- 4-Identification et établissement de partenariat avec les organes de formation ou avec des formateurs individuels,
- 5-Création du site web de l'agglomération

4.2.2-Axe 2 : Développement Economique local

Cet axe comporte trois composantes :

Composante 2.1-Promotion des activités génératrices de revenu des groupes vulnérables

Les cinq activités qui sont retenues, concernent les populations des quartiers pauvres. Il s'agit de :

- 1-Recherche de fonds pour les micro crédits aux groupes vulnérables des quartiers pauvres,
- 2-Identification et sécurisation des zones d'agriculture urbaine et périurbaine,
- 3-Formation ou renforcement des capacités de gestion des groupes vulnérables,
- 4-Appui à l'organisation des porteurs de projets locaux notamment les femmes et les jeunes,
- 5-Mise en place d'une institution de micro finance ou Sélection des institutions de micro finance pour l'exécution de crédit, au niveau de l'Agglomération

Composante 2.2 : Amélioration des dispositifs de sécurisation foncière dans les quartiers pauvres

Cinq activités sont retenues dans le plan d'actions prioritaires :

- 1-Etablissement de la carte de la situation et des opportunités foncières dans les quartiers pauvres
- 2-Recensement des parcelles, objet de litige dans les quartiers pauvres,
- 3-Mise en cohérence de la réglementation et de l'organisation de la gestion foncière au niveau local (se référer aux orientations de la réforme foncière à travers le MCA/ Projet Accès au Foncier) ;
- 4-Mise en œuvre des programmes de sécurisation foncière dans les poches de pauvreté (zones sensibles) assortis de règlement des conflits;
- 5-Mise en place d'une grille indicative définissant les prix de vente au (m2) comme base de négociation entre vendeur et acquéreur fonciers dans les quartiers pauvres.

Composante 2.3-Aménagement de deux pôles économiques

Il s'agit des travaux d'aménagement de deux pôles de développement, à Sèmè-Podji et à Abomey-Calavi.

Cinq activités sont identifiées :

- 1-Identification et sécurisation des deux sites,
- 2-Elaboration des plans d'aménagement des sites,
- 3-Recherche du financement pour l'aménagement des sites,
- 4-Réalisation des travaux d'aménagement,
- 5-Mise des sites à la disposition des opérateurs économiques.

4.2.3-Axe 3 : Développement spatial et protection de l'environnement

La mise en œuvre des cinq actions retenues permettra d'assainir principalement les zones des poches de pauvreté

Composante 3.1- Amélioration du système d'évacuation des eaux pluviales

Cette composante comporte six activités :

- 1-Elaboration d'un schéma directeur d'assainissement qui intègre les trois communes de l'agglomération
- 2-Recherche de fonds pour la construction des ouvrages de drainage des eaux
- 3-Elaboration d'un programme de sensibilisation des populations qui occupent les exutoires naturels à libérer ces exutoires
- 4-Elaboration d'un programme de déplacement des populations qui occupent les exutoires naturels,
- 5-Réalisation du dragage de la lagune de Cotonou,
- 6-Construction des ouvrages de drainage des eaux dans les communes de l'agglomération.

Composante 3.2- Amélioration des infrastructures de voirie

Les activités porteront essentiellement sur les travaux d'entretien courant et d'ouverture de voies à l'intérieur de l'agglomération

- 1-Elaboration et mise en œuvre du programme d'entretien des voies de l'agglomération,
- 2-Programmation et mise en œuvre des travaux neufs de voiries intercommunales dans l'agglomération, notamment les voies dont l'intérêt est partagé par les trois communes.
- 3-Formation spécifique des personnels des Services Techniques des trois communes à la programmation de l'entretien et des travaux neufs,

Composante 3.3- Mise en place d'un système de déplacement urbain

Les activités suivantes ont été retenues

- 1-Création de Cellules de Circulation (services municipaux) à Abomey-Calavi et Sèmè-Podji ;
- 2-Réorganisation et renforcement du Service des Transports et de la Circulation à Cotonou ;
- 3-Etude d'actualisation et d'extension du Plan de Circulation de Cotonou ;
- 4-Réorganisation de l'encadrement des Transports Publics (Zémidjan, taxi ville, mini bus etc...);
- 5-Réalisation de la connexion des quartiers au réseau structurant (primaire et secondaire) existant ou en cours d'aménagement ou projetés.
- 6-Organisation du transport fluvio-lagunaire

Composante 3.4- Mise en place d'un système intégré de gestion des déchets au niveau de l'agglomération

Il s'agira de mettre en place un système adapté de gestion des déchets de l'agglomération

ration

Quatre activités sont retenues comme prioritaires. Il s'agit de :

- 1-Etude et mise en place d'un Plan de zonage et de collecte des déchets au niveau de l'agglomération ;
- 2-Etude et construction d'une seconde station de traitement des eaux usées ;
- 3-Etude pour l'aménagement d'un centre de traitement des déchets solides dans la partie Est de l'agglomération ;
- 4-Etude pour la construction de trois unités de traitement des déchets biomédicaux.

Composante 3.5- Amélioration des conditions d'hygiène de base dans les quartiers pauvres

Trois activités sont programmées :

- 1-Construction de latrines et toilettes dans 12 quartiers pauvres ;
- 2-Elaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur les bonnes pratiques en hygiène ;
- 3-Construction de latrines publiques au niveau de l'Agglomération

4.2.4-Axe 4 : Développement des services urbains

Composante 4.1- Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en énergie des quartiers pauvres de l'Agglomération

Quatre activités sont retenues, à savoir :

- 1-Elaboration et mise en œuvre d'un programme spécial (à faible coût) d'approvisionnement en eau potable des quartiers pauvres de l'Agglomération
- 2-Elaboration et mise en œuvre d'un programme spécial (à faible coût) d'approvisionnement en énergie électrique des quartiers pauvres de l'Agglomération ;
- 3-Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'information et de sensibilisation des ménages à s'abonner ;
- 4-Elaboration et mise en œuvre d'un programme de construction de kiosques à eau

Composante 4.2- Amélioration de la couverture sanitaire dans les quartiers pauvres

- 1-Recensement des quartiers pauvres de l'agglomération ne disposant pas de centres de santé,
- 2-Identification des sites devant accueillir les centres de santé,
- 3-Construire les centres de santé,
- 4-Equiper les centres de santé de manière à les rendre opérationnels,

4.2.5-Axe 5 : Développement de l'habitat

L'action retenue concerne essentiellement la réhabilitation de quartiers sous-intégrés

Composante 5.1 - Projet pilote de réhabilitation de trois taudis dans l'Agglomération

Les activités ci-après sont retenues :

- 1-Identifier et retenir les trois quartiers (un par commune),
- 2-Sensibiliser les populations des quartiers identifiés,
- 3-Elaborer le plan de réhabilitation,
- 4-Rechercher le financement ;
- 5-Sélectionner les entreprises,
- 6-Déplacer les populations des quartiers concernés,
- 7-Lotissement, selon le cas,

- 8-Travaux de génie civil (reconstruction des quartiers)
- 9-Connexion des quartiers aux réseaux d'eau et électricité
- 10-Réinstallation des populations.

Le Plan d'Actions prioritaires est présenté en détail à travers le chronogramme des Actions (Annexe 5), le cadre logique des projets (Annexe 6), les fiches synoptiques des projets (Annexe 7) et la programmation des activités (Annexe 8).

L'ensemble de ces fiches fournit les informations de base pour la formulation de projets. Ces informations portent sur :

- objectifs,
 - principales actions à mettre en œuvre,
 - organismes responsables,
 - résultats attendus,
 - indicateurs objectivement vérifiables,
 - coût estimatif
- Etc.

Tableau n°5 : Etat récapitulatif des projets prioritaires

Intitulé du projet	
AXE 1 Gouvernance Intercommunale	
Composante 1.1	Mise en place d'un dispositif institutionnel et organisationnel pour la mise œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de développement urbain
Composante 1.2	Amélioration des capacités de gestion administrative et technique des acteurs locaux de l'Agglomération
AXE 2 Développement Economique Local	
Composante 2.1	Promotion des activités génératrices de revenus des groupes vulnérables
Composante 2.2	Amélioration des dispositifs de sécurisation foncière dans les quartiers pauvres
Composante 2.3	Aménagement de deux pôles de développement
AXE 3 Développement Spatial et protection de l'Environnement	
Composante 3.1	Amélioration du système d'évacuation des eaux pluviales
Composante 3.2	Amélioration des infrastructures de voiries
Composante 3.3	Mise en place d'un Plan de déplacement urbain
Composante 3.4	Mise en place d'un système intégré de gestion des déchets au niveau de l'Agglomération
Composante 3.5	Amélioration des conditions d'hygiène de base dans les quartiers pauvres
AXE 4 Développement des Services Urbains	
Composante 4.1	Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en énergie des quartiers pauvres de l'Agglomération
Composante 4.2	Amélioration de la couverture sanitaire dans l'Agglomération
AXE 5 Développement de l'Habitat	
Composante 5.1	Projet pilote de réhabilitation de trois taudis dans l'agglomération

Lorsque possible, le coût estimatif est donné à titre purement indicatif. Il s'agit d'un ordre de grandeur et non celui d'un calcul précis des coûts. Une identification et une étude plus approfondie des différents volets des programmes et des projets et un exercice de planification rigoureuse seront nécessaires pour une évaluation précise des coûts du programme prioritaire.

Le tableau n°5 résume les différentes actions prioritaires retenues

4.3 - Schéma de Développement Territorial

L'élaboration du schéma de développement territorial s'appuie sur :

- l'analyse diagnostique notamment les facteurs déterminants de l'environnement de l'Agglomération
- les tendances qui se dégagent de cette analyse diagnostique sur les plans démographique, économique, social, du développement spatial, de la mobilité urbaine, des équipements et services urbains, de gestion de l'environnement, etc.
- les problématiques du développement de l'agglomération dont notamment le développement insuffisant, le manque de stimulation des investissements et croissance de la pauvreté, le déficit de services urbains, l'absence de la maîtrise du développement spatial et dégradation de l'habitat, les difficultés de transports et mobilité urbaine insatisfaisante, le Développement des pollutions et la détérioration de l'environnement.
- les grands axes et objectifs de développement de l'agglomération, etc.

De manière globale, le schéma présente les zones ci-après :

- La zone urbaine correspondant à la partie déjà urbanisée de l'espace. Elle comprend les noyaux anciens (habitat ancien) et les extensions loties. On y retrouve les grands pôles tels que la zone industrielle, la zone franche industrielle, le marché de Dantokpa, le port de Cotonou, le pôle universitaire, ainsi que les zones de promotion immobilière, etc.
- Les zones à urbaniser ou zone d'extension future. Ce sont les espaces prévus par le schéma pour accueillir les nouveaux établissements humains à l'horizon 2025. Selon les tendances et les perspectives de l'agglomération, la partie ouest connaîtra une extension d'habitat. C'est la zone englobant Cocodji et Hèvié dans la commune d'Abomey-Calavi. Cette zone du plateau accueille déjà des installations isolées d'habitat. L'extension de l'habitat sera également notée à la partie nord de Sèmè Podji. Toujours dans la perspective, l'agglomération connaîtra la création de deux pôles de développement économiques autour desquels naîtra un habitat.
- Les zones naturelles que compte l'agglomération. Il s'agit des zones humides essentiellement les marais et les lacs qui constituent des zones écologiques et des exutoires naturels des eaux de pluies. Ces zones sont protégées par le schéma de développement territorial qui en fait des zones protégées. Il est souvent indiqué que ces zones servent de cultures maraîchères.
- Les zones agricoles. Il s'agit notamment des zones périurbaines qui sont réservées à l'agriculture périurbaine. Ces zones pourront accueillir des cultures annuelles et des cultures maraîchères.
- Les pôles de développement économique projetés. Il s'agit essentiellement de deux pôles ; celui de Sèmè Podji et celui d'Abomey-Calavi. Ces zones qui restent à être délimitées sont des zones prévues pour le développement des activités économiques. Il est important de préciser que le pôle d'Abomey-Calavi inclut le parc de véhicules en provenance de la partie septentrionale du Bénin et des pays de l'hinterland.
- Les voies projetées. Le schéma a prévu essentiellement deux voies express qui per-

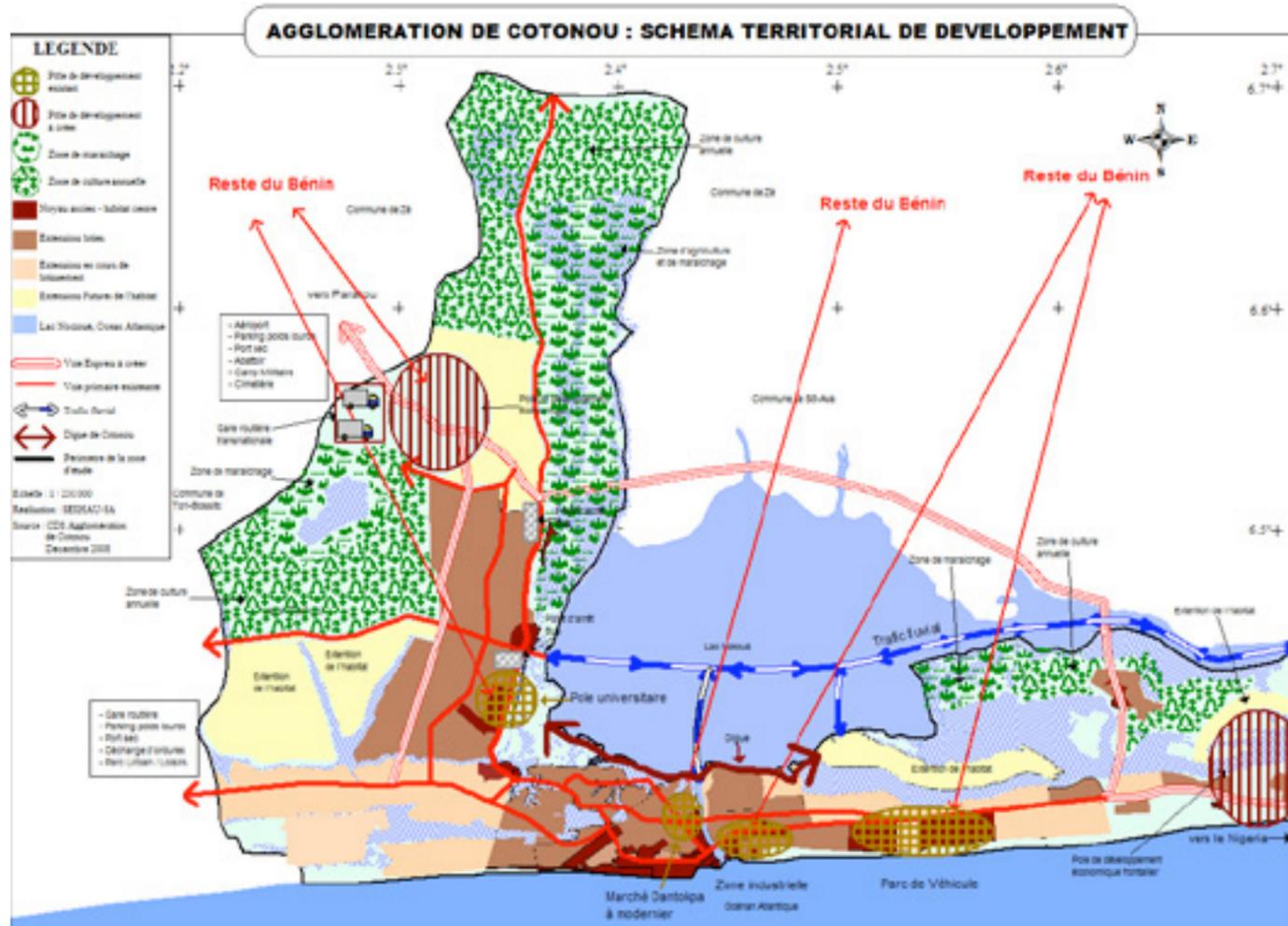


Schéma territorial de développement de l'agglomération de Cotonou. Une voie partira de l'entrée Est de l'agglomération (à Sèmè-Podji) et contournera la lagune pour déboucher sur l'entrée Nord de l'agglomération (à Abomey-Calavi). Cette voie desservira les deux pôles de développement économique sans traverser l'agglomération. La seconde voie partira de la route inter Etat à l'Ouest de l'agglomération pour rejoindre la première au niveau du pôle de développement situé à Abomey-Calavi. Le schéma a aussi retenu la construction d'une digue le long de la lagune

SECTION 5

Dispositif de mise en œuvre de la Stratégie

5.1 Structures de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions

5.1.1- La Cellule Technique de mise en œuvre du Plan d'Actions

La mise en œuvre du Plan d'Actions par le projet CDS est une nécessité pour des raisons opérationnelles. Le projet CDS sera en effet un vrai porteur du plan et un démarqueur pour son exécution.

La coordination et l'encadrement technique des différentes études et l'organisation des différentes rencontres assurés au cours de l'exécution du projet ont permis d'aboutir à une stratégie de développement qui fédère tous les acteurs de la gestion de l'Agglomération. Le projet offre ainsi un cadre opérationnel pour la mise en œuvre du Plan d'Actions de la stratégie.

L'équipe actuelle du projet évoluera et deviendra une Cellule Technique de mise en œuvre du Plan d'Actions. Un renforcement de cette cellule en personnel, en moyens matériels et financiers est un impératif et permettrait l'exécution du plan d'action dans de meilleures conditions.

La Cellule aura essentiellement pour tâches :

- La mise en œuvre des actions retenues dans le Plan d'Actions,
- Proposer les grandes orientations pour l'élaboration des budgets
- L'élaboration du projet des programmes annuels du Plan d'Actions
- La mobilisation des ressources
- La coordination des actions de développement de l'agglomération,
- Assurer la communication sociale sur le Plan d'Actions
- l'évaluation périodique des actions mises en œuvre par les différentes structures centrales et décentralisées et par tous les autres acteurs impliqués dans le processus. Cette évaluation se fera à partir des indicateurs objectivement vérifiables définis par le plan d'action.

La Cellule technique de mise en œuvre du Plan d'Actions, qui sera une structure permanente, travaillera en étroite collaboration avec la Cellule Technique de suivi-évaluation du Plan d'Actions.

5.1.2- La Cellule Technique de suivi-évaluation de la stratégie et du Plan d'Actions

La Cellule Technique de suivi-évaluation du Plan d'Actions est l'instance technique de mise en œuvre de la stratégie. La Cellule technique actuelle du projet sera élargie et regroupera les structures techniques impliquées dans la gestion de l'agglomération, à savoir : le service national chargé de l'urbanisme, le service national chargé de l'Aménagement du Territoire, les services de développement et de la coopération des communes, les services techniques et financiers des communes.

Elle aura pour missions :

- Assurer la communication politique et sociale sur le Plan d'Actions
- Examiner les grandes orientations pour l'élaboration des budgets
- Veiller à la mise en œuvre diligente des activités du plan
- Initier et entretenir une concertation entre les intervenants et les partenaires au développement
- Suivre et évaluer de façon continue la mise en œuvre des projets et programmes

Pour une réelle implication des acteurs, le suivi se fera à plusieurs niveaux: le niveau central, le niveau communal et arrondissement avec les points focaux, le niveau société civile (associations et ONG) et le niveau Partenaires techniques et financiers.

5.1.3- Le Comité de Pilotage du Plan d'Actions

Le Comité de Pilotage du Plan d'Actions sera composé des Maires de la Commune de Cotonou, d'Abomey-Calavi et de Sèmè-Podji, du Représentant du Ministère Chargé de l'Urbanisme, du Ministère Chargé du Développement, du Ministère Chargé des Finances, du Ministère chargé des Collectivités Territoriales, du Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, du représentant de l'ANCB, du représentant de la CCIB, de trois représentants des partenaires techniques et financiers.

Ce Comité aura pour missions :

- veiller à la pertinence des activités du Plan d'Actions
- appuyer la coordination et le suivi des activités
- mobiliser l'appui politique dans les secteurs public, privé et communautaire
- faciliter la coordination des interventions des différentes administrations centrales, locales et des partenaires au développement qui concourent à la réalisation des projets du Plan d'Actions
- appuyer la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités du Plan d'Actions,

5.2 Acteurs de mise en œuvre du plan d'actions

La mise en œuvre de la Stratégie de Développement de l'Agglomération de Cotonou nécessite la mise en place d'un véritable mécanisme qui allie à la fois les acteurs et les moyens juridiques et financiers.

La mise en œuvre et aussi le suivi et l'évaluation de la stratégie devront ainsi s'opérer dans le cadre d'un dialogue impliquant tous les acteurs et prenant en compte la cohérence entre les différents documents de planification urbaine nationale et les axes stratégiques et les activités du Plan d'Actions.

Les acteurs seront incontestablement :

5.2.1- Les communes de Cotonou, d'Abomey-Calavi et de de Sèmè-Podji

Les communes de Cotonou, d'Abomey-Calavi et de de Sèmè-Podji auront un rôle de premier plan à jouer dans le dispositif de mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Actions. Elles seront chargées de la mobilisation des acteurs et des ressources financières pour l'exécution des actions du Plan d'action. Pour l'ensemble de la Stratégie de Développement Urbain de l'Agglomération, elles devront assurer l'information des populations du niveau arrondissement jusqu'à l'échelle des quartiers et la sensibilisation des groupes cibles et des bénéficiaires. Des actions fortes de communication et d'information des différentes parties prenantes et particulièrement à l'endroit des partenaires techniques et financiers devraient être inscrites comme prioritaires en vue d'une forte implication et adhésion des acteurs.

5.2.2- L'Etat

L'Etat, plus particulièrement le ministère chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministère chargé de l'Economie et des finances, de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, devra assurer la mise en place d'un dispositif réglementaire et d'un environnement propice à travers les documents de politique et les règlements.

5.2.3- Les partenaires techniques et financiers

Notamment ONU-Habitat, Cities Alliances, l'AFD, le PNUD, pourront appuyer l'Agglomération dans la mise en œuvre de la Stratégie à travers la signature d'accords et l'octroi de subventions, d'aides ou de prêts.

Aussi, des partenaires comme la BAD, la Banque Mondiale, l'UEMOA, l'Union Européenne pourront-ils être approchés à travers une campagne d'information en vue de bénéficier d'appuis multiformes à la mise en œuvre du Plan d'Actions

5.2.4- Les professionnels des domaines

Les agents et cadres de l'urbanisme et de l'habitat, de l'économie et des finances, de la décentralisation et de l'environnement auront un rôle important dans le portage technique du Plan d'Actions.

5.2.5- La population

Elle est constituée des différents regroupements existants dans la société, notamment les associations. Leur participation nécessite que les structures s'adaptent aux besoins des populations et à l'évolution des situations.

5.3 Activités préparatoires

La mise en œuvre de la stratégie de développement urbain de l'agglomération de Cotonou ainsi que du Plan d'actions nécessite qu'un certain nombre d'activités soit rapidement exécutées. Il s'agit prioritairement de procéder à :

- L'adoption par les conseils communaux de la Convention-cadre sur l'intercommunalité
- La signature de la Convention par les trois Maires,
- la mise en place de la Cellule Technique chargée de la mise en œuvre de la stratégie et du Plan d'Actions,
- L'information et la communication autour du Plan d'actions,
- La mobilisation des partenaires pour le financement ;
- Le lancement des actions ;
- La mise en place des outils de suivi et d'évaluation ;
- La tenue régulière des réunions de cadrage.

2011	- Mise en œuvre du Plan d'actions 2011-2015
fin 2013	- Première évaluation à mi- parcours
fin 2015	- Deuxième évaluation à mi -parcours - Correction des écarts entre prévisions et réalisations - Recadrage du Plan d'actions
2018	- Troisième évaluation à mi-parcours
fin 2025	- Evaluation finale du programme de la stratégie

| SECTION 6

Évaluation financière de la Stratégie

L'évaluation financière présentée concerne le plan d'actions prioritaires. La mise en œuvre de ce plan d'actions prioritaires de la Stratégie induira un besoin minimum d'investissements d'environ 154 milliards de Francs CFA sur la période 2011 – 2016 ; soit un investissement moyen annuel de 31 milliards à partir de l'année 2012. L'année 2011 étant consacrée essentiellement à la mise en place du cadre institutionnel et organisationnel.

Les simulations de financement de l'ensemble de l'agglomération révèlent une capacité d'auto financement de l'ordre 4,7 milliards en moyenne (par an) sur la période 2010-2015 selon l'hypothèse moyenne (confère étude thématique de mobilisation des ressources).

Alors la mise en œuvre du plan d'actions prioritaires exigera des investissements complémentaires qui proviendront essentiellement de l'Etat et des partenaires Techniques et Financiers.

L'investissement public suppose donc que la mise en œuvre de la Stratégie fasse l'objet d'une inscription budgétaire tant au niveau de l'Etat qu'au niveau des communes de l'agglomération. Un important travail de planification, notamment budgétaire, devra être effectué par les autorités de l'agglomération en concertation avec les ministères techniques concernés.

La part des bailleurs de fonds dans le financement de la Stratégie sera certainement très importante. Les partenaires techniques et financiers potentiels sont nombreux. Leur appui au processus de décentralisation témoigne de l'importance accordée au soutien aux collectivités locales et à l'intercommunalité.

Encadré n° 8

ETAT DES FINANCES LOCALES DANS L'AGGLOMERATION

Les finances de la l'agglomération ont connu une évolution sensible de 2003 à 2006. Les recettes de fonctionnement en moyenne de 8,95 milliards de FCFA (avec près de 90% en moyenne pour la seule commune de Cotonou) ont connu une augmentation de plus de 16,4% entre 2003 et 2006 nonobstant la baisse enregistrée en 2005. Il faut souligner la faiblesse de la fiscalité locale à Abomey-Calavi dû à la structure de l'assiette fiscale caractérisée notamment par un fort taux d'impôts fonciers de montants modestes et l'inexistence d'industries ou d'activités économiques structurantes.

L'analyse de la structure des recettes de fonctionnement montre que la principale source de financement de l'agglomération est la fiscalité locale¹ qui représente en moyenne 87,7% des recettes de fonctionnement, viennent ensuite les recettes non fiscales (en moyenne 12,1% des recettes de fonctionnement), et enfin les subventions de l'Etat dont bénéficie très peu les communes de l'agglomération (en moyenne 0,2% des recettes de fonctionnement). L'analyse par commune montre que sur l'ensemble de l'agglomération seule la commune de Sèmè-Kpodji bénéficie de subventions de l'Etat et la fiscalité rétrocédée (part communale de la taxe de voirie, de la TVA) profite presque exclusivement à la commune de Cotonou (99,3% des produits de la fiscalité rétrocédée de l'agglomération en 2006).

Les dépenses totales de fonctionnement de l'agglomération en moyenne de 6,85 milliards de FCFA ont évolué de façon constante avec une augmentation de 20,7% entre 2003 et 2006. Le niveau des dépenses de personnel qui représentent en moyenne 21,4% des dépenses de fonctionnement et 16,4% des dépenses totales montre les efforts entrepris par les communes de l'agglomération en matière de développement de capacité. Ces efforts restent à poursuivre dans les domaines de modernisation des services de recouvrement et du renforcement de leur

¹ y compris la fiscalité rétrocédée (Taxe de voirie et taxe sur la valeur ajoutée)

capacité d'intervention.

Les dépenses d'entretien du domaine public et du patrimoine d'infrastructures de l'agglomération en moyenne de 3,03 milliards de FCFA en sont en baisse constante depuis 2005. Ces dépenses sont assez faibles à Abomey-Calavi et à Sèmè-Kpodji (respectivement en moyenne 6,4% et 4,8% des dépenses de fonctionnement contre 49,2% en moyenne à Cotonou – puis 4,8% et 3,6% des dépenses totales respectivement à Abomey-Calavi et à Sèmè-Kpodji contre en moyenne 37,4% à Cotonou). En dehors de la commune de Cotonou dont le budget d'entretien reflète un peu la structure du patrimoine, il n'existe pas encore une véritable stratégie d'entretien des infrastructures dans l'optique d'une gestion durable.

Les dépenses d'investissement de l'agglomération en moyenne de 2,13 milliards par an (dont plus de 81% pour Cotonou contre 13% pour Abomey-Calavi et 6% pour Sèmè-Kpodji) avec un ratio moyen par habitant de 1 821 FCFA. Ces dépenses ont connu une évolution irrégulière avec une baisse de -5,8% entre 2003 et 2006. Chacune des trois communes consacre en moyenne entre 23% et 26% de son budget à la réalisation des investissements avec en moyenne 2 707 FCFA/habitant à Cotonou, 365 FCFA/habitant à Abomey-Calavi et 910 FCFA/habitant à Sèmè-Kpodji.

L'ensemble des communes de l'agglomération dégage en moyenne par an une capacité d'investissement global de 2,16 milliards de FCFA, dont 2,11 milliards de capacité d'investissement propre (hors fonds de coopération retracés dans le budget) avec près de 89% pour la seule commune de Cotonou. Si ce niveau d'ensemble représente déjà un effort non négligeable, il convient de souligner qu'il reste encore très perfectible, au regard, d'une part, du taux d'auto-financement réglementaire (30% des recettes totales de fonctionnement contre actuellement en moyenne 23%) et d'autre part, de l'ampleur des investissements à réaliser dans les principaux secteurs sociaux et économiques ainsi que les objectifs de réduction de la pauvreté qui restent à atteindre.

| SECTION 7

Évaluation des impacts physiques et socio-économiques de la Stratégie

7.1- Les aspects positifs potentiels de la stratégie et du Plan d'Actions

La stratégie de développement urbain de l'agglomération de Cotonou constitue un cadre cohérent d'intervention pour l'ensemble des communautés qui composent cette agglomération. Elle est soutenue par un ensemble d'actions opérationnelles devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations, surtout dans la lutte contre la pauvreté mais aussi en plaçant l'agglomération dans la situation où elle assure véritablement les fonctions d'une métropole politique économique et compétitive intégrée au réseau urbain du Golfe de Guinée.

La Stratégie offre principalement un cadre de planification, de programmation et d'exécution des investissements prioritaires retenus pour le développement de l'agglomération de Cotonou, d'Abomey-Calavi et de Sèmè-Podji. Elle sert également de support de base et de cadre de référence au secteur privé, aux secteurs communautaires (ONGs, associations) et aux partenaires au développement.

L'intérêt de la stratégie sera de coordonner et de concilier, à travers le Plan d'Actions, plusieurs activités de nature diverses mais visant le même objectif. Il va falloir changer les habitudes, lever des obstacles, prendre des mesures ou des réglementations appropriées. Il va s'agir de mettre en quelque sorte en place un nouvel environnement permettant la mise en œuvre de la stratégie. Ce qui aurait inévitablement un impact direct sur le mode de gestion de l'agglomération.

7.2- Risques potentiels de la Stratégie

Les bénéficiaires des actions développées dans le cadre de la stratégie ne subiront aucun effet négatif à l'occasion de la mise en œuvre de la Stratégie. Au contraire, la stratégie jouera un rôle particulier en associant toutes les parties prenantes dans sa mise en œuvre.

Le risque majeur identifié ne sera véritablement que d'ordre financier. Les ressources étant limitées, la mobilisation peut être handicapée par la conjoncture économique nationale et internationale défavorable (crise financière et économique actuelle). Ce contexte peut certainement conduire les partenaires surtout extérieurs à réduire, voire suspendre leur assistance financière à l'agglomération. Ce qui peut remettre en cause la mise en œuvre effective de la Stratégie et du Plan d'Action.

A ce risque, on peut ajouter un faible engagement des autorités communales, de l'Etat et des communautés à la base. Si ces derniers ne manifestent pas véritablement leur intérêt et leur engagement pour la stratégie, les résultats escomptés peuvent être compromis.

Conclusion

Le processus d'élaboration de la Stratégie de Développement Urbain de l'Agglomération de Cotonou – Abomey-Calavi – Sèmè-Podji a été conduit de manière participative, avec l'ensemble des acteurs. Il a permis de retenir une vision partagée de développement et de définir les priorités économiques et sociales.

La stratégie propose les principes, instruments et plans d'actions devant permettre d'atteindre les objectifs que se fixe l'Agglomération, et ceci en cohérence avec la dynamique nationale de développement. Elle vise notamment à réduire la pauvreté par l'intégration des groupes les plus vulnérables dans l'économie locale mais aussi à mettre en place une gouvernance susceptible de répondre à ses ambitions de métropole d'influence.

L'enjeu de la Stratégie est sa mise en œuvre effective à partir du mois de janvier 2009. A cet effet, les recommandations qui suivent sont formulées à l'attention des trois Maires, leaders et responsables de son développement :

✓ Préparer (négocier) au plus tôt la signature du projet de convention entre les trois communes et la mise en place des différentes structures de mise en œuvre de la stratégie et du Plan d'Actions proposés et mettre en place cette convention l'Agglomération et l'Etat ainsi que le Secteur Privé et les Partenaires Techniques et Financiers;

✓ Poursuivre le partenariat engagé avec l'Alliance et ONU-HABITAT pour d'une part (i) préparer le démarrage en janvier 2009 du programme d'action prioritaires et d'autre part (ii) élaborer et mettre en place les actions relatives à la lutte contre la pauvreté et à la résorption des bidonvilles ;

✓ Intégrer les cadres des projets CDS, PAACO et échanger avec l'AFD et la Communauté de Lille Métropole pour mettre en synergie les actions portant sur les questions communes aux deux projets (mise en place de l'intercommunalité, Transports et Mobilité urbaine).

✓ Aller plus loin dans le rapprochement avec le programme du Millenium Challenge Account pour le Bénin en visant (i) la consolidation du partenariat avec le Projet Accès au Foncier, et (ii) une collaboration avec les trois autres Projets relatifs à l'accès aux services financiers, à la justice et aux marchés. Dans ce cadre, mener les activités suivantes : Rencontre Maires/CN MCA ; Mise en plan d'un cadre de concertation incluant la poursuite de la participation au Conseil Consultatif du PAF/MCA ; Information et suivi des études sur la réforme foncière.

Le suivi de ces recommandations permettra de capitaliser les résultats du processus CDS mais aussi et surtout de mettre en place les conditions essentielles à la mise en œuvre effective du programme d'action prioritaire dès le mois de Janvier 2009. Il s'agira en synthèse d'assister les communes pour la préparation et la prise des décisions nécessaires au bon démarrage de la Stratégie.

Pour l'Alliance l'Avenir des Villes, ONU-HABITAT et le PDM, le succès de cette intercommunalité, dans un contexte de décentralisation récente, constituerait une opportunité pour la consolidation du mouvement municipal en Afrique.

Bibliographie

1. ABE, *Guide d'évaluation environnementale stratégique des plans de développement communaux, Comment construire un cadre d'analyse des effets environnementaux des projets de territoire dans une perspective de développement durable*, Collection ABE, décembre 2004, 67p
2. ABE, *Schéma directeur d'aménagement du littoral (SDAL)*, Livre Blanc, LIFAD, mars 2000
3. AIA Center for Communities by design, *A sustainable design assessment team report*, may 2006, 52 p.
4. Bénin, *Etudes nationales de perspectives à long terme, Bénin 2025 Alafia*, Stratégies de développement du Bénin, août 2000, pp. 112-113
5. Bénin, INSAE, RGPH3, *Ménages, conditions d'habitation et pauvreté au Bénin*, Tome 4, octobre 2003, pp. 126-146
6. Bénin, loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin
7. Bénin, MEHU, *Etude technico-économique de rentabilité de la concession des lignes d'autobus à Cotonou : rapport provisoire*, CSI Consultant, novembre 2002, 126 p.
8. Bénin, SERHAU-SA, *Mise en place des transports urbains collectifs à Cotonou : mise en forme des itinéraires et du cadre institutionnel de gestion*, décembre 2001, 134 p.
9. Bénin, MISAT, MTPT, *Comparaison économique entre modes et concepts de transports : rapport de synthèse*, juin 1996, 35 p.
10. Bénin, Port Autonome de Cotonou, *Etude d'un plan de zoning et d'un plan de circulation au port de Cotonou : rapport définitif, plan de zoning général et de circulation incluant les futures zones d'extension*, janvier 2005, 102 p.
11. Bénin, MISAT, MTPT, *Etude du plan de circulation de Cotonou phase II élaboration d'un concept de déplacements: rapport final, rapport technique n°2*, juin 1996, 28 p.
12. Bénin, MISAT, MTPT, *Etude du plan de circulation de Cotonou phase III définition du plan de circulation : rapport final rapport technique n°3*, juillet 1996, 91p.
13. Bénin, MDEF, *Séminaire du gouvernement : orientations stratégiques de développement du Bénin 2006-2011*, octobre 2006, 52 p.
14. Bénin, Mairie de Cotonou, PGDSM, *Rapport de l'atelier d'actualisation du plan de gestion des DSM à Cotonou*, octobre 2006, 23 p.
15. Bénin, Union Temporaire des Entreprises (UTE), *Proposition pour l'élaboration d'un programme de développement et d'augmentation de la productivité du port de Cotonou DP N°001/05/PAC/PADSP : rapport provisoire de la première phase*, août 2006, 148 p.
16. Bénin, PNUD, *Rapport sur le développement humain au Bénin 2005 : VIH/SIDA et développement humain*, 2005, 208 p.
17. Bénin, MEHU, *Etude de l'aménagement du plateau d'Abomey-Calavi et de la planification des extensions de Cotonou et de Porto-Novo, fascicule A*, février 1996, 112 p.
18. Bénin, MEHU, *Etude de l'aménagement du plateau d'Abomey-Calavi et de la planification des extensions de Cotonou et de Porto-Novo, fascicule D*, février 1996, 60 p.
19. Bénin, MEHU, *Etude de l'aménagement du plateau d'Abomey-Calavi et de la planification des extensions de Cotonou et de Porto-Novo, fascicule B*, février 1996, 112p
20. Bénin, PGDSM, *Etat de l'assainissement de la ville de Cotonou: rapport sur la pré-collecte des DSM de la ville de Cotonou*, mars 2003, 27 p.
21. Bénin, MEHU, GTZ, *Etude initiale des impacts environnementaux du premier DSRP dans le cadre d'une évaluation stratégique (EES) au Bénin*, janvier 2007, 99 p.
22. Bénin, INSAE, *Le marché du travail à Cotonou. L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Cotonou : premiers résultats de l'enquête Emploi 2001*, INSAE, septembre 2002, 40 p.
23. Bénin, *Performances Management Consulting, Bénin 2025 agenda vers une économie émergente Phase 1 : identification des piliers potentiels de l'économie béninoise en 2025 et esquisse d'une vision d'avenir*, octobre 2006, 116 p.
24. Bénin, MMEH, *Document de politique nationale de l'eau : la gouvernance de l'eau au service du développement du Bénin*, 2005
25. Bénin, *Premier rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement*, juillet 2003, 28p
26. Bénin, *Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la biodiversité biologique*, MEHU, PNUD, mars 2002, 144p
27. Bénin, *Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la biodiversité biologique*, MEHU, PNUD, mars 2002, 144 pages
28. BOUGUERRA (Mohamed Larbi), *Les batailles de l'eau pour un bien être de l'humanité*, Paris, Editions de l'Atelier, Editions Charles Léopold Mayer, 2003, p.27
29. CEDEAO, *Mémoire relatif aux enjeux du secteur agricole dans la politique de commerce extérieur de la CEDEAO : implications pour la négociation de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union Européenne*, octobre 2005, 10p
30. CNDLP, *Document de stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin 2003 – 2005*, décembre 2002, 77 pages
31. DROA, *Cotonou stratégie de régulation, Rapport technique*, avril 1998.
32. Etienne JANIQUÉ, *Eau et assainissement : croyances, modes et modèles...*, 2003, 117 p.
33. Fonds Africain de Développement, Bénin, Programme d'appui au développement participatif de la pêche artisanale (PADPA), *Rapport d'évaluation*, novembre 2002, pp.17-19
34. Harvard University, *Assessment of the Oradea city development strategy*, august 2001, 33 p.
35. HUTEAU Serge, *Le management public territorial, Eléments de stratégie, d'organisation, d'animation et de pilotage des collectivités territoriales*, Editions du Papyrus, pp.128-129

36. IGUE John, SCHUMACHER Sunhilt, *Pour une meilleure approche régionale du développement en Afrique de l'ouest : actes de la réunion spéciale du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest*, Editions de l'OCDE, 2003, 154 p.
37. INSAE *L'emploi le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération de Cotonou*, Septembre 2002, 40 pages.
38. INSAE *Pauvreté, qualité de vie et croissance démographique : cas de la ville de Cotonou*, 2004, 104 pages
39. *Manifeste du Forum Alternatif Mondial de l'Eau*, 5 p.
40. MAEP, *Plan d'action de la gestion des ressources naturelles et de la fertilité des sols*, avril 2004, 33p
41. MEHU/ABE, *Analyse environnementale des projets des ministères chargés de la santé, de l'hydraulique et de l'agriculture inscrits au PRSC1*, novembre 2004, pages 8 sans les annexes
42. Mission de Décentralisation, *recueil des lois sur la décentralisation*, mai 2002, 161p
43. MMEH, *Avant-projet de loi portant gestion de l'eau en République du Bénin*, décembre 2005
44. MMEH/DGE, *Suivi de la politique énergétique nationale*, octobre 2005
45. MMEH/DGH, *Stratégie nationale de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural 2005-2015*, Cotonou, janvier 2005, 38 pages
46. MSP, *Politique et stratégies de développement du secteur santé 2002-2006*, Cotonou, novembre 2002, 71 p.
47. MSP/DPP-CSE, *Rapport de performance 2004 du Ministère de la Santé publique (destiné à la Chambre des Comptes)*, Cotonou, août 2005. Pp. 91-100.
48. MSP-DPP, *Rapport de performance 2004 du Ministère de la Santé Publique*, août 2005
49. MTPT, *Annuaire Statistique sur le Transport au Bénin*, 2005, 116 pages
50. PDM, Club du Sahel, OCDE, *Gérer l'économie localement en Afrique, manuel ECOLOC: évaluation et prospective de l'économie locale, Tome 1 synthèse*, novembre 2001
51. PDM, *Programme Aménagement du Territoire. Identification des Impacts Territoriaux du NEPAD et Afrique de l'Ouest et du Centre. Rapport final*. Juillet 2007.
52. PGDSM, *Etat de l'assainissement de la ville de Cotonou: rapport sur la pré-collecte des DSM de la ville de Cotonou.*, octobre 2002, 22 p
53. PGDSM, *Etat de l'assainissement de la ville de Cotonou. Année 2005 : rapport sur la pré-collecte des Gestion des Déchets Solides Ménagers de la ville de Cotonou*, décembre 2005, 16 p.
54. PNLS, *Cadre stratégique de lutte contre le VIH/sida/IST au Bénin*, décembre 2000, 64p

55. *Projet d'élaboration de la SDU de l'Agglomération de Cotonou, Diagnostic et participation*
56. *Projet de Réhabilitation des Infrastructures Urbaines Stratégie de la ville de Maradi*
57. SERHAU, MEHU, *Recueil des textes principaux en matière de droit domaniale, de droit de l'urbanisme et de droit foncier*, janvier 1999, 451p.
58. Sénégal, MEFP, *Résumé de l'étude sur la fiscalité locale du Sénégal*, 54p
59. UEMOA – *Elaboration d'un programme indicatif régional de développement urbain (2006-2015) dans les pays de l'UEMOA*, Juillet 2007, GERAD.
60. UN-HABITAT, *Nairobi urban sector profile*, 25 p.
61. UN-HABITAT, PNUE, *Programmes des cités durables et des agenda 21 locaux : approche et mode d'emploi*, 1998, 20 p.
62. COMMUNE DE SEME-PODJI, *Plan de développement Communal*, Avril 2005.
63. Commune d'Abomey-Calavi, *Plan de Développement Communal*, février 2005.
64. IMPACT Consultants, *Note de réflexion : développement municipal et gestion urbaine à Cotonou*, Novembre 2002.
65. PDM, Jean Marie Cour, *Maquette démo-économique du Bénin et cadrage démographique des stratégies de développement de Cotonou et de la région métropolitaine*, Janvier 2007.
66. DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ASSAINISSEMENT, *Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme du Grand Cotonou*.

Annexes

Annexe 1 : Les Termes de Référence de l'Etude

Annexe 2 : Liste des partenaires et institutions impliqués dans le projet

Annexe 3 : Convention –cadre de la Coopération intercommunale

Annexe 4 : Programme de financement des projets prioritaires

Annexe 5 : Chronogramme actions

Annexe 6 : Le cadre logique des projets

Annexe 7 : Les fiches synoptiques des projets

Annexe 8 : Planification des activités

Annexe 9 : Les Arrêtés portant création des structures de suivi et de coordination du Projet

Annexe 1 : Les termes de référence de l'étude

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pays :	Bénin
Projet :	Stratégie de Développement Urbain de l'agglomération de Cotonou – Abomey Calavi – Sèmè Podji
Intitulé de la mission :	Elaboration de la version provisoire (Draft) de la Stratégie de Développement Urbain de l'Agglomération
Lieu :	Cotonou – Abomey Calavi – Sèmè Podji
Période prévue de Commencement :	Mi-octobre 2007 à mi-janvier 2008
Durée :	3 mois

Contexte

Le Projet CDS Cotonou, est un partenariat technique et financier entre l'Alliance pour l'Avenir des Villes (Alliance) d'une part et l'Agglomération de Cotonou (communes de Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji) et l'État (Ministère en charge de l'urbanisme) d'autre part pour formuler la stratégie de développement urbain de l'Agglomération de Cotonou.

Le projet à pour objectifs de (i) promouvoir des conditions de développement d'une agglomération inclusive, fonctionnelle et gérée de façon rationnelle/efficace avec les outils institutionnels et techniques adéquats ; (ii) permettre à l'Agglomération, à partir d'un processus participatif au bout duquel les parties prenantes locales définissent clairement des priorités d'action et d'investissement, d'attirer des ressources financières à long terme pour financer son développement.

Pour y parvenir, il est retenu au titre des objectifs opérationnels du Projet d'élaborer et opérationnaliser une stratégie de développement urbain.

Au cours de la phase diagnostique du Projet, des orientations et des objectifs stratégiques ont été proposés et validés. Il s'agit maintenant, sur la base de ces orientations et objectifs de formuler la version provisoire de la Stratégie de Développement Urbain de l'Agglomération.

Objectif de la mission

Sur la base des orientations et objectifs stratégiques de développement proposés suite au Diagnostic (cf. Rapport Diagnostique Chapitre 8 : Recommandations pour l'élaboration de la Stratégie de Développement de l'Agglomération), formuler le Draft de la SDU incluant un plan d'actions prioritaires et un schéma de développement territorial.

Contenu de la mission

Pour parvenir à l'objectif fixé, le Consultant devra :

- (i) d'une part, participer aux processus groupes thématiques. il sera chargé de la synthèse de ces travaux pour produire les résultats attendus au terme de sa mission ;
- (ii) et d'autre part mener les activités suivantes pour les objectifs stratégiques non pris en compte par les travaux thématiques :

- Définir les principes fondamentaux sur lesquels reposera l'exécution de la stratégie
- Décliner les objectifs stratégiques spécifiques (cf. Tableau des axes stratégiques du développement de l'Agglomération en annexe aux termes de références) en activités (court, moyen et long terme) ;
- Etablir un plan d'actions prioritaires (qui pourra être décomposé en volets ou composantes) : définir l'horizon temporel du Plan ; le présenter à travers des fiches synoptiques qui fourniront les éléments d'information de base pour la formulation de projets : effets attendus, indicateurs objectivement vérifiables, principales activités à réaliser, cibles, acteurs locaux « responsabilisables », partenaires institutionnels à impliquer et conditions préalables ; définition des critères de sélection des interventions ;
- Préciser les modalités d'intervention et d'investissement pour la mise en œuvre de la stratégie de développement ;
- Préciser les rôles, responsabilités et interrelations entre institutions locales, départementales, centrales, et sous-régionales, dans le contexte de la mise en œuvre de la décentralisation ;
- Définir les indicateurs pour le suivi des effets de la SDU sur la réduction de la pauvreté dans l'Agglomération. Ces indicateurs devront être à la fois spécifiques à l'Agglomération et cohérents avec le système de suivi/évaluation de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté.

L'élaboration d'une stratégie de développement urbain vise des objectifs spécifiques multidimensionnels. En effet, ces objectifs concernent simultanément l'orientation de la stratégie, le processus de son élaboration, sa mise en opération et sa « répliquabilité » :

Les orientations de la stratégie devront à la fois s'articuler :

- aux grandes orientations nationales du Document de Stratégie de Croissance et Réduction de la Pauvreté (DSCR), aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et, à la stratégie nationale en matière de développement urbain ;
- au diagnostic de l'état des lieux de la pauvreté et de l'économie locale dans l'Agglomération ;
- aux besoins identifiés par les acteurs locaux.

Le processus d'élaboration de la stratégie devra donc à la fois :

- intégrer les outils de planification et programmation urbaine déjà élaborés dans les différents cadres (PRGU, PGUD I et II, FSP etc.) ;
- prendre en compte les éléments de référence dont les politiques nationales, les résultats du Diagnostic de l'Agglomération des études urbaines et municipales disponibles, les priorités des élus locaux et les données complémentaires à recueillir.

Les modalités d'opérationnalisation de la stratégie devront être identifiées en conciliant à la fois :

- la nécessité de préciser les modalités d'intervention et d'investissement pour la mise en œuvre de la stratégie de développement par les communes et l'intercommunalité ;
- les rôles, responsabilités et interrelations entre institutions centrales, départementales et locales dans le nouveau contexte de la mise en œuvre de la décentralisation.

La stratégie devant être répliquable, elle devra intégrer des dispositifs de suivi/évaluation et de remontée des informations qui concernent à la fois :

- son impact sur l'évolution de la pauvreté et ;
- l'efficacité des procédures de sa mise en œuvre.

Produits

Les prestations attendues du Consultants doivent permettre d'élaborer la première version du document de Stratégie de Développement Urbain de L'agglomération. C'est cette version qui sera diffusée à l'ensemble des acteurs pour recueillir les avis, suggestions et amendements. La version améliorée sera ensuite présentée au cours de l'Atelier

de restitution et de validation de la Stratégie.

Au cours de la mission le Consultant devra produire les rapports suivants :

- **Un Rapport provisoire « Stratégie de Développement Urbain de l'Agglomération de Cotonou – Abomey-Calavi – Sèmè-Podji ».** Ce rapport permettra d'évaluer les résultats de la mission avant sa diffusion et sa validation, et présentera le déroulement de la mission. A titre indicatif, le document de stratégie pourra être articulé autour des parties suivantes :

- Résumé exécutif
- Section 1 – Présentation du Processus CDS de l'Agglomération (initiation, méthodologie, grandes étapes)
- Section 2 – Contexte de développement de l'Agglomération et principaux défis (rapport synthétique des résultats du Diagnostic)
- Section 3 – Vision, Missions, Actions stratégiques et Plan d'investissement pour le développement de l'Agglomération

- **Un Rapport final qui intégrera les observations des partenaires du projet et de l'Atelier de validation de la Stratégie.**

Organisation de la mission

Le travail du consultant sera supervisé par le Chef de projet qui analysera les documents produits et s'assurera de leur qualité. Il les soumettra à la Cellule Technique du Projet, à ONU-HABITAT (Chargé de Programme et Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays arabes) pour avis. Le Comité de Coordination est chargé d'amender et/ou approuver les rapports produits. Le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) est chargé en collaboration avec le Chef de Projet, de la gestion administrative du contrat du consultant.

Tableau : Axes stratégiques de développement de l'Agglomération de Cotonou – Abomey-Calavi – Sèmè-Podji

>> Voir page suivante

Axe	Axe I Gouvernance Intercommunale	Axe II Développement Economique Local	Axe III Développement Spatial wet protection de l'Envi- ronnement	Axe IV Développement des Services Urbains	Axe V Développement de l'Habitat	Axe VI Lutte contre la Pauvreté
Objectif principal des axes	Mettre en place et organiser un système de gouvernance intercommunale	Contribuer à la mise en place au niveau local d'un environnement compétitif pour le développement économique	Elaborer pour l'ensemble de l'agglomération un plan de développement spatial équilibré et cohérent avec les objectifs de développement économique et social Veiller à la protection de l'environnement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement de l'agglomération	Mettre en place un système de fourniture de services publics efficace et veiller à la délivrance effective du service	Créer des opportunités pour le développement de l'habitat et améliorer la qualité de l'habitat existant	Faire de la lutte contre la pauvreté une des priorités de développement de l'agglomération
Objectifs spécifiques des axes	Définir et mettre en place un organisme de coopération intercommunale Mettre en place un dispositif institutionnel et organisationnel pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de développement de ville	Définir une politique de maîtrise du foncier au sein de l'agglomération Développer des stratégies d'appui au développement des activités économiques et de l'initiative privée Renforcer le partenariat Etat/Agglomération pour la mise en place de mesures incitatives pour le développement des investissements privés Développer le partenariat Public Privé Développer une stratégie de mobilisation du potentiel d'investissement du secteur privé local, et d'accès aux marchés de capitaux	Veiller au rééquilibrage fonctionnel de l'agglomération et à l'optimisation de l'occupation des sols Définir et mettre en œuvre une politique concertée de planification du développement spatial et de mise en valeur des extensions spatiales Elaborer une stratégie intercommunale de gestion de la mobilité urbaine Elaborer une stratégie pour l'amélioration de l'assainissement dans l'agglomération	Renforcer les capacités des services communaux en charge des questions de développement Elaborer des stratégies sectorielles pour améliorer l'offre de services de santé, d'éducation et de protection sociale au sein de l'agglomération	Définir et mettre en œuvre une stratégie intercommunale de résorption des bidonvilles et de l'habitat insalubre (renforcer le partenariat avec Cities Alliance et ONU-HABITAT) Définir une politique d'incitation à la promotion immobilière pour le développement du parc de logements accessibles au plus grand nombre	Programmes d'amélioration du niveau de revenu des populations les plus défavorisées Accompagner/soutenir les ménages défavorisés et les groupes sensibles : élaboration de programmes spécifiques de réduction de la pauvreté et de soutien – Programmes conjoints (partenariat) entre les communes, les Organisations de la Société Civile, les départements ministériels concernés (famille, développement économie et finance, urbanisme, transports)

Annexe 2 : Liste des Institutions Partenaires et des Intervenants

Banque Mondiale

Union Européenne

Agence Française pour le Développement

Partenariat pour le Développement Municipal

Programme des Nations Unies pour le Développement

CITIES ALLIANCE

ONU-HABITAT

Communes de Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè Podji

Ministère chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat

Délégation à l'Aménagement du Territoire

Annexe 3 : Projet de Convention-cadre de la Coopération Intercommunale dans l'Agglomération de Cotonou

Préambule

Les communes d'Abomey-Calavi, de Cotonou et de Sèmè-Podji forment une conurbation appelée couramment l'Agglomération de Cotonou. Confrontées à des problèmes communs dont la résolution transcende leurs limites administratives, elles doivent agir avec des moyens trop limités au regard de l'immensité des besoins des administrés. Convaincues de l'intérêt à mutualiser leurs moyens pour une action plus efficace, elles décident d'inscrire l'exercice de certaines de leurs compétences dans un cadre intercommunal.

Désignation des parties

Entre les communes d'Abomey-Calavi, de Cotonou et de Sèmè-Podji, ci-après dénommées « les trois communes » et représentées par leurs maires respectifs dûment mandatés,

Il a été convenu ce qui suit:

Conventions

Article 1er : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions générales de la coopération entre les trois communes dans le cadre de l'Agglomération

Elle sera complétée et précisée en tant que de besoin par des conventions spécifiques.

Article 2 : Champ de la coopération

La coopération entre les trois communes peut porter sur toute action susceptible de se rattacher aux compétences à elles transférées par l'État, notamment l'aménagement urbain, la réalisation et la gestion d'équipements, la création de services d'intérêt intercommunal.

Article 3 : Principes généraux régissant la coopération

La coopération est envisagée dans l'intérêt de chacune des trois communes et de leurs populations respectives.

Chaque compétence à exercer en commun fait l'objet d'une convention spécifique précisant les modalités de la coopération la concernant.

La coopération est organisée dans le respect de l'autonomie de chaque commune. Tout mécanisme visant à conférer des privilèges à l'une des communes est proscrit.

Les charges et responsabilités liées à l'intercommunalité sont réparties entre les trois communes de manière équitable selon des modalités à définir dans les conventions particulières visées à l'alinéa 2 ci-dessus.

Chaque fois que cela est utile, les Maires des trois communes organisent des concertations au sein de leur population pour garantir la prise en considération des aspirations de celle-ci.

Article 4 : Modalités de la coopération

La coopération consiste à mettre en commun les ressources humaines, financières, technologiques et logistiques des trois communes pour concevoir, conduire et évaluer des actions d'intérêt commun.

Dans le cadre de l'intercommunalité, les trois communes peuvent :

- solliciter des services techniques, sociétés ou organismes de l'État, des établissements publics ou agences d'exécution ;
- déléguer, se faire assister, concéder, affermer, sous-traiter ;
- avoir recours à des consultants, aux ONG, associations de droit béninois, à des sociétés privées ou d'économie mixte, à des PTF étrangers...

Pour les actions qui le justifient, les trois communes peuvent créer des structures intercommunales, ad hoc ou permanentes.

Article 5 : Application de la convention

Les Maires des trois communes arrêtent les modalités de la coopération organisée par la présente convention cadre.

Des conventions particulières précisent la forme, la dénomination, l'organisation et le fonctionnement des structures spécifiques prévues à l'article 4 in fine.

Article 6 : Conférence d'Agglomération

Les Maires des trois communes définissent les orientations puis évaluent les actions menées dans le cadre de l'intercommunalité.

Ils se réunissent à cet effet en Conférence d'Agglomération chaque fois que cela est nécessaire, en tout cas au moins deux fois par an, accompagnés des élus et des techniciens concernés par les dossiers à étudier. En cas d'absence ou d'empêchement, ils peuvent se faire représenter conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les décisions au sein de la Conférence se prennent de commun accord. Il n'est organisé de vote qu'en cas d'extrême nécessité. Dans ce cas, chaque commune dispose d'une voix.

La Conférence d'Agglomération est précédée de la session d'une Cellule technique à créer par arrêté intercommunal.

La Conférence d'Agglomération est présidée par le Maire de la ville de Cotonou.

Article 7 : Représentation

Les Maires des trois communes sont associés aux négociations et rencontres déterminantes pour la vie de l'Agglomération. En cas de nécessité, et après consultation de ses pairs, le président en exercice de la Conférence d'Agglomération représente les Maires des trois communes.

Article 8 : Durée, renouvellement et résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans. Elle prend effet à la date de sa signature. Elle est renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse par l'une des trois communes, au moins trois mois avant la date de reconduction automatique.

En cas de résiliation de la convention, les actions communes en cours sont conduites à terme pour préserver les intérêts des tiers.

La commune dénonçant la convention- cadre reste solidaire des engagements en cours jusqu'à leur extinction.

Article 9 : Préalable à la signature de la convention

Les trois communes déclarent avoir fait approuver, chacune par son organe délibérant, les termes de la présente convention de manière à prévenir toute difficulté d'exécution. Les délibérations attestant cette adoption sont jointes à la présente convention.

Article 10 : Règlement des litiges

Les trois communes s'engagent à rechercher un règlement amiable pour tous les litiges qui pourraient naître de l'exécution de la présente convention.

En cas de besoin, un arbitre sera nommé de commun accord.

En cas de désaccord persistant, la convention sera résiliée à l'initiative de l'une des communes dans les conditions prévues à l'article 8 ci-dessus.

Fait à....., le.....

Ont signé

Pour la Commune
mune d'Abomey-Calavi

Pour la Commune
de Cotonou

Pour la com-
de Sèmè-Podji

Critères	Création d'une nouvelle personne morale se superposant aux communes		Coopération dans un simple cadre contractuel (art. 176 loi n° 97-029 du 15/1/99)
	Communauté d'agglomération	Association loi 1901	
Participation de tous les acteurs	Limitée aux communes proprement dites. Conseil d'agglomération = seul organe d'orientation (exclusion de la société civile, de l'État, et du secteur privé)	<ul style="list-style-type: none"> Théoriquement possible pour d'autres personnes, notamment l'État Possibilité d'avoir plusieurs catégories de membres 	<ul style="list-style-type: none"> Large car possibilité d'associer : <ul style="list-style-type: none"> l'État dès la convention (non souhaitable) la société civile dans l'organe d'orientation des structures opérationnelles
Équilibre entre les 3 communes	Dépend du montage institutionnel (dénomination, composition des organes, mode de votation, etc.)		Oui en principe
Économie	Non (coût de fonctionnement des structures) <ul style="list-style-type: none"> Exonérations fiscales possibles selon la nature des activités 		Oui (pas de structure a priori) Inconvénient mineur : pas de représentativité automatique des 3 communes (Cf. Projet de cvt°)
Souplesse 1 (célérité et facilité de mise en œuvre)	<p>Non</p> <p>Organigramme lourd (structure unique pour toutes les compétences exercées en intercommunalité)</p> <p>Faisabilité conditionnée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> le vote et la promulgation de la loi ; l'adoption des éventuels décrets d'application. <p>Procédure</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaboration des Statuts Délibérations concordantes des Conseils communaux/municipaux Transmission au MDGLAAT par voie hiérarchique Approbation par décret présidentiel 	<p>Non (procédure minimale) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rédaction des Statuts Assemblée constitutive Déclaration (enregistrement) 	<p>Oui</p> <ul style="list-style-type: none"> Faisabilité quasi immédiate (simple convention après délibération des 3 Cls) Recul nécessaire pour adapter le(s) structure(s) opérationnelles aux besoins Société anonyme Comités/Commissions Agence ; - etc.
Souplesse 2 (adaptation dans le temps)	<ul style="list-style-type: none"> Anticipation de la future loi Adaptation à l'évolution des besoins plus contraignante (reprise de la procédure) 	<p>Compatibilité avec la future loi</p> <p>+ Adaptation plus facile</p>	

Tableau : ANALYSE DES MONTAGES POSSIBLES POUR LA FORMALISATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ (suite)

Critères	Création d'une nouvelle personne morale se superposant aux communes		Coopération dans un simple cadre contractuel (art. 176 loi n° 97-029 du 15/1/99)
	Communauté d'agglomération	Association loi 1901	
Séparation des fonctions politiques des fonctions administratives et techniques	Non : présidence obligatoire de l'établissement public par un élu et donc structure opérationnelle placée sous l'autorité hiérarchique directe d'un élu qui peut ne pas présenter les garanties managériales requises mais qui sera grassement rémunéré pour une fonction plutôt honorifique.	Non (structure exécutive placée sous l'autorité hiérarchique de l'élu présidant l'Association)	<p>Oui avec 3 niveaux possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> Choix politiques (maires/élus) Orientations stratégiques (Conseil d'administration impliquant élus locaux, représentants de l'État et de la société civile) Mise en œuvre (professionnels dans une structure à définir plus tard) et placée sous tutelle
Conclusion	A EXCLURE (AU MOINS POUR LE MOMENT)	ALTERNATIVE À LA FORMULE RECOMMANDÉE	FORMULE RECOMMANDÉE

Annexe 4 : Programme de Financement des Projets

	Actions	2011	2012	2013	2014	2015	Total (FCFA)
1	Mise en place d'un dispositif institutionnel et organisationnel pour la mise œuvre de la stratégie de développement urbain	50 000 000	100 000 000	50 000 000			200 000 000
2	Amélioration des capacités de gestion administrative et technique des acteurs locaux de l'Agglomération	100 000 000	400 000 000	300 000 000	100 000 000		900 000 000
3	Promotion des activités génératrices de revenus des groupes vulnérables	2 000 000 000	2 000 000 000	3 000 000 000	3 000 000 000		10 000 000 000
4	Amélioration des dispositifs de sécurisation foncière dans les quartiers pauvres	100 000 000	500 000 000	400 000 000			1 000 000 000
5	Amélioration du système d'évacuation des eaux pluviales	2 000 000 000	3 110 000 000	7 600 000 000	1 500 000 000		14 210 000 000
6	Amélioration des infrastructures de voiries,	3 000 000 000	3 250 000 000	6 250 000 000	6 250 000 000	6 250 000 000	25 000 000 000
7	Mise en place d'un Plan de déplacements urbain	1 000 000 000	2 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	6 000 000 000
8	Mise en place d'un système approprié de collecte et d'évacuation des déchets	100 000 000	535 000 000	800 000 000	200 000 000		1 635 000 000
9	Amélioration des conditions d'hygiène de base dans les quartiers pauvres	500 000 000	800 000 000	900 000 000	80 000 000		2 280 000 000
10	Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en énergie des quartiers pauvres de l'Agglomération	100 000 000	400 000 000	800 000 000	200 000 000		1 500 000 000
11	Amélioration de la couverture sanitaire de l'Agglomération	200 000 000	800 000 000	1 000 000 000	500 000 000		2 500 000 000
12	Projet pilote de réhabilitation de trois bidonvilles dans l'agglomération	1 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000		6 000 000 000
13	Aménagement de deux pôles économiques, à Abomey-Calavi et à Sèmè Podji	1 000 000 000	900 000 000	2 000 000 000	1 000 000 000		4 000 000 000
	Total (FCFA)	10 250 000 000	15 795 000 000	26 100 000 000	15 830 000 000	7 250 000 000	75 225 000 000

Annexe 5 : Chronogramme des Activités

	Actions	2011	2012	2013	2014	2015
1	Mise en place d'un dispositif institutionnel et organisationnel pour la mise œuvre de la stratégie de développement urbain					
2	Amélioration des capacités de gestion administrative et technique des acteurs locaux de l'Agglomération					
3	Promotion des activités génératrices de revenus des groupes vulnérables					
4	Amélioration des dispositifs de sécurisation foncière dans les quartiers pauvres					
5	Amélioration du système d'évacuation des eaux pluviales					
6	Amélioration des infrastructures de voiries,					
7	Mise en place d'un Plan de déplacements urbains					
8	Mise en place d'un système approprié de collecte et d'évacuation des déchets					
9	Amélioration des conditions d'hygiène de base dans les quartiers pauvres					
10	Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en énergie des quartiers pauvres de l'Agglomération					
11	Amélioration de la couverture sanitaire de l'Agglomération					
12	Projet pilote de réhabilitation de trois bidonvilles dans l'agglomération					
13	Aménagement de deux pôles économiques, à Abomey-Calavi et à Sèmè Podji					

Projet 1 - Mise en place d'un dispositif institutionnel et organisationnel pour la mise en œuvre de la stratégie de développement urbain

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Finalités (Objectif général) : Atteindre la vision de développement de l'agglomération	Nombre de projets mis en œuvre	Structure de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la stratégie Rapport périodique de la mise en œuvre de la stratégie	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Il existe un climat de paix entre les trois communes
But (Objectifs spécifiques) Formaliser et structurer la coopération intercommunale de l'agglomération	Nombre de réunions périodiques tenue par la conférence des trois maires	Les trois maires, Rapport de séances des trois Maires,	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Existence d'un climat de paix entre les trois communes
Extrants (produits ou résultats anticipés) : R1- La convention cadre est adoptée et signée par les trois maires, R2- Les différents organes du dispositif institutionnel sont mis en place et sont opérationnels, R3 La collaboration entre les trois communes est renforcée	Convention signée Nombre d'organes opérationnels sur nombre d'organes prévus Nombre de séances tenues par les trois maires	- Les trois Maires, - Rapport de séance des trois maires, Rapports de sélection, d'affectation ou de nomination au poste Lieux abritant les bureaux, Rapports d'acquisition ou de mise à disposition d'équipements, Les trois maires, Rapports périodiques de réunion de la conférence des trois maires	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Disponibilité de personnels qualifiés pour les différents organes Les communes dégagent ou mobilisent des moyens financiers nécessaires Les trois maires se rendent disponibles pour les séances Il existe un climat de paix entre les trois communes

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Intrants (Activités) : Adoption et Signature du projet de Convention cadre Mise en place de la Cellule Technique et d'Appui à la Mobilisation des Ressources Financières Création des organes, cadres et structures communs suivants : Autorité Régulatrice et Organisatrice des Transports et de la Mobilité Urbaine (AORTMU), Cellule Intercommunale pour l'Amélioration de l'Assainissement Urbain (CIAAU), Dispositif de Concertation des Populations (DCP) ; Cadre de concertation Agglomération / Etat / ANCB/ Secteur Privé / PTFs.	5% du montant du coût de l'action 15% du coût de l'action 80% du coût de l'action	Budgets des trois communes, Rapport (technique et financier) sur la signature de la convention Rapport de mise en place et équipements de la cellule Rapport de mise en place et équipements des organes	Volonté politique et détermination des trois Maires Moyens financiers disponibles

Projet 2 – Amélioration des capacités de gestion administrative et technique des acteurs locaux de l’agglomération

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Finalités (Objectif général) : Atteindre la vision de développement de l’agglomération	Nombre de projets mis en oeuvre	Structure de suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie Rapport périodique de la mise en oeuvre de la stratégie	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l’intercommunalité Il existe un climat de paix entre les trois communes
But (Objectifs spécifiques) Améliorer la qualité des services rendus au sein de l’agglomération à partir du renforcement des capacités de gestion des différents acteurs locaux	Taux d’appréciation de la qualité des services rendus par les administrations municipales	Les populations bénéficiaires et demandeurs de services municipaux Les agents des trois mairies	Les centres disposent de moyens financiers pour son fonctionnement Les agents s’engagent à bien suivre les formations
Extrants (produits ou résultats anticipés) : R1 Le centre de formation est créé et est opérationnel, R2 Le plan de formation pluriannuel est élaboré et mis en oeuvre, R3 Le site web est créé, lancé et opérationnel	Le centre de formation est à 100% construit Le centre de formation est à 100% équipé Nombre d’agents formés sur le nombre total prévu Le site est consulté	Chantier - Rapport de chantier indiquant le taux d’avancement Rapport de fourniture d’équipement + visite du centre Rapport de fonctionnement du centre Site Internet	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l’intercommunalité Disponibilité de matériaux de construction
Intrants (Activités) : Etudes et Travaux de construction, Equipement du centre de formation, Elaboration d’un plan de formation pluriannuel, Création du site web de l’agglomération	80% du montant du projet 10% du montant du projet 1% du montant du projet 5% du montant du projet	Budgets des trois communes, Budgets des trois communes Budgets des trois communes Contrat du consultant Budgets des trois communes	Les communes prévoient à leurs budgets, le financement de la construction du centre Les PTFs contribuent au projet

Projet 3 – Promotion des activités génératrices de revenu des groupes vulnérables

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Finalités (Objectif général) : Atteindre la vision de développement de l’agglomération	Nombre de projets mis en oeuvre	Structure de suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie Rapport périodique de la mise en oeuvre de la stratégie	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l’intercommunalité Il existe un climat de paix entre les trois communes
But (Objectifs spécifiques) Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables de l’agglomération à travers l’amélioration de leur revenu.	Au moins 50% des ménages pauvres ont leurs conditions de vie améliorées	Les populations	Non avènement d’une crise financière et économique, Maîtrise de l’inflation
Extrants (produits ou résultats anticipés) : Le fonds de micro crédit est mis en place et opérationnel, Les groupes vulnérables ont accès au micro crédit et développent des activités génératrices de revenus, Les groupements ou coopératives sont créés, Les acteurs ont une bonne capacité de gestion des leurs activités	Taux de mobilisation du montant du fonds Nombre de ménages pauvres ayant accès sur total prévu (taux de couverture de l’objectif) Nombre de groupements créés Nombre de personnes ou groupements formés	Compte bancaire Rapport d’activité des IMF implémentées Rapport de création des groupements Rapport d’activité du fonds ou du projet, liste des participants aux formations	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l’intercommunalité Les opérateurs sont disposés à aller en groupement Les formations sont bien suivies
Intrants (Activités) : Recherche de fonds pour les micro crédits aux groupes vulnérables, Identification et sécurisation des zones d’agriculture urbaine et périurbaine (zoning), Formation de renforcement des capacités de gestion des groupes vulnérables, Mise en place d’une institution de micro finance ou Sélection des institutions de micro finance et octroi de crédit	1% du montant du projet 5% du montant du projet Sites mis à disposition 5% du montant du projet 89% du montant du projet	Budgets des trois communes, Fonds mis par PTFs Budgets des trois communes Budgets des trois communes Contrat du consultant Budgets des trois communes	Les communes prévoient à leurs budgets et exécutent le financement fond Les PTFs contribuent au projet

Projet 4 – Amélioration des dispositifs de sécurisation foncière dans les quartiers pauvres

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Finalités (Objectif général) : Atteindre la vision de développement de l'agglomération	Nombre de projets mis en oeuvre	Structure de suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie Rapport périodique de la mise en oeuvre de la stratégie	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Il existe un climat de paix entre les trois communes
But (Objectifs spécifiques) Contribuer au règlement des problèmes fonciers dans les quartiers pauvres de manière à permettre le développement économique de ces quartiers	Nombre problèmes fonciers réglés sur nombre total de problèmes recensés	Rapport de règlement de problèmes	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Bonne implication des présu- més propriétaires des parcelles
Extrants (produits ou résultats anticipés) : Les problèmes fonciers sont réglés dans les quartiers pauvres de l'agglomération, Des parcelles sécurisées sont dégagées pour accueillir les projets de développement de ces quartiers	Nombre de problèmes fonciers réglés sur total des problèmes recensés Nombre de parcelles dégagées pour accueillir les projets de développement	Rapport de règlement de problèmes Comité en charge de dégager les parcelles	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Bonne implication des présu- més propriétaires des parcelles
Intrants (Activités) : Etablir la carte de la situation et des opportunités foncières dans les quartiers pauvres de l'agglomération Recenser les parcelles objet de litige Mettre en oeuvre des programmes de sécurisation foncière dans les poches de pauvreté (zones sensibles) assortis de règlement des conflits; Mettre les quartiers en priorité dans le projet de transformation des Permis d'Habiter en Titre Foncier	1% du montant du projet 1% du montant du projet 30% du montant du projet 68% du montant du projet	Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs	Les communes prévoient à leurs budgets et exécutent le financement fond Les PTFs contribuent au projet La justice contribue à vite régler les problèmes fonciers

Projet 5 – Amélioration du système d'évacuation des eaux pluviales

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Finalités (Objectif général) : Atteindre la vision de développement de l'agglomération	Nombre de projets mis en oeuvre	Structure de suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie Rapport périodique de la mise en oeuvre de la stratégie	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Il existe un climat de paix entre les trois communes
But (Objectifs spécifiques) Lutter contre l'inondation à travers la maîtrise de l'évacuation des eaux pluviales	Nombre de ménages sortis de l'inondation	Au sein du projet	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité,
Extrants (produits ou résultats anticipés) : - Un SDA intégré pour les communes de Cotonou, d'Abomey-calavi et de Sèmè-Podji est réalisé ; - La lagune de Cotonou est draguée ; - Au moins 300 ménages installés dans les exutoires et réceptacles naturels des eaux de pluie sont délocalisés et dédommagés - Au moins 200 km et 100 km de voies sont pavées et munies de Caniveaux respectivement à Abomey calavi et à sèmè-Podji - Au moins 80 km et 60 Km de grands collecteurs sont réalisés respectivement à Abomey calavi et à sèmè-Podji - Au moins 300 km de voies secondaires sont pavées et munies de caniveaux à Cotonou (150 Km), Sèmè-Podji (70 km) et Abomey-calavi (80 km)	Le SDA est disponible Taux de dragage de la lagune Nombre de ménage délocalisés sur total prévu Nombre de mètre linéaire de voies construites sur total prévu Nombre de mètre linéaires de collecteurs réalisés sur total prévu Nombre de mètre linéaire de voies construites sur total prévu	Rapport d'exécution du projet et rapport du SDA Entreprise de dragage Rapport du comité de délocalisation et de dédommagement Entreprises et terrain Entreprises et terrain Entreprises et terrain	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Les opérateurs sont disposés à aller en groupement Les formations sont bien suivi

Projet 5 - Amélioration du système d'évacuation des eaux pluviales (suite)

<p>Intrants (Activités) : Elaborer un schéma directeur d'assainissement qui intègre les trois communes de l'agglomération</p> <p>Sensibiliser les populations qui occupent les exutoires naturels à libérer ces exutoires</p> <p>Déplacer les populations qui occupent les exutoires naturels,</p> <p>Faire le dragage de la lagune de Cotonou,</p> <p>Construire les ouvrages d'assainissement</p>	<p>1% du coût du projet</p> <p>1% du coût du projet</p> <p>15% du coût du projet</p> <p>5% du coût du projet</p> <p>78% du coût du projet</p>	<p>Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs</p> <p>Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs</p>	<p>Les communes prévoient à leurs budgets et exécutent le financement du projet</p> <p>Les PTFs contribuent au projet</p>
--	---	---	---

Projet 6 - Amélioration des infrastructures de voiries

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
<p>Finalités (Objectif général) : Atteindre la vision de développement de l'agglomération</p>	<p>Nombre de projets mis en oeuvre</p>	<p>Structure de suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie</p> <p>Rapport périodique de la mise en oeuvre de la stratégie</p>	<p>Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité</p> <p>Il existe un climat de paix entre les trois communes</p>
<p>But (Objectifs spécifiques) Améliorer la circulation au sein de l'agglomération à travers l'amélioration du réseau de voiries</p>	<p>Nombre mètre linéaire de voies construites</p> <p>Fréquences d'entretien des voies de l'agglomération</p>	<p>Rapports des entreprises de construction</p> <p>DST, et rapports entreprises d'entretien des voies</p>	<p>Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité</p>
<p>Extrants (produits ou résultats anticipés) :</p> <p>Les voies de l'agglomération sont bien entretenues,</p> <p>De nouvelles voies sont construites pour faciliter la circulation entre les trois communes,</p> <p>Le personnel des DST des trois communes de l'agglomération sont formés pour un meilleur entretien de la voirie.</p>	<p>Fréquences d'entretien des voies de l'agglomération</p> <p>Taux d'entretien de voies (nbre de voie entretenues sur voies totales)</p> <p>Nombre de mètre linéaire de voies construites pour faciliter la circulation entre les trois communes</p> <p>Nombre d'agents formés dans les DST</p> <p>Le taux d'exécution du plan de formation</p>	<p>Rapports entreprises d'entretien des voies</p> <p>Rapports entreprises d'entretien des voies</p> <p>Rapports des entreprises de construction et visite de terrain</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité</p>
<p>Intrants (Activités) :</p> <p>Programmation et mise en oeuvre de l'entretien des voies de l'agglomération,</p> <p>Programmation et mise en oeuvre des travaux neufs de voiries intercommunales dans l'agglomération, notamment les voies dont l'intérêt est partagé par les trois communes,</p> <p>Former les personnels des DST des trois communes à la programmation de l'entretien et des travaux neufs,</p>	<p>15% du montant du projet</p> <p>84% du montant du projet</p> <p>1% du montant du projet</p>	<p>Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs</p> <p>Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs</p>	<p>Les communes prévoient à leurs budgets et exécutent le financement du projet</p> <p>Les PTFs contribuent au projet</p>

Projet 7 - Mise en place d'un Plan de déplacement urbain

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Finalités (Objectif général) : Atteindre la vision de développement de l'agglomération	Nombre de projets mis en oeuvre	Structure de suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie Rapport périodique de la mise en oeuvre de la stratégie	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Il existe un climat de paix entre les trois communes
But (Objectifs spécifiques) Améliorer le transport et de la mobilité urbaine au sein de l'agglomération en promouvant et en créant des modes et moyens de transports qui prennent en compte la dimension sociale, économique et environnementale au niveau de l'agglomération	Par rapport à la situation initial, le transport est améliorée (le temps mis, l'aisance, impact environnemental, etc.)	Rapport d'avancement du projet, et usagers	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité
Extrants (produits ou résultats anticipés) : Le transport et la mobilité urbaine sont régulés au sein de l'agglomération, Le transport urbain en commun est mis en place et il est opérationnel, Le transport urbain sur rail est réalisé et opérationnel, La population de l'agglomération a accès aux services de transport facile et à un coût raisonnable pour les couches défavorisées.	Nombre de textes pris et effectivement mis en oeuvre pour réguler la circulation sur nombre total de textes nécessaires Nombre de lignes de bus en commun mis en oeuvre sur nombre total de ligne prévu Le nombre de locomotives mis en service sur nombre prévu Le taux de réduction du coût de transport urbain	Sources des textes Au sein du projet Structures partenaire pour la mise en place de locomotives et comptage Usagers des bus de transport	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Secteur privé intéressé par le transport urbain

Projet 7 - Mise en place d'un Plan de déplacement urbain (suite)

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Intrants (Activités) : Elaborer un plan de déplacements urbains (incl. Etude d'actualisation et d'extension du Plan de Circulation de Cotonou) ; Organiser et démarrer le Transport Urbain Collectif dans l'Agglomération . Connecter les quartiers au réseau structurant (primaire et secondaire) existant/en cours d'aménagement ou projetés. Mettre en oeuvre le transport fluvial Engager l'exploitation de la voie ferrée dans le cadre de la mise en place du TUC sur rail	1% du montant du projet 50% du montant du projet 20% du montant du projet 14% du montant du projet 15% du montant du projet	Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs	Les communes prévoient à leurs budgets et exécutent le financement du projet Les PTFs contribuent au projet

Projet 9 - Amélioration des conditions d'hygiène de base dans les quartiers pauvres

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Finalités (Objectif général) : Atteindre la vision de développement de l'agglomération	Nombre de projets mis en oeuvre	Structure de suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie Rapport périodique de la mise en oeuvre de la stratégie	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Il existe un climat de paix entre les trois communes
But (Objectifs spécifiques) Assurer les conditions d'hygiène dans les quartiers pauvres	Nombre de ménages ayant vu leurs conditions d'hygiène améliorées	Rapport d'exécution du projet, Populations concernées	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité
Extrants (produits ou résultats anticipés) : Les latrines sont construites dans les quartiers Les populations sont sensibilisées à une bonne pratique d'hygiène	Nombre de latrines construites sur total prévu Nombre de quartiers sensibilisés	Entreprise Structures chargées de la sensibilisation et les populations	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Secteur privé intéressé par le transport urbain
Intrants (activités) : Elaboration et mise en oeuvre d'un programme de sensibilisation sur les bonnes pratiques en hygiène Travaux de construction de latrines et toilettes dans les quartiers pauvres	2% du coût du projet 98% du coût du projet	Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs	Les communes prévoient à leurs budgets et exécutent le financement du projet Les PTFs contribuent au projet

Projet 10 - Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en énergie des quartiers pauvres de l'Agglomération

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Finalités (Objectif général) : Atteindre la vision de développement de l'agglomération	Nombre de projets mis en oeuvre	Structure de suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie Rapport périodique de la mise en oeuvre de la stratégie	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Il existe un climat de paix entre les trois communes
But (Objectifs spécifiques) Approvisionner les quartiers pauvres en eau et électricité	Nombre de quartiers pauvres connectés aux réseaux d'eau et d'électricité	Rapport d'exécution du projet, Populations concernées	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité
Extrants (produits ou résultats anticipés) : Les quartiers pauvres sont connectés au réseau d'eau Les quartiers pauvres sont connectés au réseau d'électricité	Nombre de quartiers connectés au réseau d'eau sur nombre prévu Nombre de quartiers connectés au réseau d'eau sur nombre prévu	SONEB, terrain SBEE, terrain	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Secteur privé intéressé par le transport urbain
Intrants (activités) : - Faire la programmation de la connexion des quartiers pauvres aux réseaux d'eau et électricité, - Définir en commun accord avec les populations, le mode d'accès à l'eau potable pour tous (Kiosques à eau par exemple), - Identifier les points (sites) d'accueil des fontaines (kiosque à eau) - Echanger (approche participative) des modalités de gestion des points d'eau, - Réaliser la connexion des quartiers aux réseaux d'eau et d'électricité (construire les kiosques à eau et étendre l'électricité dans les quartiers) - Sensibiliser les populations à s'abonner	2% du coût du projet 98% du coût du projet	Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs	Les communes prévoient à leurs budgets et exécutent le financement du projet Les PTFs contribuent au projet

Projet 11 - Amélioration de la couverture sanitaire dans les quartiers pauvres

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Finalités (Objectif général) : Atteindre la vision de développement de l'agglomération	Nombre de projets mis en oeuvre	Structure de suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie Rapport périodique de la mise en oeuvre de la stratégie	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Il existe un climat de paix entre les trois communes
But (Objectifs spécifiques) Accès des populations pauvres aux soins de santé	Nombre de quartiers pauvres où dotés de centre de santé par le projet	Rapport d'avancement du projet	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité
Extrants (produits ou résultats anticipés) : Les quartiers pauvres disposent de centres de santé opérationnels. Les populations des quartiers pauvres ont accès aux soins de santé.	Nombre de centre de santé construits sur le nombre total de centres prévus. Nombre de centres de santé construits équipés sur nombre total de centre de santé construits Nombre de personnes ayant accès aux centres de santé	Au sein du projet + entreprise de construction Entreprise de construction Registres de soins des centres de santé, + enquête au près des usagers	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Sites disponibles Les populations acceptent de fréquenter les centres de santé
Intrants (activités) : - Recenser les quartiers pauvres de l'agglomération ne disposant pas encore de centre de santé, - Identifier les sites devant accueillir les centres de santé, - Travaux de construire des centres de santé, - Obtenir de l'Etat à travers le Ministère de la Santé Publique, le personnel de santé, - Equiper les centres de santé de manière à les rendre opérationnels,	Ressources humaines Dialogue social 85% du montant du projet 15% du montant du projet	Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs	Les communes prévoient à leurs budgets et exécutent le financement du projet Les PTFs contribuent au projet

Projet 12 - Réhabilitation de trois bidonvilles dans l'agglomération (Projet pilote)

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Finalités (Objectif général) : Atteindre la vision de développement de l'agglomération	Nombre de projets mis en oeuvre	Structure de suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie Rapport périodique de la mise en oeuvre de la stratégie	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Il existe un climat de paix entre les trois communes
But (Objectifs spécifiques) Améliorer les conditions de vie des populations des taudis à travers une réhabilitation desdits taudis.	Nombre de ménages ayant déclaré leurs conditions de vie améliorées	Ménages concernés	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité, problèmes fonciers réglés
Extrants (produits ou résultats anticipés) : Les quartiers sont identifiés et réhabilités, Les populations ont été suffisamment sensibilisées et ont adhéré au projet, Les quartiers disposent d'électricité et d'eau et les ménages ont accès à l'eau et à l'électricité, Les conditions de vie sont améliorées dans les quartiers réhabilités.	Nombre de quartiers réhabilités Nombre de séance de sensibilisation, Nombre de ménages ayant adhéré au projet sur nombre total de ménages concernés Taux de couverture en électricité des quartiers réhabilités, Taux de couverture en eau des quartiers réhabilités Nombre de ménages ayant déclaré leurs conditions de vie améliorées sur nombre total de ménages	Au sein du projet Au sein du projet et structures chargées de sensibilisation structures chargées de sensibilisation et populations concernées SONEB, SBEE, ménages Ménages concernés	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Sites disponibles Les populations acceptent de fréquenter les centres de santé

Projet 12 - Réhabilitation de trois bidonvilles dans l'agglomération (Projet pilote) suite

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Intrants (activités) : - Identifier et retenir les trois quartiers (un par commune), - Sensibiliser les populations des quartiers, - Elaborer le plan de réhabilitation, - Sélectionner les entreprises - Déplacer les populations des quartiers concernés - Réaliser le lotissement si besoin est (selon le cas) - Travaux de génie civil (reconstruction des quartiers) - Connexion des quartiers aux réseaux d'eau et électricité - Réinstallation des populations	Séance de travail Dialogue social, 1% du coût du projet 1% du coût du projet 8% du montant du projet 2% du montant du projet 80% du montant du projet 8% du montant du projet	Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs	Les communes prévoient à leurs budgets et exécutent le financement du projet Les PTFs contribuent au projet

Projet 13 - Aménagement de deux pôles économiques

Paramètre du Projet	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Suppositions critiques importantes
Finalités (Objectif général) : Atteindre la vision de développement de l'agglomération But (Objectifs spécifiques) Assurer un rééquilibrage fonctionnel de l'agglomération de manière à accroître efficacement son développement économique	Nombre de projets mis en oeuvre Nombre de pôles économiques fonctionnels sur les deux qui sont prévus	Structure de suivi-évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie Rapport périodique de la mise en oeuvre de la stratégie Au sein du projet Entreprises en charge de l'aménagement des sites	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Il existe un climat de paix entre les trois communes Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité, problèmes fonciers réglés
Extrants (produits ou résultats anticipés) : Les sites sont identifiés et sécurisés, Les plans d'aménagements sont élaborés et adoptés, L'aménagement des sites est fait, Les pôles sont opérationnels La mise en oeuvre des pôles a favorisé l'accroissement économique au sein de l'agglomération	Nombre de sites identifiés et sécurisés sur les deux prévus Nombre de plans d'aménagement réalisés Nombre de sites aménagés sur les deux prévus Nombre de pôles opérationnels sur les deux prévus Nombre de nouveaux emplois ou activités créés par les pôles Le revenu généré par les nouveaux pôles	Au sein du projet et Titres fonciers ou PV etc. Entreprises en charge de l'aménagement des sites Entreprises en charge de l'aménagement des sites + visite de terrain Au sein du projet + visite de terrain Acteurs de chaque pôle Les acteurs intervenant sur les pôles économiques	Poursuite de la volonté et de la détermination des trois maires à l'intercommunalité Sites disponibles Les populations acceptent de fréquenter les centres de santé
Intrants (activités) : - Identification et sécurisation des deux sites - Elaboration des plans d'aménagement des sites - Réalisation des travaux d'aménagement proprement dits sites - Remise des sites à la disposition des opérateurs économiques	Séance de travail et 1% du coût du projet 1% du coût du projet 98% du coût du projet	Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs Budgets des trois communes, Fonds mis par les PTFs	Les communes prévoient à leurs budgets et exécutent le financement du projet Les PTFs contribuent au projet

Annexe 7 : Fiches synoptiques des projets prioritaires

>> Projet n°1

1. Titre du projet : Mise en place d'un dispositif institutionnel et organisationnel pour la mise en œuvre de la stratégie de développement urbain

2. Localisation : Chaque commune à tour de rôle

3. Organisme responsable : Conférence des trois Maires (ou Maire en exercice)

4. Contexte et justification :

Les villes de Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji ont pris l'initiative conjointe d'établir un partenariat (coopération technique et financière) entre l'agglomération (constituée par les trois villes) et l'Alliance pour l'Avenir des Villes d'une part, et l'agglomération et l'Etat (Ministère en charge de l'habitat et de l'urbanisme) d'autre part. Cette volonté des trois communes se manifeste notamment par la mise en œuvre du projet CDS de l'agglomération. Ce projet a pour objectifs de (i) promouvoir des conditions de développement d'une agglomération inclusive, fonctionnelle et gérée de façon rationnelle/efficace avec les outils institutionnels et techniques adéquats ; (ii) permettre à l'agglomération, à partir d'un processus participatif au bout duquel les parties prenantes locales définissent clairement des priorités d'action et d'investissement, d'attirer des ressources financières à long terme pour financer son développement.

Dans ce cadre, il a été constaté l'absence d'une coopération formelle et par conséquent, d'une collaboration formelle entre les trois communes. La stratégie de développement a proposé un dispositif institutionnel intercommunal pour la mise en œuvre des actions issues de cette stratégie. Le montage est fondé sur une convention cadre signée entre les trois communes. Cette convention cadre devra consacrer la volonté de coopération, instituer une conférence des trois maires, renvoyer à des conventions spécifiques pour la détermination des actions communes et de leurs modalités de mise en œuvre, créer des organismes communs, etc. Il s'agit de la mise en œuvre d'un dispositif institutionnel et opérationnel pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de développement

5. Objectif général :

L'objectif général est de formaliser et de structurer la coopération intercommunale de l'agglomération.

6. Objectifs spécifiques :

- Formaliser la coopération intercommunale à travers la signature et la mise en œuvre d'une convention – cadre.
- Mettre en place et rendre opérationnels les différents organes du dispositif institutionnel.

7. Description des activités :

- Adoption et Signature du projet de Convention cadre
- Mise en place une Cellule Technique d'Exécution pour l'implémentation des recommandations et décisions issues des travaux de la conférence des trois maires :
Élaboration/adoption du cahier de charge de la Cellule,
Négociation de l'intégration des structures de pilotage des projets concernant l'Agglomération,
Recrutement et/ou redéploiement de personnel,
Aménagement du siège de la Cellule,

Acquisition matériels et équipements.

- Cadre de concertation Agglomération / Etat / ANCB/ Secteur Privé / PTFs.
Mise en place d'une structure technique de mise en œuvre de la stratégie

8. Résultats attendus :

- La convention cadre est adoptée et signée par les trois maires,
- La structure de mise en œuvre de la stratégie est effective avec les cellules
- La collaboration entre les trois communes est renforcée

9. Bénéficiaires :

Les trois communes (populations des trois communes)

10. Coût estimé : 200 000 000 FCFA

11. Financement (schéma de financement) :

Communes : 20%
Partenaires Techniques et Financiers : 80%

12. Plan de financement:/Programmation :

Année 1 : 50 000 000 FCFA
Année 2 : 100 000 000 FCFA
Année 3 : 50 000 000 FCFA

13. Durée : 3 ans

14. Date de démarrage : Juillet 2011

15. Structure chargée de la mise en œuvre :

Les Cellules techniques et le Comité de Pilotage

>> Projet n° 2

1. Titre du projet : Amélioration des capacités de gestion administrative et technique des acteurs locaux de l'agglomération

2. Localisation : Les trois communes (Une commune sera désignée pour abriter le centre de perfectionnement ou de recyclage). Certaines formations se dérouleront sur site

3. Organisme responsable : Conférence des trois Maires

4. Contexte et justification :

Le diagnostic participatif effectué dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement a mis en évidence plusieurs défis que devra relever l'agglomération par l'administration des trois communes. La stratégie de développement a proposé plusieurs actions dont la mise en œuvre requière des moyens et des compétences appropriées. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer la capacité de gestion des acteurs du développement de l'agglomération. Il s'agit tant du personnel des administrations communales que du dispositif institutionnel et des autres acteurs devant bénéficier de renforcement de capacité.

5. Objectif général :

Améliorer la qualité des services rendus au sein de l'agglomération à partir du renforcement des capacités de gestion des différents acteurs locaux

6. Objectifs spécifiques :

- Créer un centre intercommunal de formation des acteurs locaux,
- Mieux faire connaître l'agglomération à travail la mise en place d'un site web

7. Description des activités :

- Identification du site devant accueillir le centre de formation,
- Location du centre de formation,
- Equipement du centre de formation,
- Elaboration d'un plan de formation pluriannuel,
- Identification et partenariat avec les organes de formation ou formateurs individuels,
- Création du site web de l'agglomération
- La capacité de gestion administrative, technique des acteurs est améliorée

8. Résultats attendus :

- Le centre de formation est créé et est opérationnel,
- Le plan de formation pluriannuel est élaboré et mise en oeuvre
- Les formateurs sont identifiés et mobilisés,
- Le site web est créé, lancé et opérationnel

9. Bénéficiaires :

Les acteurs locaux: Personnel des mairies, organes de mise en œuvre de la stratégie de développement, acteurs économiques et sociaux de l'agglomération, etc.,

10. Coût estimé : 900 000 000 FCFA**11. Financement (schéma de financement) :**

Les trois communes : 25%
Etat : 50%
Les PTFs : 25%

12. Plan de financement:/Programmation :

Année 1 : 100 000 000 FCFA
Année 2 : 400 000 000 FCFA
Année 3 : 300 000 000 FCFA
Année 4 : 100 000 000

13. Durée : 4 ans**14. Date de démarrage :** janvier 2011**15. Structure chargée de la mise en œuvre :** Cellule Technique**>> Projet n°3**

1. Titre du projet : Promotion des activités génératrices de revenu des groupes vulnérables

2. Localisation : Les trois communes (la Cellule de gestion du projet sera logée à la Cellule Technique et d'Appui à la mobilisation des Ressources)

3. Organisme responsable : Conférence des trois Maires

4. Contexte et justification :

Le diagnostic participatif effectué dans ce cadre de l'élaboration de la stratégie de dé-

veloppement de l'agglomération a révélé le faible niveau de revenu des populations de l'agglomération notamment celles des quartiers pauvres. La stratégie de développement élaborée a proposé l'amélioration des conditions des populations de vie des quartiers pauvres. Au nombre des actions, figure l'accroissement des revenus des dites populations. Pour ce faire, il convient de permettre à ces populations de développer les activités génératrices de revenus.

5. Objectif général :

L'objectif général est d'améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables de l'agglomération à travers l'amélioration de leur revenu.

6. Objectifs spécifiques :

- Faciliter l'accès au capital pour les groupes vulnérables et défavorisés par la mise en place d'un programme d'octroi de micro crédits à ces groupes,
- Inciter et promouvoir le développement d'une agriculture urbaine et péri urbaine locale et des activités de transformation,
- Accroître la capacité de gestion d'activité des groupes vulnérables,

7. Description des activités :

- Recherche de fonds pour les micro crédits aux groupes vulnérables,
- Identification et sécurisation des zones d'agriculture urbaine et périurbaine (zoning),
- Formation de renforcement des capacités de gestion des groupes vulnérables,
- Appui à l'organisation des porteurs de projets locaux notamment les femmes et les jeunes, et les inciter et accompagner à aller vers les regroupements/groupements (cette approche devrait permettre de rendre le secteur informel plus productif et progressivement les amener à sortir de l'informel pour le formel)
- Mise en place d'une institution de micro finance ou Sélection des institutions de micro finance pour l'exécution de crédit
- Suivi et évaluation de l'action

8. Résultats attendus :

- Le fond de micro crédit est mis en place et opérationnel,
- Les groupes vulnérables ont accès au micro crédit et développent des activités génératrices de revenus,
- Les groupements ou coopératives sont créés,
- L'agriculture urbaine et péri urbaine se développe dans l'agglomération,
- Les acteurs ont une bonne capacité de gestion de leurs activités
- Les indicateurs de pauvreté sont améliorés

9. Bénéficiaires : Les groupes vulnérables : femmes pauvres, jeunes, groupements etc.

10. Coût estimé : 10 milliards de FCFA**11. Financement (schéma de financement) :**

Les trois communes : 10%
Etat : 60%
PTFs : 30%

12. Plan de financement:/Programmation :

Année 1 : 2 000 000 000 FCFA
Année 2 : 2 000 000 000 FCFA
Année 3 : 3 000 000 000 FCFA
Année 4 : 3 000 000 000 FCFA

13. Durée : 4 ans

14. Date de démarrage : Juillet 2011

15. Structure chargée de la mise en œuvre :

Cellules Techniques et les communes composant l'Agglomération.

>> Projet n°4 :

1. Titre du projet : Amélioration des dispositifs de sécurisation foncière dans les quartiers pauvres

2. Localisation : L'agglomération

3. Organisme responsable : Conférence des trois Maires

4. Contexte et justification :

Le diagnostic participatif effectué dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement de l'agglomération ainsi que les consultations des populations effectuées par communes ont montré l'importance des problèmes fonciers dans l'agglomération. Cette situation est également notée dans les quartiers pauvres de l'agglomération. La stratégie de développement élaborée a proposé une série d'actions touchant les quartiers pauvres de l'agglomération. Il se révèle donc que la sécurisation foncière dans ces quartiers est un préalable non seulement pour la construction des équipements de base prévus pour ces quartiers, mais aussi pour le développement économique et la paix sociale dans lesdits quartiers.

5. Objectif général :

L'objectif général est de contribuer au règlement des problèmes fonciers dans les quartiers pauvres de manière à permettre le développement économique de ces quartiers.

6. Objectifs spécifiques :

- Maîtriser les problèmes fonciers existant dans les quartiers pauvres de l'agglomération,
- Contribuer à l'éradication desdits problèmes,
- Dégager des parcelles pouvant accueillir des projets dans ces quartiers.

7. Description des activités :

- Etablir la carte de la situation et des opportunités foncières dans les quartiers pauvres de l'agglomération faisant notamment ressortir les zones sensibles (écologiquement), les zones à problèmes (ex. lotissement Abomey-Calavi) ; l'état des réserves foncière (communes, Etat et privé) pour l'implantation de programmes et projets ou encore l'aménagement de trames d'accueils, etc.) ;
- Recenser les parcelles objet de litige
- Mettre en cohérence la réglementation et l'organisation de la gestion foncière au niveau local en s'appuyant sur les orientations de la réforme foncière à travers le MCA/Projet Accès au Foncier ;
- Mettre en œuvre des programmes de sécurisation foncière dans les poches de pauvreté (zones sensibles) assortis de règlement des conflits;
- Mettre en place une grille indicative définissant les prix de vente au (m2) comme base de négociation entre vendeur et acquéreur fonciers dans les quartiers pauvres.
- Mettre les quartiers en priorité dans le projet de transformation des Permis d'Habiter en Titre Foncier.

8. Résultats attendus :

- Les problèmes fonciers sont réglés dans les quartiers pauvres de l'agglomération,

- Des parcelles sécurisées sont dégagées pour accueillir les projets de développement de ces quartiers.

9. Bénéficiaires : Populations des quartiers défavorisés,

10. Coût estimé : 1 000 000 000 FCFA

11. Financement (schéma de financement) :

Communes : 10%

Etat : 80%

PTFs : 10%

12. Plan de financement:/Programmation :

Année 1 : 100 000 000 FCFA

Année 2 : 500 000 000 FCFA

Année 3 : 400 000 000 FCFA

13. Durée : 3 ans

14. Date de démarrage : juillet 2011

15. Structure chargée de la mise en œuvre : Cellules Techniques

>> Projet n° 5

1. Titre de projet : Projet d'amélioration du système d'évacuation des eaux pluviales

2. Localisation : Agglomération de Cotonou, Sèmè-Podji et Abomey-calavi

3. Organisme responsable : Les mairies concernées

4. Contexte et justification :

- Occupation des exutoires naturels de l'eau par des communautés (démunies et nanties)
- quasi inexistence de caniveaux de drainage des eaux pluviales dans les communes de Sèmè-Podji et Abomey-calavi
- Insuffisance d'ouvrage de drainage des eaux de pluies dans la municipalité de Cotonou surtout dans les quartiers Vossa, Fifadji, Tonato, Sainte Rita, Yénawa, Agla
- 87% des voies sont non revêtues ce qui ne facilite pas l'écoulement des eaux de pluie.
- Le comblement de la lagune de Cotonou qui devrait recevoir les eaux provenant des grands collecteurs de Cotonou
- L'incivisme caractérisé des populations vis-à-vis du peu d'ouvrages qui existe

5. Objectif général : Réduire les cas d'inondation cyclique de l'agglomération

6. Objectifs spécifiques :

- Elaborer un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) intégré pour l'agglomération de Cotonou, Sèmè-Podji et Abomey-calavi ;
- Procéder au dragage de la lagune de Cotonou
- Réduire le fossé en terme d'ouvrages d'assainissement entre les communes de Sèmè-Podji, d'Abomey-calavi et la municipalité de Cotonou
- Identifier les principaux exutoires et réceptacles des eaux pluviales et faire déplacer les populations installées dans ces milieux naturels de l'eau
- Accroître le nombre de kilomètres de voies revêtues

7. Description des activités :

Dans le but de parvenir à une réduction des inondations dans l'agglomération, la priorité sera donnée d'abord à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Assainissement qui intègre les 3 communes de l'agglomération. Ensuite, le dragage de la lagune de Cotonou est impérieux aujourd'hui en raison de son comblement avancé qui a réduit complètement ses capacités d'accueil des eaux pluviales de Cotonou. En outre, les populations qui ont occupé les principaux exutoires et réceptacles naturels de l'eau devront être déplacées avec des mesures d'accompagnement incitatives. Enfin, il sera question de réduire le fossé entre les communes de l'agglomération en terme d'ouvrages d'évacuation des eaux de pluies et adopter une politique de revêtement des voies secondaires pour drainer l'eau de pluie dans les quartiers vers les caniveaux et collecteurs principaux.

8. Résultats attendus :

- Un SDA intégré pour les communes de Cotonou, d'Abomey-calavi et de Sèmè-Podji est réalisé ;
- La lagune de Cotonou est draguée ;
- Au moins 300 ménages installés dans les exutoires et réceptacles naturels des eaux de pluie sont délocalisés et dédommagés
- Au moins 200 km et 100 km de voies sont pavées et munies de Caniveaux respectivement à Abomey -Calavi et à Sèmè-Podji
- Au moins 80 km et 60 Km de grands collecteurs sont réalisés respectivement à Abomey -Calavi et à Sèmè-Podji
- Au moins 300 km de voies secondaires sont pavées et munies de caniveaux à Cotonou (150 Km), Sèmè-Podji (70 km) et Abomey-Calavi (80 km)
- Les caniveaux et les collecteurs réalisés ne sont pas transformés en décharge sauvage

9. Bénéficiaires : Ménages, communes,

10. Coût estimé (en millier de FCFA) : 14. 210.000

11. Financement (schéma de financement) :

Communes : 10%

Etat : 80%

PTF : 10%

12. Plan de financement/Programmation :

Année 1 : 2 000 000 000

Année 2 : 3 110 000 000

Année 3 : 7 600 000 000

Année 4 : 1 500 000 000

13. Durée : 4 ans

14. Date de démarrage : Janvier 2011

15. Structure chargée de la mise en œuvre : Cellules techniques

>> Projet n°6

1. Titre du projet : Amélioration des infrastructures de voiries

2. Localisation : L'agglomération

3. Organisme responsable : Conférence des trois maires

4. Contexte et justification :

Le diagnostic participatif effectué dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement de l'agglomération a révélé l'importance des problèmes de déplacement au sein de l'agglomération. Les pertes de temps engendrées par les embouteillages successifs et quasi permanents notés au sein de l'agglomération (sur l'axe Cotonou Abomey-Calavi, à Cotonou et sur l'axe Cotonou Sèmè Podji) ont certainement d'énorme répercussions sur l'économie de l'agglomération avec des sérieuses conséquences environnementales. La stratégie élaborée propose l'amélioration d'une telle situation à travers l'amélioration du réseau de voiries.

5. Objectif général :

L'objectif général est d'améliorer la circulation au sein de l'agglomération à travers l'amélioration du réseau de voiries

6. Objectifs spécifiques :

- Améliorer l'entretien de la voirie dans l'agglomération,
 - Améliorer le réseau de voiries en construisant de nouvelles voies intercommunales
- Il s'agit donc de réaliser et entretenir les infrastructures de voirie nécessaires pour assurer i) une meilleure mobilité à l'intérieur de chaque composante de la conurbation, ii) une meilleure connexion entre les différentes composantes de l'agglomération et même au delà de l'agglomération à l'ensemble du pays et de la sous région.

7. Description des activités :

Programmation et mise en oeuvre de l'entretien des voies de l'agglomération, Programmation et mise en oeuvre des travaux neufs de voiries intercommunales dans l'agglomération, notamment les voies dont l'intérêt est partagé par les trois communes.

Former les personnels des DST des trois communes à la programmation de l'entretien et des travaux neufs,

8. Résultats attendus :

- Les voies de l'agglomération sont bien entretenues,
- De nouvelles voies sont construites pour faciliter la circulation entre les trois communes,
- Des voies dont l'intérêt est partagé par les trois communes sont construites,
- Le personnel des DST des trois communes de l'agglomération sont formés pour un meilleur entretien de la voirie.

9. Bénéficiaires :

Les populations de l'agglomération,
Le personnel des DST des trois communes

10. Coût estimé : 14 210 000 000 FCFA

11. Financement (schéma de financement) :

Les trois communes : 50%

Etat : 30%

PTFs : 20%

12. Plan de financement:/Programmation :

Année 1 : 3 000 000 000 FCFA

Année 2 : 3 250 000 000 FCFA

Année 3 : 6 250 000 000 FCFA

Année 4 : 6 250 000 000 FCFA

Année 5 : 6 250 000 000 FCFA

13. **Durée** : 4 ans

14. **Date de démarrage** : Juillet 2011

15. **Structure chargée de la mise en œuvre** : Cellule Technique

>> Projet n°7

1. **Titre du projet** : Mise en place d'un Plan de déplacements urbains

2. **Localisation** : une commune choisie de commun accord par les trois communes

3. **Organisme responsable** : Autorité Organisatrice et Régulatrice des transports et de la Mobilité urbaine (AORTMU) / Cellule Technique

4. **Contexte et justification** :

Le diagnostic participatif effectué dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement de l'agglomération de Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè Podji a révélé l'importance des problèmes de la circulation au sein de l'agglomération. Les pertes de temps engendrées par les embouteillages successifs et quasi permanents notés au sein de l'agglomération (sur l'axe Cotonou Abomey-Calavi, à Cotonou et sur l'axe Cotonou Sèmè Podji) ont certainement d'énormes répercussions sur l'économie de l'agglomération avec des sérieuses conséquences environnementales. La stratégie élaborée propose l'amélioration d'une telle situation à travers. Pour ce faire, il est proposé une régulation et une organisation du transport et de la mobilité au sein de l'agglomération.

5. **Objectif général** :

L'objectif général est d'améliorer le transport et de la mobilité urbaine au sein de l'agglomération en promouvant et en créant des modes et moyens de transports qui prennent en compte la dimension sociale, économique et environnementale au niveau de l'agglomération.

6. **Objectifs spécifiques** :

- Réguler le transport et la mobilité au sein de l'agglomération,
- Organiser le transport et la mobilité au sein de l'agglomération,
- Mettre en place le transport urbain en commun au sein de l'agglomération.

7. **Description des activités** :

- Créer des Cellules de Circulation (services municipaux) à Abomey-Calavi et Sèmè-Podji ;
- Réorganiser et Renforcer le Service des Transports et de la Circulation de Cotonou ;
- Elaborer un plan de déplacements urbains (incl. Etude d'actualisation et d'extension du Plan de Circulation de Cotonou) ;
- Réorganiser l'encadrement des Transports Publics (Zémidjan, taxi ville, mini bus etc...);
- Organiser et démarrer le Transport Urbain Collectif dans l'Agglomération :
 - Concession des 5 lignes d'autobus dans Cotonou, finalisation des aménagements spécifiques pour la mise en service des 5 lignes, Aménagement des points de rupture de charge devant prendre en compte des parkings/stations pour zémidjan,
 - Mise en service d'une ligne intercommunale complète desservant Abomey-Calavi et Sèmè-Podji, définition, faisabilité et modalités d'une tarification sociale (permettre l'accès des bas revenus au transport urbain avec une offre de service qui reste de qualité).

- Connecter les quartiers au réseau structurant (primaire et secondaire) existant/en cours d'aménagement ou projetés. Les quartiers ciblés sont (i) à Cotonou les quartiers périphériques nord (est et ouest) ; (ii) à Abomey-Calavi le triangle TOGBA, HEVIE, Carrefour GODOMEY ; et (iii) à Sèmè-Podji (ville), les quartiers d'Ekpè et Sèmè-Podji: (Dans la mesure où les lignes de bus ne rentrent pas dans les quartiers, utiliser les zémidjans et taxis comme navette/lignes fixes permettant de relier l'intérieur des quartiers aux axes primaires et secondaires sur lesquels passent le TUC ex. lignes vers carrefour TOGBA/carrefour KPOTA)

- Mettre en œuvre le transport fluvial

- Engager des initiatives pour l'exploitation de la voie ferrée dans le cadre de la mise en place du TUC sur rail.

8. **Résultats attendus** :

Le transport et la mobilité urbaine sont régulés au sein de l'agglomération,

Le transport urbain en commun est mis en place et est opérationnel,

Le transport urbain sur rail est réalisé et opérationnel,

La population de l'agglomération a accès aux services de transport facile et à un coût raisonnable pour les couches défavorisées.

9. **Bénéficiaires** :

Le secteur privés,

Les populations notamment les couches défavorisées,

10. **Coût estimé** : 6 000 000 000 FCFA (non compris part du secteur privé)

11. **Financement (schéma de financement)** :

Les trois communes :

Etat (services TP et urbanisme),

Le secteur privé :

OCCBN,

PAC

PTFs :

12. **Plan de financement/Programmation** :

Année 1 : 1 000 000 000 FCFA

Année 2 : 2 000 000 000 FCFA

Année 3 : 1 000 000 000 FCFA

Année 4 : 1 000 000 000 FCFA

Année 5 : 1 000 000 000 FCFA

13. **Durée** : 5 ans

14. **Date de démarrage** : Juillet 2011

15. **Structure chargée de la mise en œuvre** : Autorité Organisatrice et Régulatrice des transports et de la Mobilité urbaine

>> Projet n°8

1. **Titre de projet** : Mise en place d'un système intégré de gestion des déchets dans l'Agglomération

2. **Localisation** : Agglomération de Cotonou, Sèmè-Podji et Abomey-calavi

3. Organisme responsable : Les mairies concernées

4. Contexte et justification :

Agglomération de Cotonou, Sèmè-Podji et Abomey-calavi caractérisée par :

- Insuffisance de points de regroupement et 98% des ONG de pré-collecte déversent les déchets dans bas-fonds, chenaux, caniveaux, rues, trottoirs etc.
- Taux d'abonnement très faible dans les quartiers périphériques de Cotonou
- Quasi-inexistence de système de pré-collecte à Abomey-calavi et Sèmè-Podji
- Un seul site d'enfouissement sanitaire à l'ouest de l'agglomération
- Centres de traitement des ordures de Tohouè et Hèvié non fonctionnels

5. Objectif général : Améliorer le cadre de vie des habitants de l'agglomération de Cotonou, de Sèmè-Podji et d'Abomey-calavi selon un processus intégré et durable

6. Objectifs spécifiques :

- Accroître les capacités de pré-collecte des déchets solides
- Expérimenter la pré-collecte sélective et la valorisation des déchets dans des quartiers pilotes ;
- Améliorer la gestion des déchets bio-médicaux et portuaires dans l'agglomération ;
- Améliorer le cadre de vie des usagers des marchés de l'agglomération

7. Description des activités :

Les activités nécessaires pour une gestion durable des déchets solides de l'agglomération passent d'abord par l'amélioration des capacités de pré-collecte et de collecte desdits déchets. Dans le processus de la pré-collecte, la collecte sélective sera testée dans deux quartiers par commune. Ensuite, il faudrait que les décharges finales et intermédiaires soient réhabilitées pour servir de centre de tri et de valorisation/recyclage des déchets solides. Enfin, il est nécessaire que les équipements nécessaires pour le traitement des déchets spéciaux (biomédicaux et des navires) soient réalisés.

8. Résultats attendus :

- Le poids des déchets transportés vers les décharges finales est diminué
- Des emplois sont créés à travers les filières de recyclage et de valorisation des déchets
- Au moins 12.000 tonnes de compost sont produits par an
- Un lieu d'enfouissement sanitaire conçu comme centre de tri et de valorisation des déchets est construit à l'est de l'agglomération
- Les maraîchers du secteur maraîcher péri-urbain ont facilement accès à la matière organique
- Les décharges de Tohouè, Hèvié et Ouèssè sont aménagées comme des centres de tri et de valorisation/recyclage des déchets solides
- La collecte sélective des déchets est testée dans 2 quartiers par commune (6 au total pour l'agglomération)
- Le reste (38) des points de regroupement prévus à Cotonou est réalisé
- Les communes de Sèmè-Podji et d'Abomey-Calavi se dotent respectivement de 28 et de 72 points de regroupement
- Des arrêtés communaux obligeant les ménages à souscrire aux services des ONG sont pris par les maires des communes de Sèmè-Podji et d'Abomey-Calavi
- Un centre de traitement des déchets bio-médicaux est construit dans chaque commune de l'agglomération et une filière de collecte séparée desdits déchets est organisée
- Une structure privée de collecte de déchets solides est recrutée au niveau des grands marchés
- Une stratégie d'évacuation des déchets solides portuaires est élaborée et mise en oeuvre

9. Bénéficiaires :

Ménages, communes de l'agglomération, usagers des marchés, maraîchers, entreprises de collecte, ONG de pré-collecte

10. Coût estimé : 1.635.000 000

11. Financement (schéma de financement) :

Communes : 10%

Etat : 80%

PTF : 10%

12. Plan de financement/Programmation :

Année 1 : 100 000 000

Année 2 : 535 000 000

Année 3 : 800 000 000

Année 4 : 200 000 000

13. Durée : 4 ans

14. Date de démarrage : Juillet 2011

15. Structure chargée de la mise en œuvre : Structures techniques

>> **Projet n°9**

1. Titre de projets : Amélioration des conditions d'hygiène de base dans les quartiers pauvres

2. Localisation : Agglomération de Cotonou, Sèmè-Podji et Abomey-calavi

3. Organisme responsable : Les mairies concernées

4. Contexte et justification :

La gestion des eaux usées dans l'Agglomération de Cotonou, Sèmè-Podji et Abomey-calavi présente les caractéristiques ci-après :

- seulement 3% des ménages évacuent correctement leurs eaux usées,
- la quasi-absence de latrines dans les ménages en zone péri-urbaines
- l'insuffisance d'urinoirs dans les lieux publics
- les pratiques de vidange manuelle de fosses deviennent courantes en raison des coûts prohibitifs pratiqués par les sociétés de vidange
- La seule station de traitement des eaux usées de SIBEAU a des capacités limitées (conçue pour recevoir 180 m³/jour au départ, l'offre dépasse aujourd'hui 400 m³/jour
- Mauvais fonctionnement/absence des stations de prétraitement des unités industrielles qui déversent les eaux usées dans la mer et la lagune de Cotonou

5. Objectif général :

Améliorer le cadre de vie des habitants de l'agglomération de Cotonou, de Sèmè-Podji et d'Abomey-Calavi selon un processus intégré et durable

6. Objectifs spécifiques :

- Equiper les ménages vivant dans les taudis et quartiers périurbains de latrines ainsi que les lieux publics
- Améliorer les capacités de traitement des eaux usées au niveau de l'agglomération
- Améliorer la gestion des eaux usées domestiques

7. Description des activités :

En vue de parvenir à une meilleure gestion des excréta et des eaux usées dans l'agglomération, le projet prévoit la réalisation de latrines familiales et communautaires totalement subventionnées pour les zones vulnérables (taudis, quartiers péri-urbains, etc). Le projet prévoit également le renforcement des capacités de la station de lagunage d'EKPE en vue d'un meilleur traitement des boues vidangées dans les fosses de l'agglomération. Pour permettre d'avoir des rues secondaires propres, il est prévu la réalisation de puisards communautaires à titre d'expérimentation pour l'évacuation des eaux usées domestiques. Les marchés aussi où le problème de gestion des eaux usées domestiques se pose avec acuité feront aussi l'objet de cette expérimentation.

8. Résultats attendus :

500 latrines sont réalisées dans les poches de pauvreté de l'agglomération : Wlaco-dji, Akpakpa Dodomè, Adogléta, Agbodjèdo, Avotrou, Tchonvi, Gbakpodji, Tokpa Zougo, Sèdomè ;

- La station de traitement des eaux usées d'EKPE de la Société SIBEAU est réhabilitée, en partenariat avec les communes
- une station de lagunage est réalisée à l'ouest de l'agglomération
- 30 rues secondaires sont équipées de 10 puisards chacun à titre pilote pour l'évacuation des eaux usées domestiques
- 6 marchés ou lieux d'activités commerciales disposent de 10 puisards chacun à titre pilote pour l'évacuation des eaux usées domestiques

9. Bénéficiaires : Ménages des taudis, communes, secteur privé de vidange, usagers de marchés

10. Coût estimé (en millier de FCFA) : 2.280.000

11. Financement (schéma de financement) :

Communes : 80.000
Etat : 300.000
PTF : 1. 900.000

12. Plan de financement/Programmation :

Année 1 : 500 000 000
Année 2 : 900.000.000
Année 3 : 900.000.000
Année 4 : 80.000

13. Durée : 4 ans

14. Date de démarrage : Juillet 2011

15. Structure chargée de la mise en œuvre : Cellules techniques

>> Projet n°10

1. Titre du projet : Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en énergie dans les quartiers pauvres de l'Agglomération

2. Localisation : L'agglomération

3. Organisme responsable : Conférence des trois Maires

4. Contexte et justification :

Le diagnostic participatif effectué dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement de l'agglomération a identifié plusieurs quartiers, notamment périphériques, de l'agglomération qui sont de véritables poches de pauvreté. La stratégie de développement a proposé l'amélioration des conditions de vie des populations de ces quartiers à travers la mise en place des services de base dont l'approvisionnement en eau potable et en énergie.

5. Objectif général :

Améliorer les conditions de vie des populations des quartiers pauvres.

6. Objectifs spécifiques

- Approvisionner les quartiers pauvres en eau potable
- Approvisionner les quartiers pauvres en électricité

7. Description des activités :

- Faire la programmation de la connexion des quartiers pauvres aux réseaux d'eau et électricité,
- Définir en commun accord avec les populations, le mode d'accès à l'eau potable pour tous (Kiosques à eau par exemple),
- Identifier les points (sites) d'accueil des fontaines (kiosque à eau)
- Echanger (approche participative) sur les modalités de gestion des points d'eau,
- Réaliser la connexion des quartiers aux réseaux d'eau et d'électricité (construire les kiosques à eau et étendre l'électricité dans les quartiers)
- Sensibiliser les populations à s'abonner

8. Résultats attendus :

- Les quartiers pauvres sont connectés au réseau d'eau
- Les quartiers pauvres sont connectés au réseau d'électricité
- Les ménages des quartiers pauvres ont accès à l'eau potable
- Les ménages des quartiers pauvres ont accès à l'électricité

9. Bénéficiaires :

Les populations des quartiers pauvres de l'agglomération

11. Coût estimé : 1 500 000 000 FCFA

12. Financement (schéma de financement) :

Communes 10%
Etat : 80%
PTFs : 10%

13. Plan de financement:/Programmation :

Année 1 : 100 000 000 FCFA
Année 2 : 400 000 000 FCFA
Année 3 : 800 000 000 FCFA
Année 4 : 200 000 000 FCFA

14-Durée : 3 ans

15-Date de démarrage : juillet 2011

16-Structure chargée de la mise en œuvre : Cellules techniques

>> **Projet n°11**

1. **Titre du projet :** Amélioration de la couverture sanitaire dans les quartiers pauvres
2. **Localisation :** Des quartiers choisis de commun accord par les trois communes
3. **Organisme responsable :** Cellule Technique et d'Appui à la mobilisation des Ressources
4. **Contexte et justification :**
Le diagnostic participatif effectué dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement de l'agglomération de Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè- Podji a révélé l'existence de poches de pauvreté où les conditions de vie des populations sont défavorables. La stratégie de développement a proposé de doter ces quartiers d'équipements et de services de base au nombre desquels l'accès aux soins par les populations de ces quartiers.
5. **Objectif général :**
L'objectif général est l'accès des populations pauvres aux soins de santé.
6. **Objectifs spécifiques :**
Doter les quartiers pauvres de l'agglomération en centres de santé,
Pourvoir les centres de santé en équipement et en personnel de santé,
7. **Description des activités :**
 - Recenser les quartiers pauvres de l'agglomération ne disposant pas encore de centre de santé,
 - Identifier les sites devant accueillir les centres de santé,
 - Construire les centres de santé,
 - Obtenir de l'Etat à travers le Ministère de la Santé Publique, le personnel de santé,
 - Equiper les centres de santé de manière à les rendre opérationnels,
8. **Résultats attendus :**
Les quartiers pauvres disposent de centres de santé opérationnels.
Les populations des quartiers pauvres ont accès aux soins de santé.
9. **Bénéficiaires :** Les populations des quartiers pauvres
10. **Coût estimé :** 2 500 000 000 FCFA
11. **Financement (schéma de financement) :**
Les trois communes : 50%
L'Etat : 40%
Les PTFs : 10%
12. **Plan de financement:/Programmation :**
Année 1 : 200 000 000 FCFA
Année 2 : 800 000 000 FCFA
Année 3 : 100 000 000 FCFA
Année 4 : 500 000 000 FCFA
13. **Durée :** 4 ans
14. **Date de démarrage :** Juillet 2011
15. **Structure chargée de la mise en œuvre :** Cellules techniques

>> **Projet n°12**

1. **Titre du projet :** Projet pilote de réhabilitation de trois taudis dans l'agglomération
2. **Localisation :** L'agglomération
3. **Organisme responsable :** Conférence des trois Maires
4. **Contexte et justification :**
Le diagnostic participatif effectué dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement de l'agglomération a montré l'existence de plusieurs quartiers pauvres dans l'agglomération. Ces quartiers ont été recensés et localisés sur un fond de carte de l'agglomération. La stratégie de développement élaborée a proposé la réhabilitation de ces quartiers en vue de créer un cadre de vie plus décent aux populations. Le présent projet est la phase pilote de la réhabilitation des quartiers pauvres de l'agglomération.
5. **Objectif général :**
L'objectif général est d'améliorer les conditions de vie des populations des taudis à travers une réhabilitation desdits taudis.
6. **Objectifs spécifiques :**
 - Pourvoir les quartiers pauvres en logements décents,
 - Doter ces quartiers de services urbains de base,
 - Appuyer les propriétaires de maison à faire face aux charges induites par l'amélioration de leur cadre de vie
7. **Description des activités :**
 - Identifier et retenir les trois quartiers (un par commune),
 - Sensibiliser les populations des quartiers,
 - Elaborer le plan de réhabilitation,
 - Rechercher de financement ;
 - Sélectionner les entreprises
 - Déplacer les populations des quartiers concernés
 - Lotissement si besoin est (selon le cas)
 - Travaux de génie civil (reconstruction des quartiers)
 - Connexion des quartiers aux réseaux d'eau et électricité
 - Réinstallation des populations
8. **Résultats attendus :**
 - Les quartiers sont identifiés et réhabilités,
 - Les populations ont été suffisamment sensibilisées et ont adhéré au projet,
 - Les quartiers disposent d'électricité et d'eau et les ménages ont accès à l'eau et à l'électricité,
 - Les conditions de vie sont améliorées dans les quartiers réhabilités.
9. **Bénéficiaires :**
Populations des quartiers pauvres réhabilités,
10. **Coût estimé :** 6 000 000 000 FCFA
11. **Financement (schéma de financement) :**
Communes 5%
Etat : 10%
PTFs : 85%

12. Plan de financement:/Programmation :

Année 1 : 1 000 000 000 FCFA

Année 2 : 1 000 000 000 FCFA

Année 3 : 2 000 000 000 FCFA

Année 4 : 2 000 000 000 FCFA

13. Durée : 4 ans**14. Date de démarrage :** Juillet 2011**15. Structure chargée de la mise en œuvre :** Cellules Techniques**Projet n°13****1. Titre du projet :** Aménagement de deux pôles économiques**2. Localisation :** L'agglomération**3. Organisme responsable :** Conférence des trois Maires**4. Contexte et justification :**

Le diagnostic participatif effectué dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de développement de l'agglomération a montré que la commune d'Abomey-Calavi joue le rôle de dortoir alors que la ville de Cotonou concentre l'essentiel des activités économiques de l'agglomération avec pour corollaire l'engorgement du marché Dantokpa. La stratégie de développement a proposé un rééquilibrage fonctionnel de l'agglomération et l'amélioration de la mobilité urbaine, en désengorgeant le marché Dantokpa. Ce désengorgement du marché Dantokpa passe par la création de deux pôles (l'un à Abomey-Calavi et l'autre à Sèmè Podji). Ces pôles serviront tant aux activités de transformation qu'à la distribution des biens et services.

5. Objectif général :

L'objectif général est d'assurer un rééquilibrage fonctionnel de l'agglomération de manière à accroître efficacement son développement économique.

6. Objectifs spécifiques

- Doter l'agglomération de deux pôles de développement économique,
- Accroître les activités économiques,
- Assurer un rééquilibrage fonctionnel de l'agglomération.

7. Description des activités :

- Identification et sécurisation des deux sites
- Elaboration des plans d'aménagement des sites
- Recherche du financement pour l'aménagement des sites
- Réalisation des travaux d'aménagement proprement dits
- Mise des sites à la disposition des opérateurs économiques

8. Résultats attendus :

- Les sites sont identifiés et sécurisés,
- Les plans d'aménagements sont élaborés et adoptés,
- L'aménagement des sites est fait,
- Les pôles sont opérationnels
- La mise en œuvre des pôles a favorisé l'accroissement économique au sein de l'agglomération

9. Bénéficiaires : Populations de l'agglomération**10. Coût estimé :** 4 000 000 000 FCFA**11. Financement (schéma de financement) :**

Communes 5%

Etat : 10%

PTFs : 85%

12. Plan de financement:/Programmation :

Année 1 : 1 000 000 000 FCFA

Année 2 : 900 000 000 FCFA

Année 3 : 2 000 000 000 FCFA

Année 4 : 1 000 000 000 FCFA

13. Durée : 4 ans**14. Date de démarrage :** janvier 2010**15. Structure chargée de la mise en œuvre :** Cellules techniques

Annexe 8 : PLAN D' ACTIONS 2011-2015 - Programmation des activités des projets prioritaires

>> Voir page suivante

Intitulé du projet	Activités par période					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1	Mise en place d'un cadre de concertation (Agglomération Etat-Partenaires) Mise en place de la Cellule technique de mise en œuvre de la stratégie de développement urbain	Fonctionnement du dispositif institutionnel	Fonctionnement du dispositif institutionnel	Fonctionnement du dispositif institutionnel	Fonctionnement du dispositif institutionnel	Fonctionnement du dispositif institutionnel Evaluation du fonctionnement du dispositif institutionnel
2	Amélioration des capacités de gestion administrative et technique des acteurs locaux de l'Agglomération	Construction du centre de renforcement des capacités des acteurs Installation d'un réseau intra communal (agglomération) et de l'Internet de l'agglomération	Mise en place des programmes de formation Fonctionnement du centre de renforcement des capacités	Fonctionnement du centre de renforcement des capacités Suivi-évaluation des performances	Fonctionnement du centre de renforcement des capacités	Fonctionnement du centre de renforcement des capacités Evaluation du fonctionnement du dispositif institutionnel
7	Mise en place d'un Plan de déplacements urbains Créer des Cellules de Circulation (services municipaux) à Abomey-Calavi et Sèmè-Podji ; Réorganiser et Renforcer le Service des Transports et de la Circulation de Cotonou ; Elaborer un plan de déplacements urbains (incl. Etude d'actualisation et d'extension du Plan de Circulation de Cotonou) ; Réorganiser l'encadrement des Transports Publics (Zémidjan, taxi ville, mini bus etc...) ; Négocier avec le secteur privé et le PTF pour mise en œuvre du TUC Démarrer des initiatives pour l'exploitation de la voie ferrée dans le cadre de la mise en place du TUC sur rail	Poursuivre et achever l'élaboration d'un plan de déplacements urbains (incl. Etude d'actualisation et d'extension du Plan de Circulation de Cotonou) ; Poursuivre la négociation avec le secteur privé et le PTF pour mise en œuvre du TUC Poursuivre la réorganisation de l'encadrement des transports publics Organiser et démarrer le Transport Urbain Collectif dans l'Agglomération : Connecter les quartiers au réseau structurant (primaire et secondaire) existant/en cours d'aménagement ou projetés. Mise en service d'une ligne intercommunale complète desservant Abomey-Calavi et Sèmè-Podji, définitive, faisabilité et modalités d'une tarification sociale (mettre l'accès des bas revenus au transport urbain avec une offre de service qui reste de qualité). Poursuivre les initiatives pour l'exploitation de la voie ferrée dans le cadre de la mise en place du TUC sur rail	Mise en service d'une ligne intercommunale desservant Abomey-Calavi et Sèmè-Podji Mettre en œuvre le transport fluvial Poursuivre les initiatives pour l'exploitation de la voie ferrée dans le cadre de la mise en place du TUC sur rail	Poursuivre la mise en service d'une ligne intercommunale desservant Abomey-Calavi et Sèmè-Podji, Poursuivre la mise en œuvre le transport fluvial Poursuivre les initiatives pour l'exploitation de la voie ferrée dans le cadre de l'exploitation de la voie ferrée dans le cadre de la mise en place du TUC sur rail	Poursuivre la mise en service d'une ligne intercommunale desservant Abomey-Calavi et Sèmè-Podji, Poursuivre la mise en œuvre le transport fluvial Poursuivre les initiatives pour l'exploitation de la voie ferrée dans le cadre de la mise en place du TUC sur rail	Poursuivre la mise en service d'une ligne intercommunale desservant Abomey-Calavi et Sèmè-Podji, Poursuivre la mise en œuvre le transport fluvial Poursuivre les initiatives pour l'exploitation de la voie ferrée dans le cadre de la mise en place du TUC sur rail
8	Mise en place d'un système approprié de collecte et d'évacuation des déchets Mise en place d'un Plan de zonage Etude pour la réhabilitation du centre de Tohouè Etude pour la construction de trois unités de traitement des déchets biomédicaux. Etude de la faisabilité et mise en œuvre d'un centre d'enfouissement sanitaire commun des ordures ménagères pour les trois communes	Aménagement des Points de regroupement Travaux d'aménagement du centre de Tohouè Construction d'une unité de traitement des déchets biomédicaux	Collecte des déchets Construction d'une unité de traitement des déchets biomédicaux	Collecte des déchets Construction d'une unité de traitement des déchets biomédicaux	Collecte des déchets	Collecte des déchets

Intitulé du projet	Activités par période					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
9	Amélioration des conditions d'hygiène dans les quartiers pauvres	Mise en place d'un dispositif pour favoriser l'équipement des habitations en équipements d'hygiène Elaboration et mise en place d'un programme de sensibilisation sur les bonnes pratiques en hygiène	Construction de 10 latrines et toilettes dans 10 quartiers pauvres Sensibilisation des ménages	Construction de 10 latrines et toilettes dans 10 quartiers pauvres Sensibilisation des ménages	Construction de 10 latrines et toilettes dans 10 quartiers pauvres Sensibilisation des ménages	Construction de 4 latrines et toilettes dans des quartiers pauvres Sensibilisation des ménages
10	Amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en énergie des quartiers pauvres de l'Agglomération	Faire la programmation de la connexion des quartiers pauvres aux réseaux d'eau et électricité, Définir en commun accord avec les populations, le mode d'accès à l'eau potable pour tous (Kiosques à eau par exemple), Identifier les points (sites) d'accueil des fontaines (kiosque à eau) Amorcer la recherche du financement du projet	Echanger (approche participative) des modalités de gestion des points d'eau, Poursuivre et boucler la recherche de financement, Réaliser la connexion des quartiers aux réseaux d'eau et d'électricité (construire les kiosques à eau et étendre l'électricité dans les quartiers) Sensibiliser aussi les populations à étendre l'électricité s'abonner dans les quartiers Sélectionner les différentes entreprises et autres prestataires de service.,	Poursuivre la connexion des quartiers aux réseaux d'eau et d'électricité (construire les kiosques à eau et étendre l'électricité dans les quartiers) Mettre en service les points d'eau et assurer l'éclairage des quartiers	Poursuivre la connexion des quartiers aux réseaux d'eau et d'électricité (construire les kiosques à eau et étendre l'électricité dans les quartiers) Mettre en service les points d'eau et assurer l'éclairage des quartiers	Mettre en service les points d'eau et assurer l'éclairage des quartiers
11	Amélioration de la desserte de l'Agglomération en équipements sanitaires		Construction et équipement de 11 centres de santé	Construction et équipement de 11 centres de santé	Construction et équipement de 11 centres de santé	Construction de 11 centres de santé

Intitulé du projet	Activités par période					
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
12	Projet pilote de réhabilitation de trois bidonvilles dans l'agglomération	Identifier et retenir les trois quartiers (un par commune) Sensibiliser les populations des quartiers Elaborer le plan de réhabilitation Amorcer la recherche de financement	Poursuivre la sensibilisation des populations des quartiers Poursuivre et boucler la recherche de financement Sélectionner les entreprises Déplacer les populations des quartiers concernés	Lotissement si besoin est (selon le cas) Travaux de génie civil (reconstruction des quartiers) Connexion des quartiers aux réseaux d'eau et électricité Réinstallation des populations	Fin des travaux de génie civil (reconstruction des quartiers) Connexion des quartiers aux réseaux d'eau et électricité Réinstallation des populations	Réinstallation des populations
13	Aménagement de deux pôles, à Abomey-Calavi et à Sémè Podji)	Identification et sécurisation des deux sites Faire un plan d'aménagement Rechercher du financement pour l'aménagement du site	Poursuivre la recherche du financement pour l'aménagement du site Démarrer les travaux d'aménagement	Poursuivre les travaux d'aménagement Poursuivre les travaux d'aménagement	Poursuivre et achever les travaux d'aménagement Poursuivre et achever les travaux d'aménagement	Mettre les sites à la disposition des opérateurs économiques Evaluer le projet